

AUTHOR Laberge, Julie, Ed.; Vezina, Robert, Ed.
 TITLE Actes des 10e Journees de linguistique (1996)
 (Proceedings of the 1996 Conference on Research in
 Linguistics (10th, Montreal, Quebec, Canada, April
 2-4, 1996). Publication B-207.

INSTITUTION Laval Univ., Quebec (Quebec). International Center
 for Research on Language Planning.

REPORT NO ISBN-2-89219-260-9; ISSN-1196-121X

PUB DATE 96

NOTE 175p.

PUB TYPE Collected Works - Conference Proceedings (021)

LANGUAGE French

EDRS PRICE MF01/PC07 Plus Postage.

DESCRIPTORS Advertising; African Languages; Arabic; Bilingualism;
 Child Language; Dentistry; Diachronic Linguistics;
 English; Foreign Countries; French; *Grammar;
 Intellectual Disciplines; Language Planning; Language
 Research; Language Role; *Languages; Languages for
 Special Purposes; Language Usage; Lexicography;
 *Linguistic Theory; Morphology (Languages); Negative
 Forms (Language); Phonology; Regional Dialects;
 Semantics; Sociolinguistics; Spanish; Syntax;
 Translation; Uncommonly Taught Languages; Verbs;
 Vocabulary Development; Yoruba

IDENTIFIERS Cameroon; Canada; France (Lorraine); French
 (Canadian); Inor; Kinyarwanda; Quebec

ABSTRACT

The 33 papers, all in French, from the 1996 conference on research in linguistics address a wide range of topics in linguistics, including: linguists as an endangered species; categorizing verb specifiers in Yoruba; socio-terminology as a framework for understanding the language of orthodontia; French-to-Arabic borrowings in the 19th and 20th centuries; language attitudes and politics of bilingual Cameroon; spontaneous nasalization; atmospheric verb constructions and the choice of subject; the grammar of the Smurfs; linguistics in literary translation; verbal phonology of Inor; stylistic distortion in translation; Quebec French in the language chronicles of Abbott Narcisse Desgagne; use of trademarks in common language; Quebec regionalisms and the Canadian Bilingual Dictionary; the grammatical and the logical in the study of syntax; no one, nothing, and variation; the distinction between syllabus and curriculum; representation and derivation in morphology; vocabulary out of the closet; lack of definition in expressions of quantity; adaptation and importation of English segments into Quebec French; grammar and interference in germanophone Lorraine; objective and subjective in declension; prosodic markers in Spanish; relative object constructions in child language; the 1908 story "Rectification du vocabulaire" by Henri Roullaud; phonology and lexicology of French loans to Kinyarwanda; a new model of semantics, the "Wheel of Meaning"; automatic recognition of hyponyms; accent in Quebec French; the discourse marker "disons" in Quebec oral French; measuring second language reading comprehension; and the nature of the French participle. (MSE)



CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON LANGUAGE PLANNING

ED 403 750

Actes des 10^e Journées de linguistique (1996)

Sous la direction de

Julie Laberge et Robert Vézina

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION
CENTER (ERIC)

This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

Minor changes have been made to improve reproduction quality.

Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

Publication B-207

FACULTÉ DES LETTRES



1996

BEST COPY AVAILABLE

f1024372



Actes des 10^e Journées de linguistique (1996)

Sous la direction de
Julie Laberge et Robert Vézina

B-207

1996
CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE
INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON LANGUAGE PLANNING
QUÉBEC

Données de catalogage avant publication (Canada)

Journées de linguistique

Actes des Journées de linguistique

Annuel.
1987-
(Publication B)

ISSN 1196-121X

1. Linguistique - Congrès. I. Centre international de recherche en aménagement linguistique. II. Titre. III. Collection : Publication B (Centre international de recherche en aménagement linguistique).

P115.U532

410 .5

C93-031310-0

© **CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE**

Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Dépôt légal (Québec) - 4^e trimestre 1996

ISBN: 2-89219-260-9

Avant-propos

Les Journées de Linguistique est un colloque organisé annuellement par l'Association des étudiants diplômés inscrits en langues et linguistique à l'université Laval qui permet aux étudiants chercheurs de présenter les résultats de leurs travaux. C'est le seul colloque étudiant de linguistique au Canada et le doyen des colloques étudiant francophone de linguistique.

Ces Actes de la dixième édition des *Journées de Linguistiques* contiennent les articles des communications présentées dans le cadre du colloque les 2, 3 et 4 avril 1996. Cette année, pour souligner la décennie du colloque, des événements spéciaux sont venus s'ajouter aux communications. Dans un premier temps, un forum intitulé *Le linguiste: espèce menacée* a eu lieu en début de journée, le 2 avril. Pour cette occasion, des linguistes professionnels, pour la plupart des professeurs d'université, ont été invités à s'exprimer, pour ensuite échanger avec les étudiantes et les étudiants. L'idée de ce forum est née de l'inquiétude que manifestent de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants gradués en linguistique face à leur avenir et à celle de leur science. Le texte de présentation de ce forum, qui a connu un succès certain, est d'ailleurs publié dans les Actes des dixièmes *Journées de linguistique*. Puis, en après-midi, s'est tenue une session informatique mettant en démonstration des outils utiles aux industries de la langue.

La réalisation des dixièmes Journées de Linguistique n'aurait pas été possible sans le concours de nombreux individus et organismes. Le comité organisateur tient à remercier chaleureusement le Département de langues et linguistique, l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (ÆLIÉS), la Faculté des études supérieures et le Vice-rectorat aux études pour leur soutien financier ainsi que le Centre international de recherche en aménagement linguistique pour la publication des Actes. Nous désirons également remercier les invités du forum *Le linguiste: espèce menacée?*, les exposants de la session informatique, sans oublier tous les bénévoles et intervenants qui par leur travail et leur participation ont contribué à faire de ces dixièmes Journées de Linguistique un événement scientifique de premier plan.

Le comité organisateur des dixièmes Journées de Linguistique:

Robert Vézina

Julie Laberge

Table des matières

Avant-propos	1
Le linguiste, espèce menacée? ROBERT VÉZINA	3
Collaboratrices: JULIE LABERGE ET MARISE OUELLET, Université Laval	
Une structure catégorielle pour les spécificateurs verbaux du yorouba MACHOUDI ABOU	7
Université de Montréal	
La sociotermnologie: un moyen pour diagnostiquer le domaine de l'orthodontie SOUAD BELYAZID	13
Université Laval	
Étude métalexographique des emprunts faits par le français à l'arabe aux XIX^e et XX^e siècles RADIA BENKHOUIYA	19
Université de Montréal	
Attitudes et politique linguistique au Cameroun, pays bilingue DIEUDONNÉ PROSPER AROGA BESSONG	25
Université de Montréal	
De la nasalisation spontanée ROBERT BOIVIN	31
Université du Québec à Montréal	
Les composés verbaux atmosphériques et la sélection du sujet explétif PAULA BOUFFARD	37
Université du Québec à Montréal	
Schtroumpfez-nous une explication grammaticale ANDRÉ BOURCIER ET BRIGITTE MARTIN	43
Université Laval	

<i>Que peut la linguistique dans le domaine de la traduction littérale?</i>	
LORIN CARD	49
Université Queen's à Kingston	
<i>La phonologie verbale de l'Inor</i>	
BERHANU CHAMORA	55
Université du Québec à Montréal	
<i>Quand les traducteurs trafiquent les textes</i>	
GUYLAINE COCHRANE	61
Université Laval	
<i>Le français québécois dans les chroniques de langage de l'abbé Narcisse Desgagné</i>	
NANCY CÔTÉ	67
Université du Québec à Chicoutimi	
<i>Les noms de marques déposées au service de l'histoire</i>	
ISABELLE DION	73
Université Laval	
<i>Le Dictionnaire bilingue canadien et les québéclismes</i>	
RENÉE GIGNAC	79
Université Laval	
<i>Le plan grammatical et le plan logique en syntaxe</i>	
RÉJEAN GRÉGOIRE	85
Université Laval	
<i>Personne, rien et la variation</i>	
SALOMÉE GUY	91
Université de Sherbrooke	
<i>Syllabus, curriculum: un imbroglio terminologique</i>	
ILHAM HAOUACH	97
Université Laval	
<i>La représentation et la dérivation en morphologie</i>	
ALI IDRISI	103
Université du Québec à Montréal	
<i>La vie en rose: analyse d'un vocabulaire sorti du placard</i>	
JULIE LABERGE	109
Université Laval	

<i>Entre l'Indéfnlnton et la quantté: pour tout l'or du monde</i>	
PIERRE LARRIVÉE	115
Université Laval	
<i>Segment anglais en français québécois: de l'adaptation à l'importation</i>	
ÉLIANE LEBEL	121
Université Laval	
<i>Grammaire et Interférence: une étude-pilote en Lorraine germanophone</i>	
PATRICK ANDRÉ MATHER	127
University of Pittsburgh	
<i>Le cas – moment objectif et perception subjective?</i>	
MICHAŁ PAWICA	133
Uniwersytet Jagielloński et Université Laval	
<i>Les marqueurs prosodiques dans les frontières syntaxiques en espagnol</i>	
JESSICA PAYERAS	139
Université du Québec à Montréal	
<i>Stratégies de contournement des propositions relatives objets chez l'enfant</i>	
AGNÈS PICOLET-CRÉPAULT	145
Université de Moncton	
<i>La Rectification du vocabulaire (1908) de Henri Roulland ou les mésaventures d'un couple canadien en France</i>	
GENEVIÈVE PRÉVOST	151
Université Laval	
<i>Phonologie et lexique dans les emprunts français en kinyarwanda</i>	
YVAN ROSE	157
Université McGill	
<i>La Roue des sens: un nouveau modèle sémantique</i>	
STÉFAN SINCLAIR	163
Université Queen's	
<i>La reconnaissance automatique des hyponymes</i>	
ARMAN TAJAROBI	169
Université Laval	

<i>L'accent contrastif en français québécois; étude d'un corpus de phrases lues</i>	
LINDA THIBAUT	175
Université du Québec à Montréal	
<i>Le marqueur discursif disons dans le français oral du Québec</i>	
JUDITH TREMBLAY	181
Université du Québec à Chicoutimi	
<i>Comment mesurer la compréhension écrite en L2</i>	
PAULE TURMEL-JOHN	187
Université Laval	
<i>Considérations sur la nature du participe français</i>	
JINGHUI ZHU	193
Université Laval	

Le linguiste, espèce menacée?

Forum du 2 avril 1996

ROBERT VÉZINA, Université Laval

Collaboratrices: JULIE LABERGE ET MARISE OUELLET

1. Introduction

Les dixièmes *Journées de linguistique* ont débuté par un forum de discussion portant sur la place et le rôle des linguistes dans la société québécoise. Ce forum était intitulé: «le linguiste, espèce menacée?».

Cinq invités, tous professeurs de linguistique, ont livré leurs opinions sur le sujet et en ont ensuite débattu entre eux ainsi qu'avec des membres de l'assistance. Les différents invités réagissaient ainsi à un texte qui leur avait été préalablement présenté. Ce texte, délibérément provocateur, pour ne pas dire pamphlétaire, visait à susciter le plus de réactions possible.

Voici le texte qui a été lu lors de l'ouverture de ce forum tenu le 2 avril 1996 au pavillon Charles-de Koninck de l'Université Laval (ce texte est un peu plus long que celui que les invités ont eu en main, mais il en conserve l'esprit):

2. Le linguiste, espèce menacée ?

«Le sujet dont nous voulons débattre est l'expression de craintes ressenties par plusieurs étudiantes et étudiants en linguistique désirant, un jour, tirer profit de leur formation universitaire. Ces craintes découlent des observations suivantes:

- 1- *l'absence de débouchés pour les diplômées et diplômés des trois cycles universitaires;*
- 2- *le peu de visibilité de l'activité des linguistes dans notre société.*

1- L'absence de débouchés

Les étudiantes et étudiants au baccalauréat sont confrontés au gouffre existant entre les besoins spécifiques du marché du travail — besoins dont ils acquièrent une connaissance très floue d'ailleurs — et leur formation à la fois trop générale et trop spécialisée dans certains domaines. Traditionnellement tournée

vers la recherche et la théorie, elle ne permet l'acquisition d'à peu près aucune «expertise» valable sur le marché du travail; par exemple, malgré un préjugé généralement favorable chez de nombreux employeurs, un bachelier en linguistique n'est souvent pas plus compétent pour corriger des textes que bien des diplômés de premier cycle en médecine, en droit ou en histoire.

Les finissantes et finissants à la maîtrise se voient désormais l'accès à l'enseignement collégial non seulement restreint mais, à toutes fins utiles, bloqué. En effet, la réforme du programme de français au cégep a entraîné l'élimination des cours de linguistique au niveau collégial. Il n'est pas exagéré de voir dans cet événement un net recul des acquis des linguistes sur le marché du travail et dans le domaine de la transmission des connaissances.

Le plus triste dans cette histoire, c'est l'absence totale de réactions de la part des linguistes. Aucun plaidoyer, aucune plainte; qu'un silence fataliste. On en vient à regretter amèrement l'inexistence d'une réelle association de linguistes québécois, d'un regroupement qui pourrait susciter quelque cohésion, un certain sentiment d'appartenance au sein de ce groupe des plus épars et divisés que constitue l'ensemble des linguistes du Québec. Une sorte de porte-parole qui, à ses heures, pourrait prendre la défense des intérêts des linguistes. Il y a déjà eu une Association québécoise de linguistique, dont l'activité principale était la publication d'une revue scientifique; au tournant de la présente décennie, cette pseudo-association s'est dissoute, victime, semble-t-il, de graves problèmes internes.

Les finissantes et finissants au doctorat, pour qui l'enseignement universitaire constitue le principal débouché, se heurtent à des restrictions budgétaires qui limitent le renouvellement du corps professoral. Vers où peut se tourner un étudiant ayant en main un doctorat ou un post-doctorat en linguistique si aucun poste de professeur n'est disponible?

Pour compléter le tableau, voici quelques chiffres tirés de Audet (1989) et (1995). En 1987, le pourcentage des titulaires d'un diplôme du baccalauréat en linguistique en emploi était de 89,8%; 39,1% de ceux-ci avaient trouvé un emploi relié à leurs études. En 1994, ce pourcentage est passé à 47,9% (seulement 19,9% des diplômées et diplômés avaient un emploi relié à leurs études). On constate donc une chute de 42%.

Comme point de comparaison, en 1987 le pourcentage des personnes qui avaient obtenu un baccalauréat en littérature et qui étaient en emploi était de 88,6%; 50% d'entre elles occupaient un emploi relié à leur champ d'étude. En janvier 1994, 88,2% des finissantes et finissants étaient en emploi, 60% dans leur champ d'étude. La réforme du programme de français au collégial semble leur avoir été profitable...

2- Le peu de visibilité de l'activité des linguistes

Est-il encore normal, en 1996, que pour la majorité des gens un linguiste ne soit rien d'autre qu'un polyglotte ou un censeur du langage? Puisqu'au Québec la langue est un des vecteurs fondamentaux de l'identité nationale et un objet de nombreux débats politiques, est-il normal que la voix des linguistes se fasse si peu entendre? que les linguistes soient si peu connus?

On en arrive, par exemple, à se demander si les linguistes ont une réelle expertise en ce qui concerne l'aménagement linguistique, tellement ils semblent absents des discussions portant sur la vitalité du français au Québec — du moins dans les médias.

Le point de vue relativiste de la majorité des linguistes concernant la qualité de la langue parlée (le travail des dialectologues, des lexicographes et des sociolinguistes qui, règle générale, conduit à une déculpabilisation des locuteurs québécois et à une meilleure compréhension du phénomène de la variation linguistique) n'a, étrangement, que très peu fait évoluer les mentalités. Ainsi, au-delà des manifestations d'orgueil ou de chauvinisme linguistique face aux locuteurs européens, un grand nombre de Québécois considèrent que le français du Québec est un français corrompu. Une des manifestations de cette réalité est la popularité modérée des ouvrages lexicographiques produits au Québec; de façon générale, les plus acceptés par le grand public, et souvent par la critique, sont ceux qui traitent le lexique québécois d'une façon ludique ou folklorique.

C'était la semaine internationale de la francophonie, la semaine du français, du 18 au 22 mars 1996. Quelle sorte d'animation a été mise en place par des linguistes? Mises à part les activités organisées par l'Office de la langue française ou le Conseil de la langue française, il ne semble y avoir rien eu. Les littéraires parlent de la langue, les politiciens, les politologues, les géographes, les démographes, les sociologues, les artistes, bref, à peu près tout le monde, mais jusqu'à quel point les linguistes en parlent-ils? Jusqu'à quel point s'affichent-ils? Jusqu'à quel point font-ils connaître leurs réalisations et font-ils savoir au grand public qu'ils consacrent beaucoup d'énergie à l'étude de la langue sous toutes ses coutures? Le prix à payer pour une telle discrétion est peut-être plus lourd que l'on pense. Peut-être que ce relatif silence est en partie responsable du recul de la linguistique dans l'enseignement collégial.

En réaction aux problèmes évoqués plus haut, différentes questions nous viennent à l'esprit.

- *Est-ce que la formation que reçoivent les étudiantes et étudiants en linguistique est toujours adéquate?*
- *Le développement d'une formation en linguistique plus centrée sur les besoins concrets du marché du travail est-il possible?*
- *L'enseignement de la linguistique au Cégep était-il souhaitable?*
- *Vers quels débouchés les étudiantes et étudiants en linguistique devraient-ils se diriger?*
- *Revient-il aux linguistes — comme le grand public le croit par ailleurs — de posséder une connaissance supérieure de la langue écrite leur permettant de devenir des correcteurs et des rédacteurs compétents?*
- *Revient-il aux linguistes de participer aux débats linguistiques (que ce soit sur la qualité ou sur la vitalité du français au Québec)?*
- *Est-ce que les linguistes font un effort suffisant pour que leurs idées et leurs travaux soient connus au-delà du cercle restreint des différents départements de linguistique?*
- *La pluralité des courants théoriques condamne-t-elle la solidarité entre linguistes?*
- *La création d'une réelle association de linguistes qui, tout en poursuivant des objectifs d'animation scientifique, s'efforcerait de développer la visibilité de la linguistique dans la vie sociale québécoise et de défendre leurs acquis (dans le domaine de l'éducation universitaire, par exemple) est-elle envisageable, voire souhaitable?*

Toutes ces questions pourraient sans doute se résumer à une seule: quelle est la place et l'avenir de la linguistique au Québec?

La publicité du présent forum dramatisait sciemment la situation. Les formules: le linguiste, espèce menacée? et Si l'avenir de la linguistique vous intéresse ont eu pour but d'attirer votre attention et de vous faire prendre conscience que les craintes exprimées ici sont partagées par un bon nombre d'étudiantes et d'étudiants. Bien entendu, la linguistique comme discipline n'est pas menacée; les universités vont continuer encore longtemps à former des linguistes, et plusieurs d'entre eux réussiront fort bien à tirer leur épingle du jeu. L'idée est de ne pas faire semblant que tout va pour le mieux: il y a bel et bien une crise de l'emploi chez les diplômées et diplômés en linguistique et, du même coup, une crise d'identité. Le manque de visibilité évoqué plus haut n'est sûrement pas étranger à l'un et l'autre de ces problèmes.

Le tableau brossé ici n'est sans doute pas si noir en réalité. La linguistique n'est pas seule à traverser une crise de l'emploi; de nos jours, la plupart des domaines d'activités sont dans le même bateau. À l'intérieur de la discipline, certains champs de spécialités connaissent plus de succès que d'autres, par exemple, les industries de la langue, la neurolinguistique, la terminologie (parmi ceux qui

travaillent dans ce domaine, combien ont suivi un baccalauréat en linguistique?). Certains linguistes ont réussi à innover, à créer des liens avec d'autres disciplines, à trouver de nouvelles applications à la linguistique.

Chacun et chacune de nos invités ont, au cours des années, acquis une expérience bien particulière dans la pratique et l'enseignement de la linguistique. Chacun et chacune ont oeuvré dans des domaines différents, mais complémentaires de la linguistique; chacun et chacune ont développé un point de vue bien personnel sur la place et l'avenir de la linguistique au Québec.

La parole est à eux.»

3. Liste des invités

M. Charles-Henri Audet (Université Laval, Cégep de Sainte-Foy)
Mme Silvia Faitelson-Weiser (Université Laval)
M. Pierre Martel (Université de Sherbrooke)
Mme Diane Vincent (Université Laval)

4. Bibliographie

Audet, Marc (1989), *Qu'advient-il des diplômés et diplômées universitaires*, Québec, Les Publications du Québec.

Audet, Marc (1995), *Qu'advient-il des diplômés des universités*, Québec, Les Publications du Québec.

Une structure catégorielle pour les spécificateurs verbaux du yorouba

MACHOUDI ABOU, Université de Montréal

1. Introduction

Une *structure catégorielle* est un mécanisme de la linguistique computationnelle (Gazdar et al 1987, Morin 1989) qui permet de fournir des informations formelles, interprétables par ordinateur, sur les *catégories syntaxiques* des langues naturelles. Une *catégorie syntaxique* se définit, effectivement, comme un ensemble de *spécifications de traits* représentées par $\langle \text{attribut}, \text{valeur} \rangle$, satisfaisant à certaines conditions. L'*attribut* qui est le nom du *trait*, est un élément d'un ensemble de *symboles atomiques* en nombre fini. La *valeur* qui lui est assignée, peut être soit *atomique*, soit *complexe*. Une *valeur complexe* est également définie par une *spécification de traits*, donc une *valeur* qui contient, elle-aussi, une ou plusieurs autres *spécifications de traits*. Ainsi, une *structure catégorielle* Σ , (Morin 1989) se définit par un ensemble de *traits* et de *valeurs* possibles de *traits*, qui se présente en un quadruplet de la forme $\Sigma = \{T, A, \tau, \rho\}$, où chaque élément constitue en lui-même un ensemble bien défini: - T est un ensemble fini de *traits*, - A est un ensemble fini de *valeurs atomiques*, - τ est une fonction booléenne de typage de T, - ρ est la fonction qui, à chaque *trait* de T, fait correspondre l'ensemble fini de ses *valeurs* possibles.

Chaque langue ayant ses particularités, il est bien évident que les ensembles de traits des *spécificateurs verbaux* (dorénavant Spéc(V)), pour le yorouba (Adéwolé 1988, 1989; Abou 1994), ne sont pas identiques à ceux de l'anglais (Gazdar et al. 1982, 1985), ni à ceux du français. Ceux du yorouba sont caractérisés sans doute par certaines particularités inhérentes qui s'ajoutent aux *traits* communs à ceux des autres langues, qu'importent leurs structures syntaxiques. Ce sont ces caractéristiques que nous exploiterons comme *traits* et *valeurs* pour définir chacune de ces catégories mineures.

2. Remarques sur les analyses de Adéwolé (1988, 1989)

Adéwolé (1988, 1989) s'est déjà inspiré, dans la même optique, de l'analyse de Gazdar (1982), portant sur les auxiliaires et certains phénomènes connexes de

l'anglais, pour proposer un certain nombre de *traits* de quelques *auxiliaires* du yorouba qui sont :

- (1) a.) NEG, b.) yòd 'will' and its variants, c.) ti 'has' and its variant
 d.) gbòdò 'must', e.) lè 'can', f.) ñ 'PROG' and its variant,
 g.) máa ñ 'HAB' and its variant» (Adéwolé 1989 : 1)

Il faut avouer concrètement que cet inventaire est insuffisant tant du point de vue du nombre que de la classification des unités.

Ensuite, les *traits* choisis pour cette analyse sont inadéquats.

- (2) +NEG (NEGATIVE), +BSE (BASE-FORM), +PERF (PERFECTIVE), +PROG (PROGRESSIVE), +HAB (HABITUAL), +INF (INFINITIVE), +ASS (ASSUMPTIVE), +POT (POTENTIAL), +OBL (OBLIGATIVE), +PH (PHASE), +MOD (MODIFYING), +FOC (FOCUS), +AUX (AUXILIARY), +ASP (ASPECT), +ALT (ALTERNANT), +M (MODAL), (Adéwolé (1988 : 201), (1989 : 2)).

Nous en éliminons plusieurs, tels que : +ALT, +BSE, +ASS, +OBL, +POT, +FOC, que nous jugeons inadéquats, parce qu'ils ne correspondent pas vraiment aux propriétés syntaxiques des morphèmes analysés. Les *traits* +ALT, +ASS, +OBL, +POT sont des propriétés qui ont été arbitrairement attribuées aux unités à partir d'une interprétation intuitive de leur sens par l'auteur.

Les *traits*: +ASS (ASSUMPTIVE), emprunté à Palmer (1968 : 62), +OBL (OBLIGATIVE) et +POT (POTENTIAL), empruntés à Awóbùlúyì (1967 : 254) sont purement sémantiques et ne sont que des interprétations approximatives des sens des particules yòd 'Futur', gbòdò 'devoir' et lè 'pouvoir', respectivement. Ils ne peuvent donc pas être utilisés ici pour une définition formelle.

Ce sont ces types d'erreurs que nous avons relevées dans chacune des analyses antérieures et qui, en général, ont motivé la raison d'être de la présente étude, laquelle se veut purement formelle. Pour ce faire, nous nous inspirons de la métathéorie des '*structures catégorielles*' de Gazdar et al. (1987) et de l'analyse de Morin (1989) pour proposer ce qui suit.

3. Une structure catégorielle pour les Spéc(V) du yorouba

À la suite de certains linguistes dont Morin (1989), nous définissons une *catégorie syntaxique* comme '*un ensemble de spécifications de traits satisfaisant à certaines conditions*'. Ceci est vrai pour les théories syntaxiques, autant anciennes que contemporaines, pour définir des catégories grammaticales. Nous nous basons sur cette hypothèse directrice pour présenter les *valeurs* diverses des Spéc(V) du yorouba qui sont des catégories de *Temps*, d'*Aspect* et de *Mode*.

La *structure catégorielle* des Spéc(V) du yorouba présente des particularités fort remarquables, en particulier une absence de plusieurs *traits* et *valeurs* connus des catégories majeures (lexicales ou syntagmatiques). Puisqu'il n'y a ni flexion ni déclinaison en yorouba, les Spéc(V) sont tout d'abord autonomes et l'ensemble de *traits* d'*Accord*, de *Cas*, de *Genre*, de *Nombre*, de *Personne*, de *Voix*, et plusieurs autres qui n'y sont pas attestés, seront systématiquement supprimés. Par contre les *traits* de *Temps* (TPS), d'*Aspect* (ASP) et de *Mode* (M) seront conservés, mais en ayant des portées différentes de ceux de l'anglais ou du français. À ces derniers s'ajouteront les particularités inhérentes qui caractérisent

chacune de ces catégories. Il y a en outre, le rapport qui les lie à une catégorie lexicale spécifique, le verbe V, tête du SV. Ce rapport nécessitera (dans une définition plus large que nous ne représenterons pas ici), l'emploi des *traits* : MAJEUR, N et V par exemple. Le *trait* CAT que nous représentons systématiquement par SPÉC nous permettra de présenter les trois différentes catégories de Spéc(V) : TPS, ASP et M. Ainsi, la structure catégorielle des Spéc(V) du yorouba, $\Sigma = \{T, A, \tau, \rho\}$ se définira par :

3.1. L'ensemble T des traits des Spéc(V) du yorouba

Les *traits* des Spéc(V) du yorouba se définissent en un ensemble T.

$T = \{\text{SPÉC, ASP, TPS, M, MAJEUR, N, V, CAT}\}$

3.2. L'ensemble A des valeurs de traits des Spéc(V) du yorouba

Ces *traits* ont des *valeurs* représentées dans l'ensemble A;

$A = \{+, -, \text{Perf, Imperf, Évnt, Réel, Nég, Aux}_M, \text{Adv}\}$

Pour cette analyse nous limitons les *valeurs de traits* à ce niveau, car les *valeurs sémantiques* les plus profondes et les plus précises qu'on retrouve dans plusieurs analyses antérieures prêtent à confusion et sont très subjectives. Ce sont les *valeurs des valeurs de traits* énumérées dans l'ensemble A ci-dessus, soit :

- les *valeurs* : Dynamique, Statique, Statif, Non-statif, Permanent, Aoriste, Accompli, Parfait, ... de l'aspect perfectif (Perf);
- les *valeurs* : Continu, Discontinu, Progressif, Non-Progressif, Habituel, Répétitif, Constant, Inchoatif, Non-Accompli, Imparfait, ... de l'aspect imperfectif (Imperf);
- les *valeurs* : Futur et Conditionnel du temps ÉVENTUEL (Évnt);
- les *valeurs* : Passé et Présent du temps RÉEL (Réel);
- les *valeurs* : Obligatoire, Emphatique, Insistant, Potentiel, ... généralement des MODAUX (M : {Nég, Aux_M, Adv}).

Les interprétations des items par ces *valeurs* intrinsèques varient de contexte en contexte et d'un individu à un autre.

3.3. La fonction de typepage τ

$\tau = \{\langle \text{SPÉC, 1} \rangle, \langle \text{ASP, 1} \rangle, \langle \text{TPS, 1} \rangle, \langle \text{M, 1} \rangle, \langle \text{V, 0} \rangle, \langle \text{N, 0} \rangle, \langle \text{CAT, 1} \rangle, \langle \text{MAJEUR, 1} \rangle\}$

3.4. La fonction ρ de portée

$\rho = \{\langle \text{ASP, \{Perf, Imperf\}} \rangle; \langle \text{CAT, \{TPS, ASP, M\}} \rangle; \langle \text{M, \{Nég, Aux}_M, \text{Adv}\}} \rangle; \langle \text{SPÉC, \{MAJEUR, CAT\}} \rangle; \langle \text{TPS, \{Évnt, Réel\}} \rangle; \langle \text{MAJEUR, \{N, V\}} \rangle; \langle \text{N, \{+, -\}} \rangle; \langle \text{V, \{+, -\}} \rangle\}$

4. Explication de la structure catégorielle des Spéc(V) du yorouba

Nous considérons que les *traits* : {SPÉC, ASP, TPS, M} et leurs *valeurs* : {Perf, Imperf, Évnt, Réel, Nég, Aux_M, Adv} suffisent amplement pour caractériser les Spéc(V) et les distinguer des autres constituants du syntagme verbal (SV). Tous les autres *traits* qui paraissent d'ailleurs prévisibles devraient être exclus des définitions.

4.1. Les temporels (TPS)

Nous observons que le système verbo-temporel est défini par un certain nombre d'éléments hiérarchiquement structurés. Le temps, une des *valeurs* de SPÉC, représenté par TPS, a deux *valeurs* : les *temps éventuels* (Évent) et les *temps réels* (Réel). D'où la portée :

(3) <TPS, {Évent, Réel}>

• Les *temps éventuels* (Évent) qui s'opposent aux *temps réels* (Réel), expriment l'éventualité, l'hypothétique. Ce sont les temps qui traduisent l'éventualité exprimée grammaticalement par le futur du présent ou celui du passé (le conditionnel).

Ils sont rendus en yorouba par les items suivants : {*yíò* (et ses variantes : *yòò*, *òò*, ...), *á* (et ses variantes monophonématisées : *é*, *é*, *ó*, ...), *níí* (et son allomorphe *í*), *bá*, *ibá*} (voir Abou 1994).

Nous pouvons les définir par des types de *spécifications de traits* suivants :

(4) *yíò* : <TPS, Évent₁>¹, *yòò* : <TPS, Évent₂>, etc.

• Les *temps réels* (Réel) qui traduisent les faits réels, les faits qui ne sont ni potentiels ni irréels, c'est-à-dire les temps présent et passé, sont exprimés en yorouba par les items suivants : {*í*, *a*}.

Nous les définissons par les *spécifications de traits* suivantes :

(5) *í* : <TPS, Réel₁>, *a* : <TPS, Réel₂>

4.2. Les aspectuels

L'*aspect*, traduit par les particules que nous appelons les *aspectuels*, constitue l'une des catégories de Spéc(V) marquée par ASP. Nous attribuons à ce *trait* deux *valeurs* principales qui représentent les *aspects* : *perfectif* (Perf) et *imperfectif* (Imperf). Nous l'exprimons par la portée suivante :

(6) <ASP, {Perf, Imperf}>

• Le *perfectif* (Perf) est traduit par le morphème *í* avec ses allomorphes suivants : {*á*, *é*, *é*, *ó*, *ó*, *ú*, *án*, *én*, *ín*, *ón*, *ún*}.

Nous les définissons par des exemples de *spécifications de traits* suivants :

(7) *í* : <ASP, Perf₁> *á* : <ASP, Perf₂>, *é* : <ASP, Perf₃> etc.

• L'*imperfectif* (Imperf) est traduit dans la langue par les particules suivantes : {*ní*, *í*, *máa*}, définies par les *spécifications de traits* suivantes :

(8) *ní* : <ASP, Imperf₁>, *í* : <ASP, Imperf₂>, *máa* : <ASP, Imperf₃>

4.3. Les modaux

Nous attribuons aux *modaux* marqués par le *trait* (M) les *valeurs* : *négation* (Nég), *auxiliaire modal* (Aux_M) et *adverbial* (Adv), qui représentent les trois différentes classes dont ils sont constitués. Nous définissons le *trait* M par la portée suivante :

(9) <M, {Nég, Aux_M, Adv}>

¹ Les indications numériques adoptées ici permettent d'établir une distinction entre les items, les catégories, les traits et les valeurs identiques (voir Abou 1994 : 174).

• La négation (Nég) est exprimée dans la langue par les particules : {*kò, kì, ì, à, è, ò, è, òn, máà, áà*}, pouvant être définies par des *spécifications de traits* suivantes :

(10) *kò* : <M, Nég₁>, *kì* : <M, Nég₂>, *máà* : <M, Nég₃>, etc.

• Les auxiliaires modaux (Aux_M) sont traduits en yorouba par les particules suivantes : {*gbòdò, lè, nílààti, ẹ̀, ẹ̀ẹ̀*}, définies par des *spécifications de traits* de types suivants :

(11) *gbòdò* : <M, Aux_{M1}> *lè* : <M, Aux_{M2}>

• Les adverbiaux (Adv) sont exprimés en yorouba par les particules suivantes : {*ba, baà, báà, ibáà, dá, ẹ̀, dédé, déédéé, diidi, dijo, fẹ̀rẹ̀, jàjà, jọ, jùmò, kàn, kọ, kọkọ, kùkù, mà, mọ̀mọ̀, nikàn, pàpà, papò, sáá, ẹ̀áá, sàà, ẹ̀áá, sàbà, ẹ̀ẹ̀ẹ̀, si, sin, ẹ̀sin, tètè, ti, tifi, ì, itifi, tiẹ̀, tilẹ̀, tóó, túbò, tún, wulẹ̀*}.

Nous les définissons par les *spécifications de traits* suivantes :

(12) *ba* : <M, Adv₁>, *baà* : <M, Adv₂>, *báà* : <M, Adv₃>, etc.

Notons qu'on peut définir chaque forme des Spéc(V) en combinant deux *spécifications de traits* la constituant. La première spécification étant la plus générale et la deuxième la plus spécifique du type précédemment présenté; c'est ce qu'on appelle une *spécification maximale*. Celle-ci permet de fournir toutes les informations possibles sur une catégorie.

Prenons par exemple une particule de chaque catégorie : *yìdò, ñ* et *kò*. On peut les définir d'abord par deux différentes spécifications que nous combinerons ensuite en une seule *spécification maximale*.

(13) (i) *yìdò* : <SPÉC, TPS> + *yìdò* : <TPS, Évén₁> = *yìdò* : <SPÉC, {<TPS, Évén₁>}>

(ii) *ñ* : <SPÉC, ASP> + *ñ* : <ASP, Imperf₁> = *ñ* : <SPÉC, {<ASP, Imperf₁>}>

(iii) *kò* : <SPÉC, M> + *kò* : <M, Nég₁> = *kò* : <SPÉC, {<M, Nég₁>}>

5. Conclusion

La *structure catégorielle* et les contraintes associées qui nous ont permis de décrire ici les Spéc(V) du yorouba et toutes les sous-classes connexes est adaptable aussi bien aux catégories majeures qu'aux catégories mineures de toutes les langues naturelles.

L'inventaire des *traits* et *valeurs* syntaxiques et/ou sémantiques que nous avons proposé pour les Spéc(V) n'est ni exhaustif ni absolu. Cependant, à un certain niveau, il est suffisant pour définir ces catégories dans une théorie syntaxique formelle. Il faut aussi noter qu'il y a des contraintes sur les *spécifications maximales* qu'on pourrait proposer pour ces définitions. Ces contraintes exigeront d'autres opérations dites : d'*unification*, d'*extension* et de *subsumption* que nous ne pouvons présenter dans ce travail.

6. RÉFÉRENCES

Abou, M. (1994), *Traits et valeurs de spécificateurs verbaux du yorouba*, thèse de Doctorat, Université de Montréal.

Morin J.-Y. (1989), *Syntaxe*, Notes de cours, Département de linguistique et de traduction, Université de Montréal.

La socioterminologie: un moyen pour diagnostiquer le domaine de l'orthodontie

SOUAD BELYAZID, Université Laval

Introduction

Le mot diagnostic sous-entend une anomalie. En effet Toute personne bien constituée a dû rendre visite au dentiste, donc converser avec lui et ne rien comprendre au bout du fil. C'est normal car ces professionnels utilisent leur propre jargon (en bon français leur terminologie spécialisée) imprégné de beaucoup de termes anglo-américains ce qui rend la compréhension encore plus difficile. L'anomalie finalement n'est pas la visite chez le dentiste mais son langage qui est imprégné d'emprunts. Connaissant le problème et la problématique il reste à trouver le moyen de procéder à ce diagnostic et en bon français la méthodologie à suivre.

Nous avons deux moyens pour réaliser cette opération. D'une part, nous avons travaillé sur un corpus écrit que nous avons analysé terminologiquement pour voir comment le français spécialisé de l'orthodontie fonctionne. Pour cette première partie le travail a été fait sur le corpus tiré de différents catalogues orthodontiques bilingues ou monolingues. Nous avons retenus 5 facteurs d'analyse qui sont :

1) Terme : terme simple et syntagmes terminologiques, 2) formation des mots d'origine anglaise (Calque, emprunt, hybridation) et formation d'origine française (métaphore, métonymie et synecdoque), 3) termes fautifs, 4) synonymie, 5) équivalence

MÉTHODOLOGIE

Notre but est socioterminologique cela veut dire que nous avons tenté de voir comment les professionnels et spécialistes de différentes appartenances hiérarchiques ou géographiques réagissent devant la même terminologie. Cette partie a été faite en trois étapes :

Étape1 : Questionnaires

Nous avons deux phases importantes dans l'élaboration de ces questionnaires d'une part l'établissement des fiches qui allaient être présentées aux informateurs. Ainsi nous avons préparé 57 Fiches contenant chacune un terme

et formée de trois volets. D'autre part la validation de ces questionnaires par le spécialiste qui collabore avec nous depuis le début de notre recherche

Étape 2 : a. Critères de choix des informateurs

Pour établir une liste d'informateurs il fallait aussi établir des critères de choix. Ainsi, le critère essentiel établi était que l'informateur devait être un orthodontiste praticien privé, enseignant ou bien orthodontiste en cours de formation, c'est-à-dire étudiant en 1^{ère} ou 2^{ème} année de maîtrise en orthodontie.

b. critères de choix du nombre

Pour ce qui est du choix du nombre des orthodontistes informateurs approchés, nous n'avons pas eu un grand choix, vu qu'à l'Université Laval le nombre des professionnels requis est restreint. Or pour avoir plus d'enseignants à notre disposition il fallait se déplacer à l'Université de Montréal à Montréal. Nous avons donc sollicité la collaboration des cinq enseignants de Laval et d'un enseignant de Montréal.

3. Étape 3 : Administration des questionnaires

Dans cette étape il fallait choisir le lieu d'administration des questionnaires. Nous n'avons pas eu le choix de l'endroit où nous devons administrer les questionnaires, car il était plus simple de le faire dans les milieux de travail des interlocuteurs, et ce pour éviter, toute contrainte psychologique et de temps¹.

Le diagnostique

Après avoir fait le travail de terrain nous avons commencé l'analyse des résultats que nous avons organisé comme suit.

Au cours du traitement des données, au fin d'analyse, nous avons constitué quatre groupes qui se distinguent d'une part, par la hiérarchie au niveau professionnel, d'autre part, par la différence géographique. Ainsi, le premier groupe est constitué des professeurs québécois (Montréal/ Québec). Le deuxième groupe lui, est constitué des chargés de cours qui jouissent de la même ambivalence au niveau professionnel, puisqu'ils sont aussi des praticiens privés. Le troisième groupe est constitué des étudiants de première année en orthodontie. Ces derniers sont en début de formation donc le contact avec les termes est assuré par les professeurs d'une part et par les manuels spécialisés d'autre part. Le quatrième groupe est constitué de deux spécialistes français et d'un spécialiste marocain dont la formation est française. Ce dernier groupe est du même niveau hiérarchique que le premier et s'en distingue seulement par la situation géographique.

Lors de l'administration de nos questionnaires aux informateurs, nous avons distingué trois situations que nous avons représentées dans les tableaux X.1 du premier lot basé sur les termes du corpus et correspondant respectivement aux

¹ nous ne mentionnons pas les enquêtes en France et au Maroc car nous les avons envoyé aux spécialistes et nous ne sommes pas au courant du déroulement des entrevues

groupes 1,2,3,4. Dans ce lot les tableaux devaient ressortir les trois situations que vivent les spécialistes dans leurs milieux, les informateurs doivent reconnaître les termes du corpus qui leur ont été proposés. Quand il y a eu reconnaissance, nous mettons le signe «plus», et nous mettons le signe «moins» le cas inverse. Dans un deuxième temps la situation est celle de l'utilisation de ces termes par les informateurs. Cette situation nous a permis, grâce à ses résultats, de voir l'usage de la terminologie dans les différents niveaux de la langue spécialisée de l'orthodontie. Elle est subdivisée elle-même, en deux plans, le premier est celui de l'utilisation de ces termes au niveau de l'écrit et le second, au niveau de l'oral. Dans le cas de la non-utilisation de ces termes, nous l'avons représenté par la valeur zéro. Si le terme est utilisé en anglais, nous le représentons par le symbole «A». Or si le terme est utilisé en français, il faudra alors distinguer entre l'utilisation du même terme français du corpus d'où le symbole «F+», et l'utilisation d'un autre terme différent représenté par le symbole «F-». Certaines réponses sont particulières comme l'utilisation de termes alphanumériques ou hybrides, ces derniers sont constitués d'un élément anglais et d'un autre français. Le second plan de la situation d'utilisation est l'oral lui-même subdivisé en trois volets, c'est-à-dire l'usage de la terminologie dans la vie professionnelle avec toutes les personnes qui font partie du quotidien de l'orthodontiste, à savoir l'assistante, les étudiants et les collègues. Enfin il y a La troisième et dernière situation est celle des propositions de termes soit tirés du corpus ou de nouveaux termes que nous avons soumis à nos informateurs. La réaction des informateurs peut être figurée sous forme de rejet, d'acceptation, d'abstention, d'une dualité, c'est-à-dire rejet/nouvelle et acceptation/nouvelle ou enfin des propositions faites par les informateurs eux-mêmes en substitution aux termes du corpus.

Analyse des résultats des quatre groupes

Tableaux X1.1.2

En observant les résultats obtenus nous remarquons que ces derniers sont relativement différents. En effet, comme les informateurs de chaque groupe représentent des niveaux de langue assez distincts, les résultats sont aussi distincts. Ainsi au niveau de la reconnaissance des termes du corpus, nous notons que les groupes 1 et 4 ont des moyennes proches et assez élevées, ceci est normal puisque ce sont les spécialistes qui sont les plus proches de la terminologie. En outre, les groupes 2 et 3 ont des moyennes identiques, même s'ils ne sont pas du même niveau hiérarchique. Donc, les enseignants, quelle que soit leur origine géographique, reconnaissent plus facilement la terminologie que les chargés de cours et les étudiants. En ce qui concerne l'utilisation de la terminologie, elle varie aussi d'un type d'informateurs à un autre; ainsi la plus faible moyenne d'utilisation se trouve chez les étudiants, elle est suivie par celle des chargés de cours et enfin des enseignants. De plus,

la plus grande moyenne d'utilisation des termes français est notée chez les enseignants et surtout ceux de France. L'anglais aussi est utilisé en bonne moyenne chez les enseignants de Québec et moins chez les étudiants et les chargés de cours et encore moins chez les enseignants français. Un autre phénomène que nous avons noté est l'utilisation des termes hybrides qui est plus élevée chez les enseignants québécois alors qu'elle est moins importante chez les chargés de cours et les étudiants et nulle chez les enseignants français. Concernant la situation de proposition, elle est aussi variée que celle de l'utilisation de la terminologie. Ainsi, nous n'avons aucune justification à l'abstention de chaque groupe, puisque la moyenne la plus élevée est chez les étudiants suivie de celle des enseignants et enfin de celle des chargés de cours. Notons aussi que la variation de la moyenne de l'acceptation et des autres réactions des informateurs, d'un groupe à l'autre, n'est régie par aucune loi. Au niveau de la moyenne de l'acceptation, elle est plus importante, par ordre décroissant, chez les enseignants québécois, les chargés de cours, chez les enseignants français et enfin chez les étudiants. Le groupe des chargés de cours a la moyenne la plus élevée dans la mise d'avant de nouvelles propositions, suivi des groupes 1 et 4 et enfin du groupe des étudiants. Les moyennes des rejets, des acceptations/nouvelles et rejets/nouvelles sont faibles pour les quatre groupes. De plus, il n'existe pas de situation de rejet chez le groupe 2.

Dans les tableaux des moyennes touchant l'utilisation et la reconnaissance, les résultats ne semblent pas découler des motifs particuliers, alors que les résultats des moyennes de reconnaissance sont les seuls justifiables.

Nous comparons les résultats des moyennes de la présence des calques chez les quatre groupes. Par ailleurs, nous nous étonnons de ces résultats, car ils sont aussi inattendus que ceux des tableaux cités plus haut. En effet, la moyenne la plus élevée de calques se trouve chez le groupe des chargés de cours suivie des enseignants québécois avec un nombre plus restreint de termes relevés. Les enseignants français ont la plus faible moyenne après les étudiants. Nous nous posons la question sur ces résultats, en nous demandant si ces résultats sont dus à un souci de francisation ou à une simple vulgarisation de la terminologie pour la rendre plus familière.

Conclusion

Nous concluons cette analyse qui nous a permis de voir comment fonctionne la terminologie de l'orthodontie ici au Québec, en posant que la terminologie a besoin, pour fonctionner, d'un milieu social. En effet, la terminologie ne peut s'épanouir que si elle est dans l'usage d'individus dans un milieu socioprofessionnel. Donc, pour nous, cette terminologie est ancrée dans le milieu socioprofessionnel des orthodontistes dont nous avons déduit les attitudes selon certains paramètres tels : le niveau de langue, les canaux de communication utilisés et l'appartenance géographique.

Niveaux de langue

Dans notre cas, les niveaux de langues sont ceux des enseignants, des chargés de cours et des étudiants. La distinction entre les trois niveaux est pertinente dans les tableaux qui présentent l'utilisation de la terminologie, ainsi nous notons qu'il y a des usages comme celui de l'anglais très distincts d'un groupe à l'autre. Par exemple, le groupe1 fait un plus grand usage de l'anglais que le groupe des chargés de cours et même que celui des étudiants. Ceci est peut être dû à la formation académique des enseignants qui l'ont reçue en anglais.

Canaux de communication

Nous désignons par canaux de communication, les moyens qu'utilisent les usagers de la terminologie de l'orthodontie pour communiquer entre eux. Ainsi, nous en distinguons deux qui sont l'oral et l'écrit. Au cours de nos investigations, nous avons remarqué que nos informateurs étaient plus actifs à l'oral qu'à l'écrit. Effectivement, comme la terminologie du sous-domaine de l'instrumentation n'est pas très présente à l'écrit, même les usagers n'en font pas usage. Quand on parle d'écrit, il s'agit surtout des bons de commandes et rarement d'articles. Donc, pour nous, le plus important des deux canaux est celui de l'oral, à ce niveau les informateurs diversifient l'usage de la terminologie selon qu'ils s'adressent à leurs assistantes, à leurs étudiants (sauf dans le cas du groupe3) ou à leurs collègues. Dans le cas de la communication avec l'assistante, c'est généralement des abréviations qui seront en usage, comme dans le cas de la notion de «rétracteur jugal» qui est reprise avec l'assistante avec l'abréviation *écarteur* au lieu de la dénomination *écarteur à joues* qui est utilisée avec les étudiants. Finalement, que ce soit l'oral ou l'écrit, ces deux plans ne favorisent pas l'usage du français ou de l'anglais dans le domaine de l'orthodontie.

Appartenance géographique

Ce paramètre est très intéressant, car nous avons effectivement remarqué que le groupe 4 qui est celui des enseignants-praticiens étrangers avait des attitudes différentes des trois autres groupes. Ainsi, d'une part, au niveau de l'usage de l'anglais le groupe4 a la moyenne la plus faible et la moyenne la plus élevée dans l'usage du français. D'autre part, quant à l'usage des calques, ce groupe a la plus faible moyenne des quatre groupes. Par ailleurs, au niveau de la terminologie recueillie, elle est plus variée et plus nombreuse que dans les autres groupes. Nous pouvons dire que ces résultats sont dus à la différence au niveau de la formation professionnelle et aussi de la présence d'autres sources d'approvisionnement autres que les laboratoires nord-américains.

En somme, il est assez difficile de prévoir les réactions des usagers d'une terminologie, car il y a plusieurs paramètres qui entrent en ligne de compte et qui vont influencer l'attitude des usagers. Dans notre étude socioterminologique, nous nous attendions à certaines attitudes de la part des usagers, mais finalement il n'en était rien.

Étude métalexicographique des emprunts faits par le français à l'arabe aux XIX^e et XX^e siècles

RADIA BENKHOUYA, Université de Montréal

1. Introduction

Cet exposé se veut une présentation générale de notre mémoire de maîtrise dont l'objectif est de montrer comment les emprunts faits par le français à l'arabe aux XIX^e et XX^e siècles sont traités dans le dictionnaire *Le Nouveau Petit Robert* (1993). Pour ce faire, nous vérifierons si l'origine étymologique attribuée aux emprunts arabes correspond à la réalité; ensuite, nous examinerons si ces mots ont subi des restrictions ou des extensions de sens; enfin, nous vérifierons dans quel registre de langue ces emprunts sont classés.

2. Problématique

Plusieurs événements, comme la conquête de l'Espagne par les Arabes (VIII^e siècle - XV^e siècle), les croisades (XI^e siècle - XIII^e siècle), le commerce (V^e siècle - XV^e siècle), l'occupation militaire française au Maghreb (XIX^e siècle - XX^e siècle), ont été à l'origine des innombrables emprunts du français à l'arabe. Du Moyen Âge jusqu'à nos jours, le français n'a cessé d'emprunter des termes à cette langue.

Aux XIX^e et XX^e siècles, avec la colonisation française au Maghreb, nombre de termes arabes vont pénétrer dans la langue française (ex: *bled, clebs, toubib*). Plus récemment, pour rendre compte d'événements reliés au conflit israélo-arabe, le français va emprunter des mots comme

fedayin, intifada, moudjahidines. Finalement, le besoin de dénommer des réalités nouvelles ou d'exprimer "l'exotisme" arabe a amené des écrivains à employer plusieurs mots arabes dans leurs écrits (ex: *brick, rais, tajine*).

Contrairement aux emprunts faits au Moyen Âge et à la Renaissance, les emprunts arabes des XIXe et XXe siècles, époque que nous avons choisi d'étudier, ont subi plusieurs types de changements dans les dictionnaires français. Le *NPR* est un exemple typique de ce traitement lexicographique particulier, dans lequel les emprunts arabes perdent leur identité culturelle et leur neutralité et passent de mots de la langue courante ou soutenue à un niveau de langue péjoratif ou vulgaire, du moins pour une partie d'entre eux. Leur origine est expliquée plus ou moins arbitrairement, et la définition qui leur est attribuée est parfois différente de celle de la langue d'origine.

3. Méthode d'analyse

Nous étudierons les emprunts arabes du point de vue métalexigraphique. Plus précisément, nous procéderons par une analyse microstructurale des emprunts.

3.1 Origine et étymologie

L'origine des mots arabes dans le *NPR* n'est pas toujours bien identifiée ou expliquée. Tantôt, on donne l'origine exacte en distinguant l'arabe littéraire des arabes dialectaux: *keffieh*: «...de l'ar. *kaff[i]yah*, ar. littér. *Kuff[i]yah*...», *chergui*: «...mot. ar. marocain...», *djellaba*: «...mot ar. du Maroc...»; tantôt, on ne précise pas suffisamment l'origine en indiquant uniquement la marque *arabe*: c'est le cas de *charia*: «...mot ar [...] Loi islamique...», *Harissa*: «... ar. *harissa*...», *fissa*: «...ar. *fis-saea* "à l'heure même"...», *touareg*: «...mot ar., masc. Plur. *targui*...», le premier appartenant à l'arabe classique, le second au dialecte tunisien et les deux derniers au dialecte maghrébin (Maroc, Algérie, Tunisie). Parfois, l'origine est erronée, comme pour *zouave*: «...arabo-berbère...», alors que le berbère et l'arabe sont deux langues complètement différentes¹. Parfois,

¹*Zouave* vient du berbère algérien. Il désigne une tribu berbère algérienne qui s'appelle *Zouaoua*.

elle n'est pas indiquée comme dans l'entrée *chleuh*: «...“peuple berbère”...» qui appartient à l'arabe marocain.

En somme, tantôt le *NPR* donne l'origine exacte et fait la distinction entre l'arabe littéraire (classique) et les arabes dialectaux, tantôt il ne précise pas suffisamment l'origine en indiquant uniquement la marque *arabe*, ou encore il ne la mentionne même pas.

3.2 Niveaux de langue

Une fois introduits dans la langue d'accueil, les emprunts s'adaptent à un nouveau mode de vie et s'inscrivent dans un usage particulier ces mots arabes prononcés à la française perdent leur identité culturelle et leur neutralité. Ils passent de mots de langue courante ou soutenue à des niveaux de langue familier (*bésef, bled, toubib...*), péjoratif (*chleuh, sidi, smala...*), militaire (*barda, baroud, gourbi*) ou argotique (*caoua, fissa, souk*). Rappelons qu'à cette époque les emprunts faits à l'arabe sont des mots qui reflètent le quotidien dans tous ses détails. Le nombre des mots qui expriment “l'exotisme” du monde arabe est donc considérable.

Le marquage des emprunts arabes dans le *NPR* est justifiable. Ces mots n'appartiennent plus à la langue arabe, et leur sens et leurs emplois sont liés à des situations bien déterminées. Dire donc que les mots *caoua, barda* et *baroud* sont, respectivement, des termes familier, argotique ou militaire est tout à fait vrai. Mais dans leur langue d'origine, ces mots sont neutres et font partie de la langue courante.

3.3 Orthographe

Nous examinerons comment les emprunts arabes ont été transcrits de l'arabe au français. Dans le *NPR*, les rédacteurs ont eu recours à la translittération. Cependant, ils ne sont pas toujours cohérents; par exemple, ils attribuent au même phonème /h/- ح, dans la même position initiale, deux lettres différentes: dans *alfa* «حلفة», il est remplacé par le /a/, tandis que dans *harki* «حركي», il est remplacé par le /h/. De même, le phonème /q/- ق, toujours dans la même position initiale, est remplacé par deux lettres différentes: par la lettre *c* dans *Caoua* «قهوة» et *Casbah*

«قصة», et par la lettre *k* dans *kouba* «قبة» et *ksar* «قصر».

3.4 Définition

Nous analyserons le statut sémantique des emprunts arabes, plus précisément les aspects de conservation ou de modification de sens.

Les mots désignant des réalités matérielles n'ont pas changé de sens, comme les termes vestimentaires: *djellaba*: «...1849; jilleba 1743; mot ar. du Maroc ♦ Vêtement de dessus, longue robe à manches longues et à capuchon, porté par les hommes et les femmes, en Afrique du Nord», ou des termes de plantes comme *alfa*: «...1848; ar. halfâ ♦ Plante herbacée (légumineuse) d'Afrique du Nord et d'Espagne, dont les feuilles servent de matière première à la fabrication de la sparterie et de certains papiers...».

Cependant, les mots qui réfèrent à une certaine réalité sociale ont subi des restrictions ou des extensions sémantiques; ainsi, *Séide*² devient «... Adeptes fanatiques des doctrines et exécutants aveugles des volontés (d'un maître, d'un chef) ⇒ sectateur...», alors que dans la culture arabe *Zayd Ibn Harita* (زيد بن حارثة) est une personnalité historique arabo-islamique très estimée par les musulmans arabes pour son courage et sa forte croyance dans l'Islam. De même, le mot *smala* (الزمالة) qui veut dire en arabe «camaraderie» devient en français «...Réunion de tentes abritant la famille, les équipages d'un chef arabe qui le suivent dans ses déplacements. «La tente d'Abd-el-Kader, prise avec la smala» (Hugo). 2♦ (1869) FAM.PÉJ. Famille ou suite nombreuse qui vit aux côtés de qqn, qui l'accompagne partout. ⇒ tribu...».

4. Conclusion

L'analyse microstructurale de chacune des rubriques de notre corpus mettra à jour le traitement inadéquat réservé aux emprunts arabes jusqu'à présent. Suite à cette analyse, nous espérons pouvoir améliorer le traitement

Séide: «...de l'ar. Zayd, personnage de la tragédie de Voltaire «Mahomet», 1741...» (NPR, 1993)

lexicographique de ces emprunts dans les dictionnaires français en suggérant certaines modifications.

5. Bibliographie

Nasser, Fathi, 1966, **Emprunts lexicologiques du français à l'arabe des origines jusqu'à la fin du 19^e siècle**, Thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la faculté des lettres et sciences Humaines de l'Université de Paris, Beyrouth, 657p.

Rey-Debove, Josette et Alain Rey, 1993, **Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française**, Nouvelle édition remaniée et amplifiée sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris, Dictionnaire Le Robert, 2467p.

Attitudes et politique linguistique au Cameroun, pays bilingue

DIEUDONNÉ PROSPER AROGA BESSONG, Université de Montréal

1. Problématique

La République du Cameroun connaît un important problème de communication. Les hésitations pré- et post-coloniales ont placé les Camerounais face au défi d'un nationalisme s'exprimant en langues exogènes (Towa 1975). Pour le relever, monolinguisme, bilinguisme territorial, puis individuel (français anglais), et divers trilinguismes ont été proposés (Ngijol, 1964, Fonlon, 1969, Towa, 1975, Tadadjeu, 1983 par exemple) sans donner entière satisfaction. Langues officielles (LO), le français et l'anglais monopolisent les ressources nationales en présence de 236 langues autochtones. Quelles sont les attitudes des Camerounais envers les LO, leurs communautés constitutionnelles respectives, et le pidgin english, véhiculaire le plus répandu (Appel et Muysken, 1992)? Quelle serait la politique linguistique réaliste en découlant?

2. Méthodologie

Pour le déterminer, nous avons, en 1993, soumis à 330 élèves et 260 agents des secteurs d'emploi public et privé dans les chefs-lieux des dix provinces du pays, un questionnaire fermé dont l'analyse du premier volet a révélé l'existence d'une concurrence participative reflétant l'élargissement fonctionnel des langues non officielles, ainsi qu'une tension entre le français et l'anglais lié aux conflits politiques que la transparence dissiperait (voir Aroga, à paraître).

Quant au deuxième volet sur les attitudes et d'après une des modifications de la technique du locuteur masqué (Lambert *et al.* 1960), le répondant devait porter son jugement sur une échelle à cinq degrés, par rapport à sept différenciateurs sémantiques tirés de Gardner et Smythe (1976) : riche, méprisable, compliqué, rémunérateur, instructif, utile et important, s'agissant des langues ; paresseux, sérieux, méfiants, intelligents, et polis, pour les locuteurs, auxquels nous avons ajouté les adjectifs tribalistes et honnêtes. Les différenciateurs se rapportent, les trois premiers à la solidarité, les quatre autres au statut des langues, les quatre premiers à l'affectivité, les trois restants au statut des communautés. L'analyse des données ainsi recueillies permettra de mieux

cerner la dynamique susvisée des choix et attentes pour proposer une politique linguistique réaliste.

3. Études antérieures

Selon Kœnig *et al.* (1983), les langues préférées des Camerounais sont : la langue maternelle (83%), le français (6%) et l'anglais (3%). L'ordre et les taux sont très similaires pour la langue la mieux maîtrisée. Par ailleurs, 30% des répondants n'imposeraient pas leur langue maternelle à autrui. Enfin, 21 à 63% des parents en zone francophone, et 19 à 34% en zone anglophone auraient préféré voir leurs enfants bien parler le français et l'anglais respectivement.

D'après Mfonyam (1976), 42% des étudiants francophones et 21% des étudiants anglophones de l'université locale ont classé leur LO1 avant leur LO2. La connaissance des LO confère prestige et satisfaction culturelle, et porte les promesses d'un épanouissement certain et d'une participation au pouvoir politique (Baylon 1991). Le pidgin est classé au dernier rang par 96% des francophones et 50% des anglophones. Les langues maternelles sont classées au premier rang chez 54% des francophones et 34% des anglophones. Les attitudes de ces étudiants envers les LO s'expliqueraient par le désir d'un bon emploi, la volonté de réussir aux examens et de comprendre les compatriotes de LO différente.

4. Résultats

4.1. Analyse des fréquences

Les répondants ont une perception très positive de leur LO1, les anglophones plus que les francophones : les marges pour chaque différenciateur, entre les taux pour le français et l'anglais, sont appréciables dans la perception des anglophones. De plus elles sont favorables à l'anglais, pour n'importe laquelle des six variables choisies, toutes catégories confondues. Par contre, elles sont souvent minimales, principalement pour les différenciateurs liés au statut, chez les francophones, indépendamment de la variable et des catégories en cause. De plus, les anglophones auraient une perception moins positive de leur LO2 que les francophones

Quant au pidgin, il est estimé non riche, non méprisable, non compliqué, non rémunérateur, et utile, en général de 50 à 65% environ, mais non instructif de 70-84%, probablement en raison de son bannissement des milieux scolaires. De plus, alors que la majorité des catégories de francophones l'estiment non important (40-59%), la moitié des classes d'anglophones sont du même avis. Ces observations sont valables à quelques catégories près.

Les anglophones, minoritaires, auraient une perception à la fois plus positive et plus claire de leur communauté que les francophones : ses membres seraient non paresseux, non tribalistes et non méfiants, (55% à 70% en général pour toutes les variables et catégories à l'étude), alors que les francophones, jugés par eux non paresseux en proportion moins importante, sont dits tribalistes et méfiants (45%-60%), toutes variables et catégories confondues. De plus, ils disent les ressortissants de leur communauté être sérieux, polis et honnêtes (60%-93%) alors que ceux de la communauté francophone ne le seraient pas, encore que

ceux-ci soient estimés intelligents en proportion de moitié moins grande que la leur.

Tout en estimant non paresseux les anglophones (73 - 85%), les francophones ont des opinions très partagées quant à leur appréciation des membres de leur propre communauté sur ce point, de même qu'à la propension au tribalisme des ressortissants des deux groupes, qu'ils jugent par ailleurs méfiants. Toutefois, les anglophones le seraient davantage (52-69% comparés à 40-53% pour les francophones). Ceux-ci seraient plus sérieux (41-70% par rapport à une opinion sur les francophones en général très partagée à environ 33%) et bien plus polis que les francophones (65-84% comparativement à 40 - 49%), trouvés moins honnêtes que les anglophones. Ces observations sont valables sans distinction de variable ou de catégorie

4.2 Analyse du Chi-carré

Camerounais anglophones et francophones évalueraient différemment la complexité ainsi que l'aptitude rémunératrice de l'anglais, la richesse et les potentialités instructives du français, la richesse et l'importance du pidgin, sauf parmi la majorité des anglophones travailleurs, adultes, universitaires ou œuvrant dans le secteur des services, dont l'échantillon était insuffisant. Ces disparités ont trait à un différenciateur lié à la solidarité et un au statut de ces LO. Les écarts du premier type s'expliquent : ces langues n'ont pas la même importance instrumentale pour les ressortissants des deux communautés. Même les bilingues ne les maîtrisent pas nécessairement au même degré. Quant à lui, le pidgin, est largement plus utilisé par les anglophones que par les francophones.

Seul importe donc le statut. D'après les résultats pour toutes les variables, 84-100% des anglophones estiment l'anglais rémunérateur (francophones = 50-75%), 66-86% trouvent le français rémunérateur (francophones = 51-67%) ; ce dernier écart n'est pas significatif. Ces données indiqueraient l'importance de la question linguistique et des frustrations y liées pour eux. Par contre, 67-87% des anglophones disent le français instructif (francophones = 92-96%), mais 91-100% l'affirment pour l'anglais (francophones = 85-94%) ; ce dernier écart n'est pas significatif. L'observation pour le français constitue probablement un indice de l'insatisfaction des anglophones pour qui cette langue serait un obstacle à leur mobilité sociale. Quant aux pourcentages très élevés obtenus pour l'anglais dans les deux cas, ils confirmeraient qu'il soit devenu valeur de ralliement pour sa communauté constitutionnelle (Hamers et Blanc, 1992).

Cela étant, 47-58% des anglophones adultes, hommes, universitaires, travailleurs ou sans formation bilingue classique jugent le pidgin important, 47-59% des sous-groupes restants, ainsi que 40-59% des francophones l'estimant non important. Son importance serait donc en régression. Si toutes les catégories parmi les anglophones sauf les jeunes, les élèves et les femmes le disent utile (en général de 45 à 78%), parmi les francophones, travailleurs, adultes et hommes le trouvent non utile (45-54%) de même que les universitaires ou les répondants sans formation bilingue classique (40-64%). Par contre élèves, jeunes, et femmes pensent le contraire, tout comme les ressortissants du secondaire, et ceux qui ont

une formation bilingue classique. Ces divergences seraient reliées à la différence du langage des vieux et celui des jeunes maintes fois évoquée par Todd (1984).

Les attitudes des anglophones et francophones envers les anglophones se distinguent d'après six des sept différenciateurs retenus : la propension au tribalisme, le sérieux, la méfiance, l'intelligence, la politesse et l'honnêteté. Ils paraissent diverger moins à propos des francophones puisque seulement trois des sept différenciateurs sont concernés : la propension au tribalisme, l'intelligence et la politesse, déjà essentiels chez les anglophones.

L'analyse révèle : 1- une haute appréciation des répondants de chaque communauté pour leur première langue officielle, soulignant le caractère essentiellement instrumental de leur utilisation en milieu officiel ; 2- l'évaluation négative de leur deuxième langue officielle par les anglophones, à la différence des francophones, traduisant leurs frustrations envers cette langue, obstacle à leur mobilité sociale. 3- Les stéréotypes négatifs envers le pidgin y apparaissent. Pourtant, cette langue serait amplement choisie et présumée attendue, ce qui tend à l'ériger en norme inavouable de prestige. 4- Les anglophones auraient une meilleure image de leur communauté que les francophones : les valeurs identitaires en son sein, renforcées par la centralité de l'anglais, semblent unanimement reconnues.

5. Politique linguistique

Dès 1472, Portugais Anglais, Français et autres établissent des contacts commerciaux avec le Cameroun qui en hérita l'anglais comme seule présence exogène linguistiquement marquante (Fonlon 1969). Suivirent des contacts culturels avec l'ouverture des premiers postes missionnaires baptistes dès 1841. Préoccupés par l'éducation des populations locales, les missionnaires favorisaient l'utilisation des langues vernaculaires, seule base d'une communauté chrétienne locale d'après elles.

L'Allemand Nachtigal signe en 1884 un traité de protectorat avec les chefs de la côte. Faute d'entente le 7 avril 1914 à Berlin sur une langue africaine à promouvoir au Cameroun pour réduire l'attrait de l'anglais sur les populations à travers le pidgin english, les Allemands favorisèrent leur langue par des "*primes pour chaque élève reçu aux examens tenus en allemand*" (Stumpf 1979 : 72), tout en tolérant l'usage de quelques langues locales dans l'éducation. Après leur défaite, le Cameroun fut réparti en 1919 par la SDN et confié à la France et la Grande Bretagne qui continuèrent de l'administrer après la création de l'ONU. Favorisant l'assimilation, la France renforça la pratique des subventions. L'Indirect Rule préconisé par l'Angleterre permit de poursuivre l'éducation en langues locales mais les populations obtinrent l'introduction de l'anglais à l'école.

Le 1er janvier 1960, le Cameroun français proclame son indépendance. Après l'adoption de constitution fédérale, la République fédérale du Cameroun est proclamée le 1 octobre 1961 et le bilinguisme officiel instauré. Les Anglophones pensaient ainsi affirmé l'unilinguisme régional pour les protéger contre l'assimilation. Les Francophones y voyaient un bilinguisme nationaliste visant à terme une seule langue officielle. Bilinguisme territorial, puis individuel ont été promus (voir Biya 1987). La fin de la fédération survient en 1972 après

l'institution de l'État unitaire par un référendum. Les Camerounais insatisfaits de cette situation linguistique recherchent d'autres solutions.

6. Politique réaliste

La concurrence participative entre langues officielles et non officielles, le nationalisme et la volonté d'ouverture des Camerounais ainsi que leur aspiration à voir les fonctions hautes étendues aux langues locales, nous ont amené à proposer de leur ouvrir un espace de fécondité économique. En Afrique, 80% de ceux qui sortent de l'école primaire n'ont aucune perspective de poursuivre leur scolarité (Delorme, 1993). Les initiatives d'incitation à la production, promues en langues étrangères, tardent à résorber ce chômage. Avec celui récent de diplômés, les langues d'enseignement perdent graduellement leur avantage en matière de mobilité socio-économique (Djité 1990).

Pour s'attaquer à l'analphabétisme et la perte de compétence de nombreux jeunes rebus de notre système scolaire, il s'agit d'instaurer l'alphabétisation fonctionnelle en langues locales "catalyseur de mobilisation ... économique et psychologique" (Djité 1991 : 132), pour la nécessaire valorisation des langues endogènes, dans un contexte minimisant la confrontation avec celles officielles, et consacrant le passage du culturel à l'économique. Ces dernières resteraient en usage dans l'enseignement scolaire, avec une éventuelle extension de l'anglais renforcé, actuellement matière à option à certains examens pour les francophones, à l'ensemble de leur population scolaire, en manière de rééquilibrage au niveau des langues officielles.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Appel, René et Maysken, Pieter (1992). *Language Contact and Bilingualism*. Londres. Melbourne Auckland : Edward Arnold.
- 2- Aroga Bossong, D. P (à paraître). "Quelle dynamique d'évolution de la situation linguistique au Cameroun, pays bilingue?" AGAPES. publication des café-rencontres du département linguistique de l'Université de Montréal. Québec.
- 3- Baylon, Christian (1991). *Sociolinguistique : société, langue et discours*. Paris : Nathan.
- 4-Delorme, Charles (1993). "Contribution à l'analyse de la crise des systèmes éducatifs africains." In Michalof, Serge (dir). *La France et l'Afrique*. Paris : Karthala, pp. 288-301.
- 5- Djité, Paulin G. (1991). "Les langues en Afrique dans la nouvelle francophonie." *Language Planning and Language Problems*, 15, 1, pp. 20-32.
- 6- Djité, Paulin G. (1990). "Langues et développement en Afrique." *Language Planning and Language Problems*, 14, 2, pp. 121-138.
- 7- Fonlon, Bernard (1969). "The Language Problem in Cameroon : a Historical Perspective." In Abbia 22 : 5 - 40. repr in *Journal of Comparative Education* 5, 1 : 25 - 49.
- 8- Gardner R. C., Smythe, P.C. (1976). *Language Research Group National Test..* London. Ontario : University of Western Ontario.
- 9- Hamers, J. F et Blanc, M (1992). *Bilinguality and Bilingualism*. Newcastle : Cambridge University Press.
- 10- Koenig, Edna L, Chia, Emmanuel et Povey, John (1983). *A Sociolinguistic Profile of Urban Centers in Cameroon*. Los Angeles : Crossroads Press.
- 11- Lambert, W. E. et al. (1960). "Evaluational Reactions to Spoken Languages." In *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 60, pp. 44-51.
- 12- Mfonyam, Joseph N. (1976). "A Study of Language Use Among Bilingual Students of the Faculty of Letters. University of Yaoundé." Unpublished Dissertation Submitted in Partial Fulfillment of the Requirements for the Award of The Postgraduate Diploma (DES) in English Studies. University of Yaoundé.
- 13- Ngijol Ngijol, Pierre (1964). "Nécessité d'une langue nationale." *Abbia*, 7, pp. 83 - 99.
- 14- Stumpf, Rudolf (1979). *La politique linguistique au Cameroun de 1884 à 1960*. Berne, Francfort/Main. Las Vegas : Peter Lang.
- 15- Tadaadjeu, Maurice (1983). "Prospects for Language Planning Studies in Cameroon." In Koenig, Edna L, Chia, Emmanuel et Povey, John. *A Sociolinguistic Profile of Urban Centers in Cameroon*. Los Angeles : Crossroads Press, pp. 117-124.
- 15- Todd, Loreto (1984). *Modern Englishes*. Oxford : Basil Blackwell.
- 16- Towa, Marctien (1975). "Langue nationale et personnalité nationale." *Abbia*, 29 -30, pp. 95 -120

BEST COPY AVAILABLE

De la nasalisation spontanée

ROBERT BOIVIN, Université du Québec à Montréal

1. Introduction*

Les langues sémitiques sont connues pour ne pas avoir de voyelles nasales dans leur inventaire phonétique. Cependant, un groupe de langues sémitiques parlées en Éthiopie présentent de nombreux cas de voyelles nasales. L'inor est une de ces langues. Certaines de ces voyelles nasales sont le résultat diachronique d'une nasalisation spontanée due à la présence de segments laryngaux et pharyngaux aujourd'hui disparus de la langue.

L'éthiopique (ancêtre de l'inor) possédait au moins quatre consonnes gutturales ([h], [ʔ], [ʕ] et [ʕ̣]). Les segments disparus ayant donné lieu à la nasalisation spontanée (mais voir Leslau 1970), j'ai voulu vérifier, par le biais d'une analyse acoustique, si le seul segment guttural persistant en inor ([ʔ]) avait le même effet.

L'article sera divisé comme suit: premièrement je donnerai quelques exemples de nasalisation spontanée issus de diverses langues et je ferai une revue des analyses qui en ont été faites. Ensuite, je présenterai les résultats de mon analyse. Pour terminer, je montrerai pourquoi la nasalisation spontanée pose un problème de représentation théorique en phonologie générative.

2. La nasalisation spontanée

La nasalisation spontanée, synchronique (1) ou diachronique (2), a été remarquée dans plusieurs langues. Dans la majorité des

* Je remercie Henrietta J. Cedergren, Jean-François Prunet et Berhanu Chamora pour leur aide. Cette recherche a été rendue possible grâce aux subventions suivantes: SSHRCC #410-91-0716, #410-94-1062 et FCAR #95-ER-2305.

cas, celle-ci apparaît sur une voyelle lorsqu'elle est précédée d'un segment guttural (laryngal ou pharyngal).

- | | | | |
|-----------------|-------------------------|-----------|------------------|
| (1) a. /ha:f/ | → [hā:f] | “moitié” | (Ohala, 1993) |
| anglais | anglais dialectal | | |
| (2) a. /həsəyə/ | → [ū ⁿ fəfə] | “frotter” | (Prunet, 1992) |
| guèze | inor | | |
| b. /yaʔakov/ | → [yankev] | “Jacob” | (Matisoff, 1975) |
| hébreu | yiddish | | |

En (1), la voyelle est nasalisée parce que adjacente à un segment laryngal. En (2a), le segment laryngal est disparu, ne laissant comme trace que la nasalisation de la voyelle. Le même processus s'applique en (2b), avec comme différence que la nasalité de la voyelle a subséquemment donné naissance à une consonne nasale¹.

2.1 Analyses antérieures

La nasalisation spontanée a principalement été étudiée par M. Ohala (1975, 1991) et J. Ohala (1984, 1993). Leurs analyses concordent avec celles de Delattre (cité par Hetzron 1969) et Laver (cité par Prunet 1992). Les auteurs sont généralement d'accord pour imputer la nasalisation spontanée au lieu d'articulation des consonnes laryngales. L'action des muscles impliqués aurait une incidence directe sur le vélum dont la fermeture incomplète favoriserait le passage de l'air au niveau de la cavité nasale. Ceci créerait un *effet* de nasalisation² analysé comme une véritable nasalisation par les auditeurs. Il y aurait ensuite réanalyse de cet effet et une réinterprétation donnant lieu à une production avec nasalisation complète.

3. Analyse acoustique des voyelles de l'inor

Selon Stevens, Fant et Hawkins (1987) ainsi que Beddor (1993), les principaux effets de nasalisation se trouvent dans les environs des formants 1 et 2 (subséquemment F1 et F2) et sont les suivants: apparition d'un formant nasal autour de 300-400 Hz, apparition de formants supplémentaires et d'antiformants autour de F1, perte d'amplitude de F1 et déplacement de F2 vers des fréquences plus élevées.

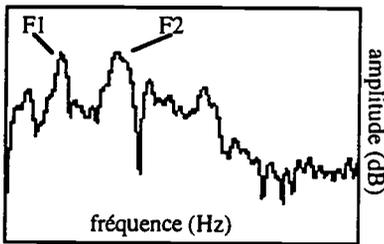
¹Cf.: Paradis & Prunet (1996) sur le décompactage des voyelles nasales.

²Aucun des auteurs cités n'explique ce que peut être un "effet" de nasalisation.

Le sujet de l'expérience était un locuteur natif de l'inor. Le corpus consistait en une série de phrases porteuses composées partiellement de logatomes. Chacune des phrases comportait une voyelle cible, porteuse de l'accent principal. Les cibles étaient précédées du segment laryngal [ʔ] et suivies d'occlusives sourdes. Les voyelles cibles étaient les suivantes: [a], [i] et [u]. Les voyelles de contrôle (orales et nasales) se trouvaient dans les mêmes contextes, entourées d'occlusives sourdes. Le corpus enregistré a été numérisé et analysé sur le logiciel SpeechStation, version 3.1. Des lectures ont été effectuées dans la partie stable de chaque voyelle, toutes les 10ms.

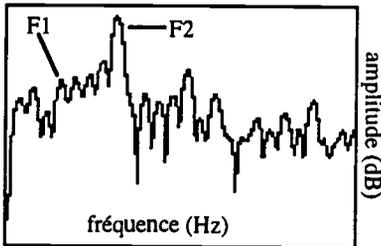
3.1 Résultats

Les résultats présentés ne concernent que la voyelle [a]. Des résultats similaires ont été enregistrés pour les voyelles [i] et [u].



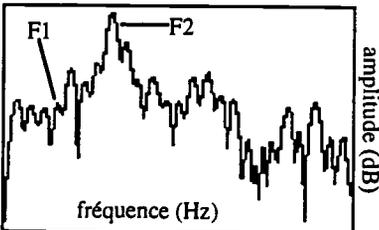
Voyelle orale [a]

Avec un F1 de 775.4 Hz à 106 dB et un F2 de 1512.1 Hz à 107 dB, la voyelle orale se maintient dans des valeurs normales.



Voyelle nasale [ã]

Le F1 subit une perte d'amplitude jusqu'à 95 dB tandis que la fréquence de F2 atteint 1609 Hz à 114.5 dB. Un formant nasal apparaît à gauche de F1 et des formants supplémentaires prennent place entre F1 et F2.



Voyelle [a] précédée de [ʔ]

Le F1 perd de l'amplitude jusqu'à 89.5 dB. La fréquence de F2 demeure inchangée mais son amplitude monte à 117.5 dB. Il y a un formant nasal à gauche de F1 et des formants supplémentaires entre F1 et F2. Un antiformant apparaît entre F1 et F2.

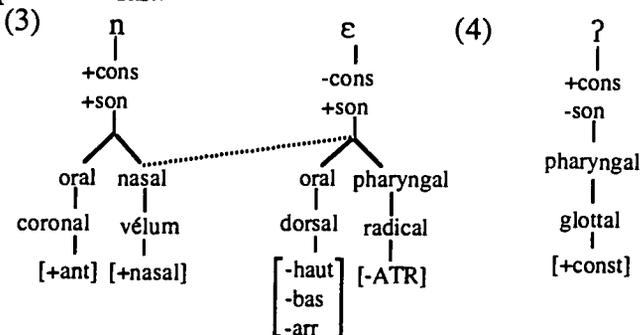
3.2 Discussion des résultats

Comme nous avons pu le constater, la nasalisation spontanée est un phénomène existant encore en inor. Les résultats obtenus lors de l'analyse acoustique sont clairs à ce sujet. La voyelle précédée de la consonne laryngale présente toutes les caractéristiques de la nasalité telles que définies au début de la section 3. En fait, certaines de ses caractéristiques (tel l'antiformant) ne se retrouvent même pas dans la voyelle nasale de contrôle. Nous pouvons donc conclure que nous sommes ici en présence d'une voyelle qui ne montre pas uniquement un effet de nasalité mais qui est entièrement nasale. Il ne fait aucun doute que la nasalisation spontanée en inor a déjà passé le stade de la réanalyse et de la réinterprétation décrites à la section 2.1.

4. Conclusion

Si la nasalisation spontanée n'était qu'un principe moteur, nous pourrions nous attendre à retrouver des voyelles nasales dans toutes les langues possédant des segments laryngaux ou pharyngaux. Ce n'est pourtant pas le cas. En fait, la majorité des langues ayant de tels segments dans leur inventaire consonantique ne semblent pas nasaliser les voyelles qui suivent.

La réanalyse proposée par les auteurs à la section 2.1 devant se faire au niveau cognitif, je propose que la nasalisation spontanée soit le résultat d'une règle phonologique. En phonologie générative, dans le cadre de la géométrie des traits, la représentation de cette règle est problématique. Les règles de nasalisation sont habituellement représentées comme en (3). Or, les segments laryngaux, comme dans l'exemple (4), ne sont pas spécifiés pour la nasalité. Une révision de la structure interne des segments laryngaux (et pharyngaux) s'avère nécessaire et les travaux à venir devront tenir compte de ce fait.



5. Références

- Beddor, Patrice S. (1993), "The Perception of Nasal Vowels", dans Marie K. Huffman et Rena A. Krakow (dirs), *Nasals, Nasalization, and the Velum*, San Diego, Academic Press, p.171-192.
- Hetzron, Robert (1969), "Two Notes on Semitic Laryngeals in East Gurage", *Phonetica*, vol.19, p.69-81.
- Leslau, Wolf (1970), "Nasalisation in the East Gurage Group of Semitic Ethiopic", *Phonetica*, vol.22, p.160-169.
- Matisoff, James A. (1975), "Rhinoglottophilia: The Mysterious Connection Between Nasality and Glottality", dans *Nasalfest, Papers from a Symposium on Nasals and Nasalization*, Stanford, Stanford University Press, p.265-288.
- Ohala, John J. (1993), "Sound Change as Nature's Speech Perception Experiment", *Speech Communication*, vol.13, p.155-161.
- Ohala, John J. (1984), "Explanation in Phonology: Opinions and Examples", dans Dressler et al (dirs), *Phonologica*, Cambridge, Cambridge University Press, p.215-225.
- Ohala, Manjari (1991), "Phonological Areal Features of some Indo-Aryan Languages", *Language Sciences*, vol.13, n° 2, p.107-124.
- Ohala, Manjari (1975), "Nasals and Nasalization in Hindi", dans *Nasalfest, Papers from a Symposium on Nasals and Nasalization*, Stanford, Stanford University Press, p.317-332.
- Paradis, Carole et Jean-François Prunet (1996), *Nasals Vowels as Two Segments*, Université Laval et Université du Québec à Montréal, article inédit.
- Prunet, Jean-François (1992), "La nasalité en éthiopien méridional: un cas de génération spontanée?", dans de Crochetière et al. (dirs), *Actes du XV^e congrès international des linguistes* (Québec, 9-14 août 1992), Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p.91-94.
- Stevens, Kenneth N., Gunnar Fant et Sarah Hawkins (1987), "Some Acoustical and Perceptual Correlates of Nasal Vowels", dans Robert Channon et Linda Shockey (dirs), *In Honor of Ilse Lehiste*, Dordrecht, Foris Publications, p.241-254.

Les composés verbaux atmosphériques et la sélection du sujet explétif[†]

PAULA BOUFFARD, Université du Québec à Montréal

1 Introduction

Les verbes atmosphériques (dorénavant VA) présentent la particularité d'être essentiellement impersonnels et intransitifs. Les composés verbaux atmosphériques (CVA) (par ex : *il fait soleil*) bien que différents dans leur morphologie, partagent les mêmes caractéristiques.

Les analyses qui ont été présentées dans le cadre des théories génératives n'ont pas su capter ces propriétés. Il faut dire que la plupart d'entre elles ne portent que sur les VA mais, même pour ceux-ci, l'explétivité du sujet et l'intransitivité sont stipulées dans chacune des entrées lexicales sans qu'aucune généralisation ne soit établie.

Nous tenterons pour notre part de faire découler ces propriétés sans recourir à la stipulation lexicale et ce, tant pour les VA que pour les CVA. Notre analyse s'inscrit dans le cadre de la grammaire syntagmatique guidée par les têtes¹ (dorénavant HPSG) telle que définie dans Pollard et Sag (1994) (dorénavant P&S[94]).

L'article s'articule comme suit. Nous nous penchons d'abord sur les principales caractéristiques de la modalité verbale atmosphérique. Nous examinons ensuite deux analyses antérieures issues de cadres théoriques différents. Nous présentons alors une analyse originale pour enfin conclure sur une discussion qui met l'emphase sur les conséquences et les prédictions de cette nouvelle proposition.

[†] Nous remercions les participants des JDL pour leurs commentaires. Cette recherche a bénéficié d'une bourse du CRSH (octroi ° 752-95-1932).

¹ Nous supposons que le lecteur connaît le cadre théorique.

2 De quelques propriétés

Nous ne considérons que deux aspects des VA, soit leur caractère essentiellement impersonnel et leur intransitivité². Nous nous limitons également à la sélection du sujet explétif *il*. La perspective que nous adoptons en regard des CVA repose sur les travaux de Bouffard (1995, à paraître). Selon cette approche, les composés verbaux (CV), loin d'être des vestiges du passé ou encore des anomalies lexicales, remplissent la fonction de compléter le champ lexical des verbes. La création d'une modalité verbale se fait donc soit par l'association d'un nom à un verbe en syntaxe, soit par l'affixation d'un morphème verbal à une base. Les CVA se distinguent des autres composés verbaux par le fait qu'ils sont essentiellement impersonnels et qu'ils ne se construisent qu'avec le verbe *faire*. De plus, si l'on considère chacun des complexes [V+N] en (1), on constate qu'ils sont tous intransitifs. On a donc les mêmes caractéristiques que pour les VA. Notons que l'élément qui peut apparaître à droite du verbe est soit un substantif sans déterminant, soit un adjectif.

- (1) *il fait froid, chaud, gris, noir, clair, sombre, jour, nuit, soleil, pluvieux, nuageux, venteux, etc.*

Dans ses autres emplois, *faire* demande un sujet personnel (par ex. : *Max fait un gâteau*). Aussi, comment l'information concernant la contrainte du sujet explétif parvient-elle au verbe? C'est ce que nous tenterons d'expliquer ci-dessous.

3 De quelques analyses antérieures

La position adoptée en regard des VA dans le cadre de la théorie Gouvernement et liage (Chomsky, 1981) dépend étroitement de considérations internes. En effet, le principe de projection, jumelé au critère θ , conditionne le traitement dans la mesure où un lien formel est établi entre les exigences syntaxiques du verbe et les rôles thématiques qu'il peut assigner.

Le modèle doit donc se doter d'un principe de projection étendue (PPE) lequel garantit que toute phrase possède un sujet. Ainsi, pour un verbe comme *neiger*, l'insertion du *il* relève d'une part de l'absence d'argument externe dans la grille thématique (v[]) et d'autre part, de l'action du PPE. Ceci est quelque peu problématique. En effet, comment un principe aussi général fait-il pour savoir quel explétif insérer (*it* ou *there*)?

² Nous ignorons les emplois personnels (par ex. : *eau quand pleuvras-tu?*) ainsi que les emplois transitifs (par ex. : *il pleut de grosses gouttes*).

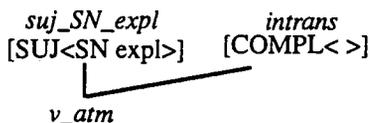
À ce sujet, la position adoptée par P&S[94] dans le cadre HPSG nous apparaît supérieure. La présence du *il* explétif ne dépend pas de contraintes structurales, celui-ci est sélectionné au même titre que les autres SN. Tel que montré ci-dessous, la représentation des contraintes syntaxiques se fait par le biais des traits de valence; le verbe *rains* prend explicitement un sujet explétif (*it*) et aucun autre complément (COMPL < >). Notons que cette approche laisse ouverte la possibilité de spécifier le contenu sémantique du *il* explétif.

rains [SYNSEMILOC | CAT [TÊTE *verbe*[*v_conj*]
 SUJ<SN[*nom*]*it* [1][3, *masc*, *sing*]>
 COMPL< >]]]

Tous les VA doivent être spécifiés ainsi. Outre les CVA dont ces deux analyses ne tentaient pas de rendre compte, on remarquera qu'aucune ne capte le fait que les VA forment une classe. En effet, tous les VA et seuls les VA sont à la fois impersonnels et intransitifs.

4 Une analyse formelle

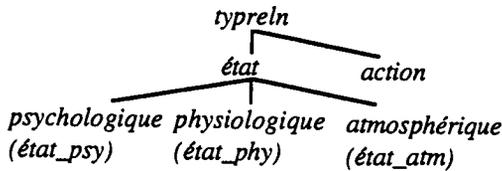
Nous présentons une solution originale dans le cadre de la théorie HPSG (P&S[94]). Celle-ci exploite les mécanismes de typage et de hiérarchie qui prévalent au niveau du lexique. Tel que montré ci-dessous, nous avons créé le type lexical *verbe_atmosphérique* (*v_atm*) qui encapsule les informations syntaxiques pertinentes.



Il suffit de dire que *pleut* est un membre conjugué (*v_conj*) de type *v_atm* pour qu'il hérite des propriétés qui le caractérisent. L'entrée lexicale ci-dessous montre que seules les informations phonologique (PHON) et sémantique (CONT) sont stipulées. Il s'agit du signifiant et du signifié qui entretiennent une relation arbitraire. Les contraintes syntaxiques concernant le SN explétif et l'intransitivité sont, quant à elles, toutes obtenues par héritage.

[PHON *pleut*
 SYNSEMILOC [CAT [TÊTE *verbe* [*v_conj*],[*v_atm*]
 SUJ<SN[*nom*]*expl* [*il*][1][3, *masc*, *sing*]>
 COMPL< >]]]
 [CONT [RELN *pleut*]]]

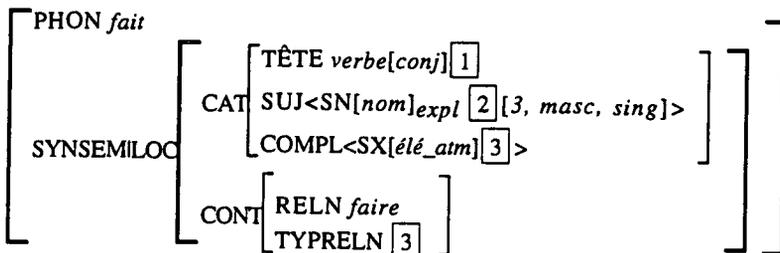
Ce premier pas nous amène à considérer les CVA. L'enjeu est plus complexe car en plus de traiter leurs propriétés, on doit expliquer leur formation. Notre solution repose sur l'observation que le verbe *faire* exige un sujet explétif lorsqu'il est suivi d'un élément qui exprime un état atmosphérique, soit un membre du type *élément_atmosphérique*. Pour identifier formellement cette classe, nous proposons d'enrichir l'attribut CONT des signes de façon à spécifier davantage leur contribution sémantique. Nous introduisons les attributs RELN et TYPRELN dont voici la hiérarchie partielle.



Le type lexical *élé_atm* donné ci-dessous encapsule cette propriété sémantique. Notons que l'information catégorielle contient une disjonction qui nous permet d'inclure aussi bien les noms et les substantifs (*soleil*, *froid*³) que les adjectifs (*pluvieux*).

élé_atm : [CAT *nom* ∨ *adj* |CONT |TYPRELN *état_atm*]

L'entrée partielle du signe *faire* ci-dessous, obtenue par règle lexicale, indique que celui-ci exige un explétif lorsque son complément est un membre du type *élé_atm*. On remarquera que la relation sémantique qui s'établit entre *faire* et l'*élé_atm* (cf. CONT) n'en est pas une de type verbe/objet mais bien une attributive où *faire* met en relation un type de relation.



Cette analyse explique la formation des associations attestées, cf. (1) mais elle prédit aussi que de nouvelles formes sont susceptibles d'entrer dans l'usage (par ex. : *Il fait rougeâtre*, *il fait laid*).

³ Le fait qu'un substantif comme *froid* puisse également référer à un état physiologique (par ex. : *Max a froid*) n'a pas d'incidence sur notre analyse.

5 Discussion

Nous défendons la thèse que les CV jouent le rôle de verbes dans la phrase. À ce titre, notre solution serait plus intéressante si elle pouvait exploiter le type lexical *verbe_atm* pour les CVA. D'autant que la contrainte du sujet explétif que nous devons stipuler pour les CVA serait obtenue par héritage. Le problème c'est qu'on ne peut associer un type lexical à un signe syntagmatique.

Nous entrevoyons toutefois une solution à ce dernier problème. Nous avons insisté sur l'aspect génératif de notre traitement sans prendre position par rapport au processus de formation d'entrées lexicales supra-lexémiques. Cette omission n'est pas involontaire et traduit notre intention de montrer que les CVA relèvent d'une procédure générative et ne constituent pas une série d'exceptions. Admettons que ces formes sont créées en vertu de la règle que nous avons proposée puis qu'elles sont ensuite stockées dans le lexique. Dans cette optique, un CVA a un statut lexical non pas comme signe lexical qui projette un verbe mais plutôt comme signe syntagmatique qui s'insère en syntaxe avec sa structure. Nous avons ainsi des signes syntagmatiques lexicalisés qui, en opposition aux signes syntagmatiques libres, peuvent être typés.

Ces derniers développements nous permettraient de rendre compte du fait que les CV sont soumis aux mêmes contraintes générales que les verbes simples. Dans le cas particulier qui nous a préoccupé, ils nous permettraient d'associer les CVA au type *v_atm* et ainsi d'hériter sans stipulation l'ensemble des propriétés qui caractérisent ces verbes.

Références

- Bouffard, P. (1995), *Le traitement formel des composés verbaux*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- Bouffard, P. (à paraître), «Une analyse HPSG des composés verbaux d'état», *Actes du colloque de linguistique informatique de Montréal*, Université de Montréal.
- Chomsky, N. (1981), *Lectures on Government and Binding* Dordrecht, Foris.
- Grevisse, M. (1991), *Le Bon Usage: Grammaire française*, 12^e éd. ref. par André Goosse, Duculot, Paris.
- Pollard, C. et I. A. Sag (1994), *Head-Driven Phrase Structure Grammar*, University of Chicago Press.
- Ruwet, N. (1991), «On weather Expressions» chap. III *Syntax and Human Experience*, The University of Chicago Press, Chicago.

Schtroumpfez-nous une explication grammaticale

ANDRÉ BOURCIER ET BRIGITTE MARTIN, Université Laval

1. Introduction

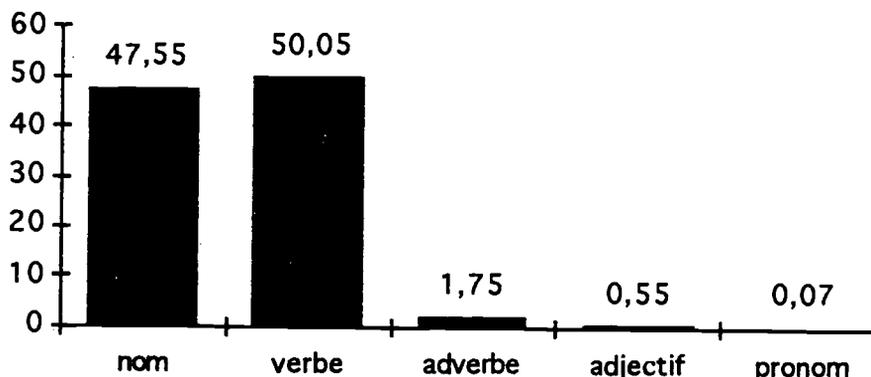
On reconnaît généralement que le mot est formé d'une composante lexicale et d'une composante morphologique. La morphologie détermine les catégories grammaticales et ces dernières conditionnent les fonctions syntaxiques que peuvent remplir les mots. Il serait donc possible de neutraliser le lexème d'un mot en conservant sa morphologie. Nous proposons dans cette communication une réflexion sur la morphologie et la syntaxe du français en nous servant des textes des *Schtroumpfs* écrits par Peyo. Le « schtroumpf » se comporte en morphologie et en syntaxe comme le français. Le lexique est cependant différent. Le « schtroumpf » consiste en la neutralisation du lexème français auquel est substitué le lexème *schtroumpf*, ce qui permet d'observer uniquement la morphologie des unités.

2. Les statistiques

Nous avons étudié sept albums des *Schtroumpfs*, ce qui représente un total de quinze histoires. Chacune des occurrences de *schtroumpf* a été classée selon son appartenance à une catégorie de parties du discours, c'est-à-dire selon sa morphologie². Les unités dont la morphologie est non marquée ont été classées selon leur fonction ou leur distribution.

¹Ordre alphabétique.

²Nous avons retenu le classement de la grammaire traditionnelle pour cet article.



3. L'analyse d'une difficulté : distinction substantif / adjectif

L'analyse des textes de Peyo met en relief la difficulté de distinguer le substantif de l'adjectif qualificatif puisqu'ils ne sont pas marqués d'un signe distinctif. Nous avons donc eu recours, dans ces cas, à des critères distributionnels pour les distinguer. Malheureusement, ces critères se sont avérés insuffisants dans certains cas. En effet, le substantif et l'adjectif qualificatif remplissent des fonctions analogues. Ils sont donc susceptibles d'apparaître dans une même distribution. Les fonctions attribut et épithète se révèlent particulièrement intéressantes à cet égard.

Selon Chevalier et al. (1964:162:§244), le substantif et l'adjectif qualificatif s'opposent du point de vue des formes (genre et nombre, article pour le substantif et marques des degrés d'intensité et de comparaison pour l'adjectif), du point de vue des fonctions (sujet, complément d'objet et complément d'agent pour le substantif et épithète pour l'adjectif) et du point de vue de la logique (substance ou qualité).

Cependant, certains faits syntaxiques montrent qu'il n'existe pas d'opposition tranchée, au sein de la catégorie du nom, entre le substantif et l'adjectif qualificatif. a) Il est très fréquent qu'un substantif soit utilisé comme adjectif : une fleur *rose*, une robe *marron*, etc. Il arrive même parfois que le substantif ainsi utilisé marque les degrés d'intensité et de comparaison : *C'était plus simple, très naïf, très petite fille, au fond* (Simenon). b) Inversement, l'adjectif est souvent utilisé comme substantif : *Le bleu du ciel* (Alain). Il peut alors exercer toutes les fonctions du substantif. (idem:162-163)

Toutefois, si le substantif peut agir comme un adjectif et l'adjectif comme un substantif, il semble que la seule façon de les distinguer soit de déterminer si leur lexème correspond à une substance ou à une qualité. L'originalité de la technique de Peyo étant justement de neutraliser le lexème d'un mot, il devient intéressant de se demander si la distinction entre le substantif et l'adjectif qualificatif s'évanouira ou si les distinctions formelles et fonctionnelles se maintiendront malgré tout.

3.1 La fonction épithète

La fonction épithète est traditionnellement considérée comme une fonction de l'adjectif qualificatif. On remarque toutefois qu'il arrive qu'un substantif puisse être utilisé pour exprimer une qualité ou une propriété d'un autre substantif : *L'instinct tortue dépasse la science* lièvre (Alain cité par idem:188:§283). La grammaire traditionnelle distingue à cet effet l'épithète de l'apposition, mais comme le remarque Chevalier (ibidem) cet emploi est formellement et logiquement comparable à l'emploi épithète de l'adjectif qualificatif. « Il serait donc possible d'utiliser dans le premier cas le terme de SUBSTANTIF ÉPITHÈTE [...] ». Distributionnellement, on remarque que l'adjectif épithète peut être antéposé ou postposé au substantif qu'il qualifie. Formellement, l'adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte alors que le substantif épithète est porteur de son genre. Peyo ne marque cependant pas l'accord en genre³. Dans les exemples suivants : *Schtroumpf idée!* (7:36); *Un dictionnaire de rimes schtroumpfs!* (8:26) l'interprétation adjectivale des mots schtroumpfés ne pose aucune difficulté particulière. Cependant l'exemple suivant est plus problématique : *La peinture schtroumpf.* (12:23). Puisque l'adjectif et le substantif peuvent tous les deux remplir la fonction épithète, il est impossible d'identifier catégoriquement la nature du mot dans cet exemple. On doit remarquer cependant qu'il existe peu de substantifs aptes à exprimer une propriété de la *peinture* (*peinture marron, maison*, etc.).

3.2 Les degrés d'intensité et de comparaison

Les adverbes exprimant des degrés d'intensité et de comparaison sont souvent utilisés comme preuve de la nature adjectivale des mots qu'ils déterminent. Les deux exemples suivants : *Et il faudra être bien schtroumpf avec lui !...* (6:12); *Hé! Ho! Une petite fête, c'est bien schtroumpf! Mais qui va la payer?* (16:40) s'interprètent naturellement comme des adjectifs. La présence d'un adverbe de degré n'est cependant pas la seule variable présente dans ces contextes. Le sujet de ces phrases est un pronom « impersonnel ». Il est possible que ce fait ait une influence sur la valeur adjectivale de ces attributs. Pour neutraliser cette variable, il est possible de contraster ces deux exemples aux deux suivants : *Comment? Tu voudrais que je schtroumpfe cette saleté et tu ne sais même pas quels seront les effets? T'es pas un peu schtroumpf, non?* (7:19); *J'étais assis à la schtroumpf du Magnat Schlips, un bon bougre, un peu schtroumpf avec ses grands airs, mais gentil!...* (6:41). Dans le premier exemple, la plupart des mots pouvant s'insérer dans ce contexte ont une forme adjectivale semblable à leur forme substantivale (imbécile, idiot, demeuré, crétin, etc.). Dans le second exemple, la possibilité

³Exception : *Ça c'est une schtroumpfe idée!* (7:36)

d'insérer un substantif est cependant plus forte (*professeur*) alors que l'emploi de l'adjectif semble douteux (*professoral*). La coordination tend d'ailleurs à accréditer l'interprétation substantivale. De même, dans les exemples suivants : *Au travail! Je vais schtroumpfer la tour la plus schtroumpf de tout le village!* (8:39); *Tu vois bien qu'il est encore plus schtroumpf qu'il n'en a l'air!* (8:36) l'interprétation adjectivale semble la plus plausible en raison du superlatif relatif dans le premier exemple et du comparatif de supériorité dans le second. Dans le premier exemple, l'interprétation adjectivale (*belle, haute, artistique*) s'impose d'elle-même. Dans le deuxième exemple l'interprétation adjectivale est toujours possible (*beau, grand, fort*), mais une interprétation substantivale est aussi possible (*artiste, philosophe*). La présence d'un adverbe d'intensité ou de comparaison ne semblent donc pas permettre de distinguer catégoriquement l'adjectif du substantif.

3.3 L'attribut

La discussion sur la fonction attribut s'inspire en grande partie des articles de Boone (1987, 1993). Ces deux articles visent à définir une typologie des phrases attributives. Il y est proposé qu'il existe une distinction importante entre les phrases attributives exprimant l'appartenance d'un sujet à un type (classe) défini et les phrases attributives prédisquant une ou des propriétés du sujet.

3.3.1 Le syntagme nominal attribut avec article

Selon Boone, les phrases attributives construites avec un article et un substantif sont considérées typantes. Cette nomenclature est excellente lorsqu'il est évident que l'attribut est constitué d'un substantif et que ce substantif peut être interprété comme la représentation d'une classe. Les phrases suivantes correspondent à cette typologie : *Il est courageux, hein, le Grand Schtroumpf? Oh oui! C'est un schtroumpf!* (3:48); *Allons, allons! À votre âge?...Vous êtes des schtroumpfs, oui ou non?* (3:15). Il semble que dans ces exemples on ne peut pas remplacer le terme schtroumpfé par un adjectif. D'ailleurs même lorsque le substantif utilisé possède une sémologie adjectif/substantif unique, il est clair que l'interprétation catégorielle demeure substantivale.

3.3.2 Le syntagme attribut sans article

Les phrases dont l'attribut apparaît sans article sont appelées prédicationnelles par Boone (1987). L'attribut est dit appartenir à « la classe générale des propriétés » (Boone 1990). Il est possible, dans ce type de phrases, d'utiliser le substantif et l'adjectif. L'interprétation du substantif sans article ne doit cependant pas être confondue à l'interprétation de ce même substantif avec un article. L'attribut sans article n'exprime pas l'appartenance du sujet à un type ou à une classe, mais l'attribution des

propriétés définitoires de la classe ou d'un sous-ensemble de ces propriétés à ce sujet.

Lorsque le sujet est « impersonnel » ou inanimé, l'interprétation substantivale de l'attribut semble douteuse sinon impossible : *Mais c'est schtroumpfement agréable, cet air frais! Ce serait schtroumpf d'avoir ça, chez soi, en été!...* (6:11); *Vous saviez que maintenant, on a besoin d'argent pour vivre? Et qu'il faut travailler pour en gagner? C'est schtroumpf, non?* (16:32). De même, lorsque le sujet est animé le contexte permet habituellement d'identifier la nature adjectivale de l'attribut : *Vous êtes schtroumpf que ce soit nécessaire?* (6:18); *Ils sont schtroumpfs ces Schtroumpfs du Nord!* (9:18); *Alors, Schtroumpf bricoleur, elle n'est pas schtroumpf, notre schtroumpfeuse-botte-fesses?* (12:31). Selon Chevalier et al. (1964:221§337) « L'absence d'article permet de prendre un substantif attribut dans sa plus grande généralité, c'est-à-dire d'en faire une qualité : *Il n'a jamais été guerrier, quoiqu'il fût très-soldat* (Retz) ». Il est donc normal que la neutralisation du lexème entraîne l'interprétation adjectivale de l'attribut sans article.

4. Conclusion

Notre analyse nous porte à croire que les fonctions épithète et attribut dans les textes de Peyo sont indifférentes à la nature substantivale ou adjectivale des mots qui les remplissent. La différence entre l'adjectif et le substantif en fonction épithète ne s'appuie ni sur une distinction morphologique — puisque la morphologie est non marquée — ni sur une distinction de valence syntaxique — puisqu'il s'agit de la même fonction —, mais sur une distinction lexicale. Dans le cas de la fonction attribut, la distinction entre l'adjectif et le substantif s'établit avant tout sur la distribution de l'article, c'est-à-dire substantif avec article, adjectif dans les autres cas.

Cette étude n'est évidemment que préliminaire. Toute généralisation serait abusive. Elle semble toutefois justifier une mise en garde face aux théories proposant un conditionnement total de la syntaxe par la morphologie.

Bibliographie

- BOONE, Annie (1987), « Les constructions Il est linguiste / C'est un linguiste », *Langue française*, 75, pp. 94-106.
- BOONE, Annie (1993), « La fonction attribut du sujet du syntagme nominal », *Actes du XVe congrès international des linguistes*, Québec, Presses de l'Université Laval, vol. 2, pp.249-252.
- CHEVALIER, Jean-Claude et al. (1964), *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse, 494 p.
- PEYO (Albums n^{OS} 3, 6, 7, 8, 9, 12), Paris, Dupuis.
- PEYO (Album n^O16), Bruxelles, Lombard.

Que peut la linguistique dans le domaine de la traduction littéraire?

LORIN CARD, Université Queen's à Kingston

Introduction

En considérant les éléments essentiels de la traduction littéraire, Flamand (1983: 52) résume les ingrédients nécessaires à une bonne traduction:

Fidélité à la pensée de l'auteur, aisance d'une composition originale et "équivalence de l'effet" sur le lecteur, voilà donc des éléments que, unanimement, on considère comme essentiels à une bonne traduction.

Nous allons nous concentrer sur le troisième élément, c'est-à-dire "l'équivalence de l'effet" sur le lecteur, dans une tentative de cerner le sens et le fonctionnement de ce concept. Dans un premier temps, nous examinerons certaines théories relatives à la notion de l'équivalence; dans un deuxième temps, nous tenterons d'illustrer le rôle que la linguistique pourrait jouer dans le domaine de la traduction littéraire; et dans un troisième temps, nous tirerons des conclusions au sujet de l'efficacité de la linguistique appliquée pour analyser des traductions littéraires et pour renforcer la pratique de cet art. A cause d'un manque d'espace, nous ne prendrons qu'un exemple tiré du recueil intitulé Par-dérrière chez mon père par Antonine Maillet et une traduction littéraire que nous en proposerons. Enfin, de façon générale, nous tenterons de répondre à la question: "que peut la linguistique dans le domaine de la traduction littéraire?"

2. Discussion

D'abord en ce qui concerne la notion de l'équivalence, la théorisation de cette notion, chez certains traducteurs et théoriciens, a plutôt connu sa fin. En effet, vue comme trop idéale ou surtout trop théorique car elle manque souvent d'appui pratique, la recherche de l'équivalence a été parfois perçue comme un travail sans valeur puisque trop aléatoire (par exemple Newmark, 1988, l'appelle "a dead duck"

sans même donner une raison de ce rejet). D'ailleurs, Lefevre (1992: 10) confirme le point de vue de Newmark lorsqu'il décrit la mort du terme "équivalence" en avançant l'argument suivant: "Il n'existe plus aucun critère absolu selon lequel on peut établir l'équivalence, et on ne devrait pas nécessairement définir l'équivalence dans des termes généraux." [C'est nous qui traduisons.] Par contre, à la suite de cette remarque, et dans le même ouvrage, Lefevre (1992) érige comme but ultime de la traduction littéraire l'établissement d'une correspondance étroite entre le pouvoir illocutoire du texte-cible et celui du texte-source, correspondance au sein de laquelle il existerait des termes dans la langue-cible qui seraient "analogues" à ceux de la langue-source. C'est pourquoi, il semble être, lui aussi, à la recherche du concept que nous appelons l'équivalence, qu'il redéploie dans un sens plus élargi et non-définitif, et ce, sous un autre nom.

A notre avis, au contraire, on devrait accorder une très grande importance à la question de l'équivalence qui est en fait d'une pertinence absolue. Nous affirmons que le terme n'a pas connu sa fin, que l'équivalence n'est pas un concept démodé et que même elle devrait bien être un concept valorisé. Le point d'aboutissement de l'équivalence pourrait se définir comme l'impact créé dans le texte-cible qui, par les mêmes procédés stylistiques, les mêmes techniques, ou par la compensation de ces procédés et de ces techniques, est égal à celui créé par le texte-source. En effet, nous proposons l'adoption de la double définition de l'équivalence développée par Vinay et Darbelnet (1977) où l'équivalence repose d'une part sur la similitude des situations linguistiques, métalinguistiques ou autre, et d'autre part, l'équivalence s'étend sur la totalité du message.

Tournons maintenant vers l'apport de la linguistique dans le domaine de la traduction littéraire. Nous allons nous interroger sur le (ou les) effet(s) qu'un texte produit sur son destinataire en faisant appel d'abord à une théorie commentée par le linguiste Georges Mounin, et ensuite à une théorie de la réception littéraire développée par Hans Robert Jauss. D'abord Mounin (1994: 174) propose l'analyse sémiologique, à base linguistique, comme un moyen profitable de rendre compte de l'effet esthétique d'un roman en soulignant: "Lorsqu'on aura identifié dans une oeuvre un effet esthétique objectivement certifié (pour un lecteur, une catégorie de lecteurs, une époque, etc.), il faudra toujours chercher où résident la ou les causes de cet effet." C'est au moins en partie par ses éléments linguistiques (comme ceux documentés par Morier, 1981) qu'une oeuvre littéraire crée ses effets, car c'est par la langue que l'oeuvre prend vie lorsque le destinataire la déchiffre. Mais ces effets ne s'expliquent que partiellement par la linguistique, car Jauss (1978: 47) souligne l'actualisation de l'existence de l'oeuvre littéraire par la lecture qui "arrache le texte à la matérialité des mots." Nous soutenons que la traduction littéraire doit se fixer pour but de capter la dynamique d'une oeuvre originale afin

de produire une équivalence du texte-source par la présentation d'un texte-cible qui reproduit ou qui compense les éléments linguistiques de son texte-source.

Nous proposons en effet une conciliation des deux aspects de la traduction littéraire (la création littéraire et la reproduction ou la compensation des éléments linguistiques du texte), où la linguistique jouerait un rôle définitivement important dans l'acte traductionnel. Cet argument va directement à l'encontre des propos de certains traducteurs littéraires qui ne croient pas que la linguistique puisse y ajouter quelque chose. Toutefois, dans sa préface à l'ouvrage de Jean Delisle (1982: 9), Seleskovitch décrit la traduction littéraire comme un domaine où "la récréation est fondée autant sur une sensibilité esthétique aux formes linguistiques que sur la restitution des sens notionnels." Maintenant, en prenant comme prémisse la reproduction ou la compensation à la fois des formes linguistiques et des sens notionnels du texte-source dans le texte-cible, nous procéderons à une illustration de notre thèse par l'analyse d'un exemple pris des oeuvres d'Antonine Maillet.

3. Illustration

L'exemple se trouve dans un conte tiré de Par-derrière chez mon père (Maillet 1987) et qui s'intitule "La Charrette de la Mort." Il s'agit d'une histoire racontée par un des personnages du conte, Johnny Monette, lorsque Maillet (132) écrit:

Quoi c'est au juste qui y a passé par la tête, au mousse, durant c'te temps-là, parsoune peut se le figurer. Surtout que j'arions jamais cru qu'il pouvit rien passer dans c'te tête-là, que mon pére contait. Ben pour une fois, tout un chacun a dû se mordre les pouces. Parce que c'est lui, le mousse, qu'a eu l'idée. Et pis qu'a eu le courage. Et pis qu'a eu la force... la force de tiendre jusqu'au bout.

J'ai traduit ce passage comme:

Jus' what was goin' through the cabin boy's head, durin' that short time, nobawdy could figger it out. Speshally since we could never believe anythin' at all wuz goin' through it, in my father's werds. Well, jus' fer once, everyone had ta bite their tongues. Cuz it was him, the cabin boy, who got a bright idea. An' who had the courage ta carry it out. An' the strength as well... the strength ta last ta the bitter end.

Dans le texte-cible, il s'agit de la compensation du sociolecte d'un ouvrier acadien par une équivalence puisée dans le sociolecte d'un ouvrier canadien-anglais. Ce sociolecte est représenté par des marques d'oralité, certaines expressions et certaines

conjugaisons populaires dont l'ensemble crée un effet de "théâtralité" (voir Hébert, 1988) et un "effet de réel" (voir Meschonnic, 1987, et Barthes, 1982). Le traducteur doit alors chercher à reproduire ou compenser ces effets dans le texte-cible. Cet exemple montre que la traduction littéraire ne relève pas simplement du mot à mot et témoigne aussi du fait qu'une équivalence de l'effet entre le texte-cible et le texte-source doit s'établir à plusieurs niveaux.

4. Conclusion

Enfin, il nous importe de tirer quelques conclusions au sujet du rôle de la linguistique dans le domaine de la traduction littéraire. Tout en faisant confiance à l'analyse linguistique, Mounin (1994: 172) souligne:

En effet, ni les formes ni les structures ne suffisent à expliquer totalement ce qui, selon le mot de Jakobson, fait d'un message une oeuvre d'art, puisque beaucoup d'oeuvres, dont les formes et les structures (linguistiques, stylistiques, métriques, prosodiques, thématiques, de genre, etc.) sont parfaitement identifiées comme littéraires, ne possèdent pas ce pouvoir très particulier qu'on reconnaît à d'autres. Les chercheurs dont il s'agit maintenant postulent que ce qui fait d'un message une oeuvre d'art est essentiellement "l'empreinte personnelle" que le locuteur réussit à donner au message.

Malgré l'insuffisance d'une analyse formelle et structurelle pour expliquer toute l'oeuvre littéraire, on ne pourra ignorer l'apport considérable de la linguistique dans ce domaine. Nous soutenons en effet que le traducteur peut améliorer sa traduction en dressant un plan du texte-source et un autre du texte-cible à partir des éléments linguistiques, structuraux et conceptuels qui s'y trouvent, et en comparant les deux plans il pourra ainsi mesurer l'équivalence entre le texte-cible et le texte-source. L'explication de ce procédé se trouve dans l'article de Holmes (1978) et la priorisation nécessaire à ce procédé se trouve dans l'article de Pergnier et Roberts (1987). Nous tenons à signaler que ce procédé correspond à "la sémiologie génétique interne ([c'est-à-dire] l'explication de l'oeuvre par les formes et les structures)" exposée par Mounin (1994: 174). Bien que ce procédé ne puisse donner qu'un aperçu partiel du texte qui, selon Mounin, porte en plus "l'empreinte personnel" de l'auteur, si ce procédé est bien effectué, il peut produire des résultats utiles. Ainsi nous pourrions fournir une preuve que la linguistique, si elle est "appliquée" correctement, peut s'employer pour assurer une équivalence d'effet entre le texte-source et le texte-cible. De cette manière, la linguistique peut renforcer l'acte de la traduction littéraire.

5. Bibliographie

- Barthes, Roland (1982), "L'effet de réel", dans *Littérature et réalité*, Paris, Éditions du Seuil.
- Delisle, Jean (1982), *L'analyse du discours comme méthode de traduction: Initiation à la traduction française de textes pragmatiques anglais, théorie et pratique*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa.
- Flamand, Jacques (1983), *Écrire et traduire: sur la voie de la création*, Ottawa, Les Éditions du Vermillon.
- Hébert, Chantal (1988), "De la rue à la scène: la langue que nous habitons", dans *Présence francophone: Revue internationale de langue et de littérature*, no. 32, p. 45-58.
- Holmes, James S (1978), "Describing Literary Translations: Models and Methods", dans *Literature and Translation*, Leuven, Acco.
- Jauss, Hans Robert (1978), *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard.
- Lefevre, André (1992), *Translating Literature: Practice and Theory in a Comparative Literature Context*, New York, MLA.
- Maillet, Antonine (1987), *Par-derrière chez mon père*, Montréal, Leméac.
- Meschonnic, Henri (1987), "Littérature et oralité", dans *Présence francophone: Revue internationale de langue et de littérature*, no.31, p. 9-28.
- Morier, Henri (1981), *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, PUF.
- Mounin, Georges (1994), *Travaux pratiques de sémiologie générale*, Alain Baudot et Claude Tatilon (éditeurs), Toronto, Éditions du Gref.
- Newmark, Peter (1988), *Approaches to Translation*, Cambridge, University Press.
- Pergnier, Maurice et Roda P. Roberts (1987), "L'équivalence en traduction", dans *Méta*, vol. 4, no. 32, p. 392-402.
- Vinay, J.P. et J. Darbelnet (1977), *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Montréal, Beauchemin.

La phonologie verbale de l'inor

BERHANU CHAMORA, Université du Québec à Montréal

1. Introduction*

L'inor est une langue ethio-sémitique méridionale. Une des propriétés bien connues de la morphologie des langues sémitiques est qu'elles combinent une racine consonantique, un morphème vocalique aspectuel et un patron pour former des verbes. Cependant les langues sémitiques modernes comme l'inor posent problème en raison du grand nombre de formes que les verbes peuvent prendre.

En inor un tiers des verbes ressemblent aux verbes typiques de l'arabe classique. Pour ces verbes, comme *səpər* 'casser' et *qirətəβ* 'couper en deux,' les racines ($\sqrt{\text{sbr}}$ et $\sqrt{\text{grdb}}$), les patrons CVCCVC et CCVCCVC et voyelles (/ə-ə/) sont faciles à identifier mais ce n'est pas le cas des verbes qui forment les deux autres tiers.¹ Dans cette deuxième catégorie, on trouve un grand nombre de formes différentes comme *məfə* 'être le soir', *t'əp'ə* 'sucrer', etc. La variété des formes verbales observées sont problématiques. Mon propos consistera à montrer que cette diversité de formes peut recevoir une analyse unifiée où on ne reconnaît que deux patrons et pas d'autre morphème aspectuel que /ə-ə/ pour le perfectif.

2. Les verbes de l'inor

Il y a deux types de verbes. Les verbes transparents, comme *səpər* 'casser' et *qirətəβ* 'couper en deux,' dont les racines ($\sqrt{\text{sbr}}$ et $\sqrt{\text{grdb}}$) et les patrons (CVCCVC et CCVCCVC) ne présentent pas d'ambiguïté, et les verbes opaques, pour lesquels l'analyse n'est pas aussi simple

* Je suis particulièrement reconnaissant de son aide à Jean-François Prunet. J'ai bénéficié des subventions CRSH # 410-94-1062 et FCAR # 95-ER-2305.

¹ Je suppose que les patrons contiennent des positions simples et géminés et qu'un /b/ et un /d/ géminés sont réalisés [p] et [t] et [β] respectivement. Les consonnes de l'inor subissent de nombreuses variations allophoniques telles que /d/ → [d, t], /b/ → [b, p, β], /x/ → [x, k], /n/ → [n, ɾ], /r/ → [r, n], etc.

comme t'əpʷə 'sucrer', bʷənəs 'être seul', məfə 'être le soir', fətər 'dépérir', etc.

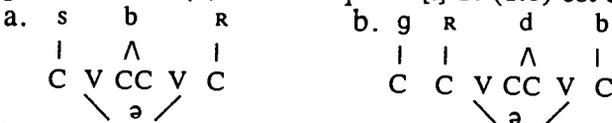
3. Les hypothèses

a. Les verbes de l'inor sont constitués de patrons, racines et morphèmes aspectuels vocaliques comme l'arabe classique.

b. En inor, il existe deux patrons pour l'aspect perfectif: un patron court pour les verbes comme *səpər* 'casser' et un patron long pour les verbes comme *qirətəβ* 'couper en deux.' Les patrons sont CVCCVC pour les premiers et CCVCCVC pour les seconds. Je postule que toutes les racines de l'inor sélectionnent un de ces deux patrons.

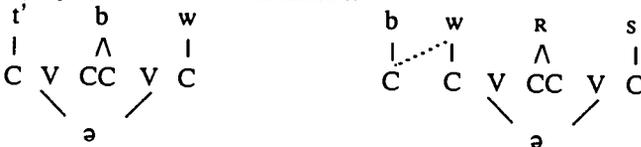
c. L'opacité des verbes de l'inor est due à des processus phonologiques comme la labialisation et la palatalisation.

Le but de cet article est de montrer et d'analyser l'opacité causée par la labialisation et la palatalisation dans la phonologie et la morphologie de l'inor. La représentation phonologique des verbes transparents est présentée en (1). Notons que le [i] de (1.b) est épenthétique.

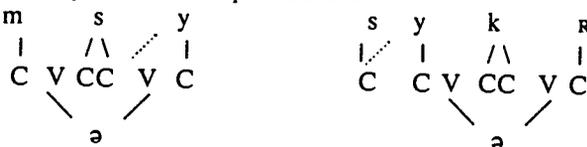


Je suppose que les verbes opaques (comme t'əpʷə 'sucrer', məfə 'être le soir', bʷənəs 'être seul', fəkər 'brasser') doivent être analysés avec les mêmes concepts que les verbes transparents comme *səpər* 'casser' (transitif), *bəkət*, 'mourir' (intransitif), et *qirətəβ* 'couper en deux'. Je précise la transitivité de certains verbes car les impératifs des verbes courts diffèrent selon qu'ils sont transitifs ou intransitifs. Je donne la représentation phonologique de verbes rendus opaques par la labialisation en (2) ou par la palatalisation en (3). Ensuite, je donne trois arguments pour justifier mon analyse.

(2) Opacité due à la labialisation:



(3) Opacité due à la palatalisation:



4. Les arguments

D'abord, les verbes opaques comme *t'əpʷə* et *məʃə*, d'une part, et *bʷənəs* et *ʃəkər*, d'autre part, ont les mêmes voyelles aspectuelles que les verbes transparents *səpər* et *qirətəβ* respectivement. Donc, on suppose que leur conjugaison est la même. Les exemples sont présentés en (4.a) pour la labialisation et (4.b) pour la palatalisation.

(4) a.

<i>Racine</i>	<i>Perfectif</i>	<i>Impératif</i>	
√sbr	s[ə]p[ə]r	/s[i]β[i]r/ → [siβir]	'casser'
√t'bw	t'[ə]pʷ[ə]	/t'[i]β[i]w/ → [t'u]	'sucrer'
√grdb	gir[ə]t[ə]β	/g[ə]rd[i]β/ → [gərdiβ]	'couper en deux'
√bwrs	bʷ[ə]n[ə]s	/b[ə]wr[i]s/ → [bʷərs]	'être seul'

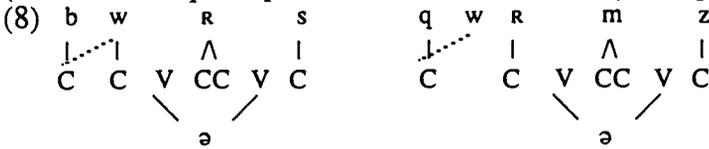
b.

√bkt	b[ə]k[ə]t	/b[i]k[ə]t/ → [bikət]	'mourir'
√msy	m[ə]ʃ[ə]	/m[i]s[ə]y/ → [miʃ]	'être le soir'
√grdb	gir[ə]t[ə]β	/g[ə]rd[i]β/ → [gərdiβ]	'couper en deux'
√sykr	ʃ[ə]k[ə]r	/s[ə]yk[i]r/ → [səkir]	'brasser'

Les radicaux verbaux en inor se terminent normalement par une consonne. On ne trouve jamais de formes comme *dəkə, *nəqə, etc. Cependant, certains radicaux de l'inor semblent se terminer par une voyelle par exemple *t'əpʷə* et *məʃə* ci-dessus. Ils sont donc problématiques. Il n'y a pas de raison pour les consonnes de la racine soient importantes dans ce type de radicaux exceptionnels mais il est clair qu'elles le sont. En effet, les radicaux qui terminent par une voyelle ont tous une consonne labialisée ou palatalisée. Ceci nous montre qu'il y a un lien non arbitraire entre une voyelle finale et une consonne labialisée ou palatalisée. Donc, le /ə/ final des verbes comme *t'əpʷə* et *məʃə* fait partie du radical, c'est-à-dire que le /ə/ qui précède le [r] de *səpər* et celui qui suit la consonne complexe de *t'əpʷə* et *məʃə* sont la même voyelle aspectuelle.

Finalement, les consonnes pénultièmes des verbes opaques se comportent comme celles des verbes transparents. L'avant-dernière consonne d'un verbe transparent est toujours sourde (ou nasale), par exemple *səpər*. La dernière consonne d'un verbe transparent ne l'est pas nécessairement, exemple *nəkəd* 'toucher'. Or il se trouve que la dernière consonne d'un verbe opaque est toujours sourde, par exemple *t'əpʷə*. Donc elle est en fait son avant-dernière consonne. On peut donc conclure que /w/ est la consonne finale du verbe *t'əpʷə*. La dérivation phonologique des verbes *səpər* et *t'əpʷə* est présentée en (5).

q^wirəməz est faible parce qu'il n'occupe pas de position squelettale (comme l'indique la présence à sa droite de la voyelle épenthétique).



La dérivation de deux verbes en (8) est présentée en (9).

(9) /bʷənəs/ → [b^wənəs] /qwrəməz/ → [q^wirəməz]

L'inor ne semble pas avoir de racine qui contienne plus de quatre noeuds de base. On ne trouve jamais de racines comme *q^dirəməz, *q^sirəməz ou *q^birəzəz (contra Hetzron 1977: 77). Si il y en a une, la cinquième consonne doit être un /w/ ou /y/ faible (sans noeud de base) qui s'associe à la consonne labialisable ou palatalisable à sa gauche immédiate. Donc, le /w/ de q^wirəməz n'a pas de position consonantique dans le patron tandis que le /w/ de b^wənəs en a une.

6. Conclusion

Dans cet article j'ai divisé les verbes de l'inor en transparents et opaques. Je les ai également comparés avec les verbes de langues sémitiques typiques comme l'arabe classique. J'ai proposé trois hypothèses qui montrent que la morphologie et la phonologie des verbes de l'inor peuvent être analysés avec les mêmes principes et concepts que dans les langues sémitiques typiques. Pour ce faire, j'ai donné des arguments qui montrent que l'opacité des verbes de l'inor est due, en partie, à des processus phonologiques comme la labialisation et la palatalisation.

Références

Hetzron, Robert (1977), *The Gunnän-Gurage Languages*. Ricerche XII. Napoli: Istituto Orientale di Napoli.

Lowenstamm, Jean (1991b), "The verbs of Chaha". Conférence présentée à la Montréal-Ottawa-Toronto Phonology Conference, Février 1991, McGill University, Montréal.

Prunet, Jean-François (1996), "Some Core Properties of Semitic Morphology: Evidence from the Far South," in J. Durand & Bernard Laks (dir.) *Current Trends in Phonology*. CNRS, Paris-X and University of Salford: University of Salford Publications.

Prunet, Jean-François & Degif Petros (sous presse), "L'interaction entre schèmes et racines en chaha". In J. Lecarme, J. Lowenstamm & Ur Shlonsky (dir.) *Studies in Afroasiatic Grammar*, The Hague: Holland Academic Graphics.

Quand les traducteurs trafiquent les textes

GUYLAINE COCHRANE, Université Laval

1. Introduction

Il arrive que le traducteur ajoute des mots et en supprime d'autres lorsqu'il rend un texte. Même si ces ajouts et ces suppressions ont une influence sur la traduction, est-il possible d'accuser le traducteur de trafic de textes? Comme l'indiquent Vinay et Darbelnet, «l'un des soucis majeurs du traducteur est de s'assurer que sa traduction transmet le contenu de l'original sans rien en perdre, toute perte de sens ou de tonalité, en un point du texte devant en principe être récupérée ailleurs» (1977 : 163).

2. Méthodologie

Le corpus est composé de cent vingt extraits de textes de 500 mots chacun appartenant à l'économie, à l'histoire et à la physique. Chaque extrait de la traduction a été scrupuleusement comparé à l'original afin de faire ressortir toutes les différences entre les deux textes, tant au niveau des éléments ajoutés que des éléments supprimés. Le but de la thèse est d'étudier le phénomène du foisonnement, c'est-à-dire de voir pourquoi les traductions ont tendance à être plus longues que les originaux. Le sujet étant trop vaste pour faire l'objet d'un article, il sera uniquement question de deux types de modifications que le traducteur apporte dans ses traductions, à savoir l'amplification et la perte.

3. Analyse

Les 61 500 mots du corpus ont été codés à l'aide de Gertextes, un logiciel de gestion et de repérage textuel. Nous avons ensuite transféré les textes codés dans Excel afin de faciliter l'analyse des bitextes (originaux et traductions). Cette analyse a permis de dégager 24 types de changements regroupés en deux grandes catégories : les servitudes linguistiques et les changements attribuables aux libres choix du traducteur. Par servitudes linguistiques, il faut entendre toutes les contraintes linguistiques auxquelles le traducteur doit se plier (p. ex.,

ajout d'articles obligatoires ou étoffement de prépositions). Quant aux libres choix des traducteurs, ils regroupent tous les changements que le traducteur apporte à ses textes de son propre chef (p. ex., traduction d'un adverbe en -ment par une locution adverbiale). Finalement, une analyse de variance à trois facteurs croisés, effectuée au moyen du logiciel SAS, a permis de démontrer que les phénomènes observés ne sont attribuables ni au hasard, ni à l'incompétence des traducteurs, mais bien aux langues en présence, aux domaines et aux types de textes (textes de vulgarisation et textes spécialisés).

L'objectif du présent article est de voir quelles sont les libertés que le traducteur s'est permises et non pas de critiquer la qualité des traductions qui composent le corpus. Il faut préciser que les analyses portent exclusivement sur les mots qui ont été ajoutés dans les traductions et sur ceux qui ont été supprimés. Ainsi, même si certaines erreurs se sont glissées dans les traductions (voir l'exemple 5 ci-dessous), elles ne seront pas soulevées dans la thèse si elles n'ont aucune influence sur la longueur du texte d'arrivée.

Il faut garder à l'esprit que même si la plupart des modifications que le traducteur a apportées peuvent sembler mineures, ce sont ces «petits» changements qui allongent les traductions.

3.1 Amplification

Selon Vinay et Darbelnet, l'amplification est un cas où la langue d'arrivée emploie plus de mots que la langue de départ pour exprimer la même idée (1977 : 5). Ils ajoutent qu'il s'agit d'un procédé qui consiste, «soit à pallier une déficience syntaxique, soit à mieux dégager le sens d'un mot et dans les deux cas à combler une lacune» (1977 : 184). Pour les besoins de l'étude, l'amplification correspond à l'ajout de mots qui n'apparaissent nulle part dans le texte de départ. Contrairement à ce qu'affirment Vinay et Darbelnet, ces ajouts ne combler pas toujours des lacunes vu que l'amplification peut prendre diverses formes (ajout d'information, intensif, reprise d'un élément ou encore ajout de subtilités et de connotations).

3.1.1 Ajout d'information

Il arrive que le traducteur ajoute des informations qui n'apparaissaient pas dans l'original et pour lesquelles il est difficile de voir où il est allé puiser son inspiration comme le montre l'exemple suivant.

- (1) Orig. (...) *they fluttered the tails of the absurdly wide fur-trimmed cloak of Charles de Mouey, Sieur de la Milleraye, and displayed his wine-colored breeches* (...). (Costain)

Trad. *Insolent, il agite sans aucun respect les pans trop larges de la cape somptueusement parée de fourrures de Charles de Mouey, Sieur de la Milleraye, dont la superbe n'a d'égale que l'arrogance. Il se promène de long en large. On dirait qu'il veut épater la populace avec ses culottes lie de vin (...).*

3.1.2 Intensif et subtilité

Les catégories intensif et subtilité se ressemblent puisque dans les deux cas, le traducteur ajoute des éléments qui changent le ton du texte en mettant l'accent sur un élément (intensif) ou en choisissant des mots chargés de connotations (subtilité), ce qui n'était pas perceptible dans l'original. Alors que la catégorie intensif met à profit les adverbes (ex. 2), la catégorie subtilité joue sur les sentiments et les émotions véhiculés par les mots (ex. 3).

(2) Orig. *A sober man, this, fair in his dealings, capable (...).* (Costain)

Trad. *Homme modéré, probe dans ses transactions, bien doué (...).*

(3) Orig. *Jacques Cartier stood high in the regard of seafaring men, so high in fact that Messire Honoré des Granches, (...) had allowed his own daughter Marie Catherine, to marry him.* (Costain)

Trad. *Les contemporains de Jacques Cartier, surtout les marins, le considèrent. Messire Honoré des Granches, (...) n'a-t-il pas permis à sa propre fille, Marie Catherine, de l'épouser.*

3.1.3 Reprise

La reprise est une forme d'insistance où le traducteur utilise des charnières, au lieu des adverbes, pour mettre en relief certains éléments. Ici, le traducteur n'insère pas d'émotions dans le texte, il s'assure plutôt de bien rendre le message en insistant sur des éléments qu'il considère importants pour la compréhension.

(4) Orig. *Saving, the amount left over out of disposable income after consumption purchases are made, must therefore be zero.* (Gordon)

Trad. *L'épargne, c'est-à-dire la somme restante du revenu disponible une fois les achats de consommation effectués, doit donc être nulle.*

3.2 Perte

Selon Vinay et Darbelnet, «dans le passage de la langue de départ à la langue d'arrivée, il y a perte (ou entropie) lorsqu'une partie du message ne peut plus être explicitée, faute de moyens structuraux, stylistiques ou métalinguistiques» (1977 : 12). Pour nous, il y a une perte lorsqu'un élément de sens n'est pas traduit. Ces pertes peuvent être attribuables à la suppression d'un adverbe, d'un détail ou d'éléments de mise en situation, à la censure ou à l'oubli.

3.2.1 Adverbe

La catégorie adverbe, comme son nom l'indique, regroupe les cas où les adverbes ne sont pas traduits dans l'autre langue. Tout comme les subtilités qui sont ajoutées à un texte, la suppression de certains adverbes peut changer le ton d'un texte.

(5) Orig. *He was now forty-three years of age, a stocky man with a sharply etched profile and calm eyes under a high, wide brow; slightly hawk-billed as to mouth, it must be confessed, and with a beard which bristled pugnaciously.* (Costain)

Trad. *Âgé de quarante-deux ans, c'est un homme trapu, au profil nettement dessiné, aux yeux sereins, au front large et élevé, à la bouche, il faut bien le reconnaître, en bec de faucon, au visage orné d'une barbe qui se hérissé en bataille.*

3.2.2 Censure

Catégorie un peu plus délicate, la censure comprend tous les cas où le traducteur a gommé un passage par pudeur ou par conviction. La censure peut être très subtile et se produire çà et là au fil du texte, tout comme elle peut prendre la forme de passage complet.

(6) Orig. *Mais un chef indien, le Demi-Roi, qui accompagnait le major virginien avec une bande de guerriers, coupa la retraite aux fugitifs et terrassa à coups de hache le commandant canadien avant de lui lever la chevelure.* (Frégault)

Trad. *The Virginian major was supported by an Indian chief, the half-king, and he with his band of warriors first cut off the fugitive's retreat and then killed and scalped the Canadian commander.*

3.2.3 Détail et situation

Les catégories détail et situation servent à regrouper les cas de pertes qui n'ont pas d'influence directe sur le message. Dans ces deux cas, le destinataire de la traduction perd des informations qui ne sont pas nécessaires pour saisir le message. Il peut s'agir soit de détails (ex. 7), soit d'éléments qui permettent de se situer dans le temps et dans l'espace (ex. 8).

(7) Orig. *But I didn't let that stop me, he laughed. I decided to apply to the authorities for a station in Timmins.* (Arnopoulos)

Trad. *Mais ce n'est pas ça qui m'aurait fait reculer, et j'ai donc fait application pour un poste à Timmins.*

(8) Orig. *Moreover, the war once more confirmed the direction that the economic and commercial development of area would follow.*

Trad. *En outre, la guerre confirmait la direction qu'allait suivre son développement économique et commercial.*

3.2.4 Oubli

En ce qui concerne la catégorie oubli, elle est utilisée pour rendre compte des cas où il manque des éléments (un mot, un membre de phrase et même des phrases complètes), mais pour lesquels il n'y a aucune explication qui se dégage du texte. Il est difficile de savoir si le traducteur a volontairement omis une partie du texte, s'il s'agit d'un manque d'attention ou d'une erreur de montage. Quoi qu'il en soit, ces oublis peuvent avoir des conséquences importantes comme le montre le contresens ci-dessous.

(9) Orig. *Jacques Cartier presented a distinct contrast to the fashionably attired admiral. He was dressed in a thick brown cloak, belted in tightly at the waist. The tunic he wore under the cloak was open at the neck, where a white linen shirt showed. (...).* (Costain)

Trad. *Dans sa tenu, Jacques Cartier offre un contraste frappant avec l'amiral qui porte une épaisse cape brune, étroitement ceinturée à la taille. Sa tunique s'ouvre au cou sur une chemise blanche, (...).*

4. Conclusion

À la lumière de ces faits, on peut constater que, dans la majorité des cas, les changements que le traducteur apporte sont mineurs et ne peuvent être décelés qu'en comparant minutieusement les bitextes. On peut donc difficilement accuser le traducteur de trafic de textes puisqu'il fait ces choix au meilleur de ses connaissances.

5. Bibliographie

- Costain, Thomas B. (1959), *Blanc et or, Le Régime français au Canada*, Toronto, Doubleday, XII, 417 p.
- Costain, Thomas B. (1954), *The White and the Gold, The French Regime in Canada*, Toronto, Doubleday, X, 482 p.
- Frégault, Guy (1969), *Canada: the War of the Conquest*, Toronto, Oxford University Press, XVII, 427 p.
- Frégault, Guy (1955), *La guerre de la Conquête*, Montréal, Fides, 517 p.
- Gordon, Robert J., CARRIER, Charles-A., POTTIER, James (1984), *Macroeconomics*, Toronto, Little, Brown and Company, XXXIV, 610, XLIX p.
- Gordon, Robert J., CARRIER, Charles-A., POTTIER, James (1984), *Macroéconomique*, Chicoutimi, Gaëtan Morin Éditeur, XVII, 820 p.
- Mcleod Arnopoulos, Sheila (1982), *Hors du Québec point de salut?* Montréal, Libre Expression, 287 p.
- Mcleod Arnopoulos, Sheila (1982), *Voices from French Ontario*, Montréal, Kingston, McGill-Queen's University Press, XIV, 201 p.
- Vinay, Jean-Paul et Darbelnet, Jean (1977), *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Montréal, Beauchemin, 331 p.

Le français québécois dans les chroniques de langage de l'abbé Narcisse Desgagné

NANCY CÔTÉ, Université du Québec à Chicoutimi

1. Introduction

La présentation d'aujourd'hui vise à faire connaître la recherche que nous avons décidé d'entreprendre ainsi qu'à présenter l'état d'avancement de notre rédaction en cours. Pour ce faire, nous nous proposons d'abord de faire une brève présentation de l'abbé Desgagné, de préciser nos objectifs de travail, puis de livrer un aperçu général des chroniques de langage qui constituent notre corpus. Nous traiterons aussi de la méthodologie utilisée afin d'exploiter ce corpus.

Mais d'abord, d'où vient l'intérêt de cette étude?

À partir de la fin du 19^e siècle, la presse canadienne a publié de nombreuses chroniques de langage dont la motivation première était de corriger les nombreuses fautes de langage et de lutter contre l'envahissement progressif de l'anglais. Il suffit de consulter l'oeuvre d'Étienne Blanchard, par exemple, pour voir combien la norme prescriptive était importante à cette époque¹. Comme de telles chroniques existaient déjà au niveau national, nous avons cru qu'il serait intéressant aussi de souligner l'existence de telles chroniques dans la presse régionale du Saguenay Lac-Saint-Jean, ce qui nous permettrait de dégager la position de l'abbé Desgagné concernant le langage dans une perspective régionale.

¹ Nous faisons référence à la recherche de Geneviève Prévost qui est actuellement en cours de publication.

2. Présentation de l'abbé Desgagné

L'abbé Desgagné est né en 1865 dans le comté de Rimouski et il est décédé à Chicoutimi, le 5 septembre 1942. Il a fait des études pour être ordonné prêtre en 1889. À l'automne de 1887, il est arrivé au Séminaire de Chicoutimi pour y débiter une carrière bien remplie comme enseignant.

En plus d'être un enseignant apprécié, il était un écrivain prolifique qui a publié, surtout comme critique littéraire, dans de nombreuses revues. Cependant, c'est dans *Le Progrès du Saguenay* qu'on a retrouvé le meilleur de son oeuvre. C'est là qu'il a publié ses chroniques de langage, qui étaient le résultat d'une longue réflexion.

3. Objectifs de travail

D'abord, notre objectif premier est de faire le relevé de tous les québécismes lexicaux contenus dans le corpus dépouillé. Nous procéderons ensuite à l'étude lexicologique de 65 lexèmes choisis parmi ces québécismes, notamment dans le but de faire ressortir la conception idéologique de l'abbé Desgagné concernant la langue et de voir comment celle-ci s'inscrit dans la conception idéologique de son époque. Enfin, nous désirons faire apparaître quelques caractéristiques de la langue régionale parlée et écrite pendant cette période.

4. Corpus

Notre corpus de référence est constitué de l'ensemble des "Questions de français" de l'abbé Desgagné. Celles-ci ont paru hebdomadairement dans *Le Progrès du Saguenay* entre 1927 et 1940, ce qui totalise 534 chroniques de langage.

Les chroniques étaient souvent présentées selon la même méthode. D'abord, l'auteur débutait par une partie appelée *récapitulation* abordant une faute relevée pendant la semaine ou encore une faute dont il avait déjà traité dans une chronique antérieure. Par la suite, le chroniqueur rédigeait entre 5 et 10 questions d'une longueur variable portant sur des sujets divers. Il pouvait arriver aussi que la chronique de la semaine soit entièrement consacrée à un seul thème qui préoccupait encore davantage l'abbé Desgagné comme par exemple la dénomination d'un évêque, l'anglomanie, etc. De plus, comme le chroniqueur était originaire de la rive sud du Québec et qu'il habitait maintenant la rive nord, il lui arrivait à l'occasion d'établir des comparaisons entre la langue parlée dans ces deux coins de la province, ce qui nous donne des chroniques intéressantes sur la variation géographique de la langue.

En outre, il faut ajouter que les chroniques portaient aussi bien sur le français québécois que sur le français de référence et qu'elles étaient la plupart du temps teintées de jugements de valeur sur les lexèmes traités, ce qui nous montre que l'abbé Desgagné s'inscrit dans le courant normatif et puriste amorcé au Québec à la fin du 19^e siècle. En réalité, l'abbé Desgagné valorisait surtout la langue parlée en France, sans pour autant accepter tous les anglicismes qui corrompaient de plus en plus la langue française de la mère-patrie.

Parlons maintenant des ouvrages de référence que le chroniqueur citait régulièrement ainsi que des différents auteurs qui constituaient pour lui des autorités dans le domaine. Évidemment, il s'appuyait d'abord sur différents dictionnaires du français de référence dont les plus appréciés semblaient être le *Dictionnaire de l'Académie française*, le *Larousse* et le *Darmesteter*. Sur le plan québécois, Adjutor Rivard et Louis-Philippe Geoffrion constituaient les références de Desgagné, sans parler du *Glossaire du Parler français au Canada*, auquel il se référerait très fréquemment à partir de sa publication en 1930.

5. Méthodologie

Dans le cadre de notre maîtrise, nous avons effectué le dépouillement systématique de l'ensemble des chroniques de langage et nous y avons relevé 784 québécismes traités. Il est à noter que, comme l'a proposé Claude Poirier, nous avons considéré ici comme québécisme "toute unité lexicale du corpus québécois qui n'existe pas dans le français de référence ou dont l'emploi ou le fonctionnement présente une différence par rapport à ce français"(1995:26). Dans un premier temps, afin de déterminer s'il s'agissait véritablement d'un québécisme, nous avons vérifié systématiquement tous ces vocables dans différents ouvrages soit: Le *Dictionnaire Canadien-français* de Clapin, le *Glossaire du Parler français au Canada*, le *Dictionnaire général de la langue française au Canada* de Bélisle, de même que des ouvrages plus récents tels le *Dictionnaire du français plus* et le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Pour la partie concernant la langue de référence, le *Petit Robert* a constitué notre principal ouvrage de base. Il va sans dire que si ces vérifications ne s'avéraient pas suffisantes, nous faisons alors une recherche lexicographique plus détaillée. Par la suite, ces québécismes ont été informatisés sur le logiciel *File Maker* afin de faciliter leur manipulation. Nous avons aussi classé ces québécismes en huit catégories lexicales distinctes dans notre corpus (anglicismes, archaïsmes/dialectalismes, innovations lexématiques, innovations sémantiques, régionalismes,

morphologie, phonétique, locutions). Soulignons encore que ce premier classement a été fait en respectant le classement déjà proposé par l'abbé Desgagné dans ses chroniques.

De tous ces québécoïsmes, nous avons effectué un choix d'environ 65 lexèmes répertoriés dans les cinq premières catégories afin d'en faire l'analyse lexicale. Ce choix de lexèmes n'a pas été fait aléatoirement puisque nous avons sélectionné ceux qui étaient abordés le plus fréquemment dans notre corpus. Il faut préciser que nous avons décidé de ne pas tenir compte des parties concernant la morphologie, la phonétique et les locutions parce qu'elles représentaient un moindre intérêt pour nous qui avons choisi d'étudier la partie lexicale de la langue.

Chacun des lexèmes choisis pour l'analyse lexicale sera recherché systématiquement dans l'*Index lexicologique québécois* de l'Université Laval (ILQ). Nous vérifierons aussi tous les lexèmes dans le *Fichier du Trésor de la langue française du Québec* (FTLFQ) afin d'en retracer les premières attestations écrites. Puis, ceux-ci seront toujours vérifiés dans le *FEW* de Wartburg ainsi que dans les principaux dictionnaires québécois et français. Finalement, lorsque cette recherche sera effectuée, nous présenterons nos résultats sous forme de courts articles.

6. Conclusion

En conclusion, nous vous avons présenté les grandes lignes de notre étude métalinguistique sur les chroniques de langage. Présentement, le dépouillement de notre corpus est complété et nous faisons l'analyse lexicale des lexèmes choisis. Nous pouvons dire que la partie concernant les anglicismes est à peu près terminée.

Ainsi, nous avons remarqué que l'abbé Desgagné rejetait la plupart du temps l'emploi des anglicismes étudiés. De plus, nous avons constaté à quelques reprises que le chroniqueur ignorait l'origine anglaise du mot, ce qui ne l'empêchait pas de le considérer comme un barbarisme et ainsi de le condamner. Les anglicismes étant bien travaillés, nous abordons maintenant la partie traitant des archaïsmes/dialectalismes. Lorsque cette analyse lexicale sera terminée, il nous faudra encore quelques temps pour établir des liens et poser des conclusions générales sur notre étude. Par exemple, l'abbé Desgagné était-il vraiment original dans ses chroniques ou copiait-il les autres chroniqueurs de l'époque comme Étienne Blanchard? Ce sont autant de questions soulevées auxquelles nous tenterons de répondre dans notre mémoire de maîtrise.

7. Bibliographie

FTLFQ: *Fichier du Trésor de la langue française au Québec*, Université Laval.

ILQ: *Index lexicologique québécois*, Université Laval.

Académie (1932), *Dictionnaire de l'Académie française*, 8^e éd., Paris, Librairie Hachette.

BÉLISLE, Louis-Alexandre (1957), *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle éditeur.

BLANCHARD, Étienne (1914), *Dictionnaire de bon langage*, Paris, Librairie Vie & Amat.

BOULANGER, Jean-Claude (1992), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Montréal, Le Robert.

CLAPIN, Sylva (1894), *Dictionnaire canadien français*, Montréal, Beauchemin & Fils.

HATZFELD, Adolphe et DARMESTETER, Arsène (1964), *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Delagrave, 2 volumes.

POIRIER, Claude (1995), "Les variantes topolectales du lexique français", dans *Actualité scientifique*, Belgique, p.13-56.

POIRIER, Claude et al. (1988), *Dictionnaire du français plus*, Montréal, Centre Éducatif et Culturel.

REY, Alain et al. (1990), *Le Petit Robert I*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1930), *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale limitée.

WARTBURG, Walther von (1922), *Französisches etymologisches Wörterbuch*, Basel, Zbinden, 25 volumes.

Les noms de marques déposées au service de l'histoire

ISABELLE DION, Université Laval

1. Introduction

Depuis une vingtaine d'années, on remarque une nette tendance, chez les lexicographes, à ajouter des noms de marques déposées (n.m.d.) à leur nomenclature. Pour y pénétrer, ceux-ci doivent répondre à certaines conditions dont celle d'être suffisamment implantés dans l'usage. L'étude de ces n.m.d., d'un point de vue historique, risque donc d'être intéressant. Elle reflète l'histoire, l'idéologie, l'inventivité de l'homme à une certaine époque.

2. Démarche

Cette étude des n.m.d. s'inscrit dans le cadre de notre mémoire de maîtrise. Le traitement, tant macrostructurel que microstructurel y est étudié à partir de trois dictionnaires généraux de la langue française : *le Nouveau Petit Robert* (NPR) (1993), *le Petit Larousse Illustré 1994* (PLI) (1993) et *le Dictionnaire Québécois d'Aujourd'hui* (DQA) (1993). De ces ouvrages, 127 n.m.d. au total, ont été recensés¹. Des divergences importantes apparaissent fréquemment dans le traitement des n.m.d. que ce soit dans le choix des marques à ajouter à la nomenclature ou dans le traitement qui leur est réservé.

Une partie du traitement qui nous intéresse concerne la date de création² des noms de marques déposées et le domaine auquel ils se rattachent. Ainsi, l'examen des 127 n.m.d. recensés, répartis sur près d'un siècle, donne un reflet d'une société qui n'a cessé d'évoluer sur le plan économique.

3. Méthodologie

Dans l'établissement de la date de création ou d'emprunt d'un n.m.d. nous nous sommes fiée, en premier lieu, aux données du NPR et du PLI, lorsque ce dernier l'indiquait. Quant au DQA, il ne présente pas de rubrique étymologique. Toutes les dates ont ensuite été vérifiées dans le *Grand*

¹ Le recensement des noms de marques déposées s'est effectué, pour chacun des ouvrages, sur treize lettres, soit les *c, d, g, j, k, l, m, t, v, w, x, y, z*.

² S'il s'agit d'un emprunt à une autre langue, il faut entendre par date de création la date à laquelle le français a emprunté le n.m.d.

Robert de la langue française (GDEL) de même que dans le *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse* (GDEL). Malgré tout, certaines dates demeuraient imprécises (par ex. «milieu 20^e s.») ou inconnues et le *Dictionnaire historique de la langue française* (DHFLF) est venu répondre à quelques-unes de nos interrogations. Les ouvrages lexicographiques de langue anglaise (*Webster* et *Oxford*) n'ont pas été négligés puisqu'une bonne partie des n.m.d. du corpus proviennent d'emprunts à l'anglais.

Une dizaine de n.m.d., attestés seulement dans l'ouvrage québécois de référence (DQA) de notre étude, ne se retrouvent dans aucun des ouvrages mentionnés plus haut. Le fichier du *Trésor de la langue française au Québec* (TLFQ) a permis de déterminer, à quelques années près, la date de création ou d'emprunt de ces marques. Aussi, la plus ancienne attestation correspond-elle à la date suivie d'un astérisque dans la liste I.

Dans les listes suivantes, les noms de marques déposées du corpus sont répartis, en premier lieu, selon leur domaine respectif. Le classement utilisé n'est pas universel, néanmoins, il satisfait nos exigences. Il s'agit d'un classement personnel, pratique et englobant qui permet d'examiner le portrait du présent corpus. L'une de ces catégories est particulièrement large (sciences et techniques, etc.), elle va du revolver à l'indice boursier jusqu'à l'alliage. C'est pourquoi son titre est suivi du *etc.*

I. Répartition des noms de marques déposées (suivis de leur date de création ou d'emprunt) selon leur domaine

A. Cinéma

moviola (1931)
technicolor (1938)

cinémascope (1953)
cinérama (1954)
dolby (v. 1978)
caméscope (1982)

B. Construction

(matériau, matière)

celluloid (1877)
galalithe (1906)
triplex (1912)
gyproc (1927*)
masonite (1940*)
granito (milieu XX^e siècle)
méta (1953)
vinylite (v. 1964)

tartan (av. 1968)
rathane (1968*)

outchouc mousse (date inconnue)

cocoon (date inconnue)

C. Cuisine et accessoires

(aliment, boisson, objets divers)

maïzena (1853)
thermos (1907)
cellophane (1914)
martini (1930)
caribou (1931*)
Jos. Louis (1938*)
coca-cola (1945)
cocotte-minute (XX^e siècle)
moulinette (1957)
cubitainer (1959)
minibar (v. 1970)
mystère (1970)
cottage (1980)
jello (date inconnue)
May West (date inconnue)
mijoteuse (date inconnue)
tupperware (date inconnue)

D. Établissement commercial

carterie (1850)
déchetterie (1988)
téléboutique (date inconnue)

E. Moyens de transport et véhicules

jeep (1944)
vespa (1950)
caddie (1952)
chris-craft (1952)
vaurien (1952)
mobylette (1955)
toboggan (1967)
canadair (v. 1972)
corail (1976)
caninette (1982)
zodiac (date inconnue)

F. Objets utilitaires

kodak (1889)
gramophone (1901)
taxiphone (1933)
dictaphone (1935)
K-way (v. 1965)
minicassette (1968)
digicode (v. 1980)
minitel (1980)
walkman (1980)
compact disc (1982)
jacuzzi (v. 1984)
télécarte (1985*)

G. Santé et produits pharmaceutiques

goménol (1894)
collargol (1903)
véronal (1903)
Kotex (1920*)
gardénal (1926)
mercurochrome (1931)
gomina (1933)
tampax (v. 1939*)
cutex (1940*)
chloramphénicol (1947)
leenex (1965)
alium (1973*)
oton-tige (1978)

H. Sciences et techniques, etc.

crésyl (1866)
colt (1867)
linotype (1889)
carborundum (1894)
Dow Jones (indice) (1897)

monotype (1903)
klaxon (1911)
manganine (1922)
télétype (1923)
thyatron (1929)
monel (1931)
cataphote (v. 1931)
carboglance (1935)
tricouni (1941)
modulor (1945)
téflon (1948)
durit (1949)
delco (1950)
xérocopie (milieu XX^e siècle)
xérographie (v. 1950)
lumitype (1962)
volucompteur (1964)
zamak (v. 1970)
dioxine (1976)
vidéotex (1979)
télétext (1980)
médiamat (1987)
téléfax (1989*)
cromalin (date inconnue)
téléétel (date inconnue)
zicral (date inconnue)

I. Sports et loisirs

yo-yo (1932)
meccano (1936)
camping-gaz (1960)
windsurf (v. 1970)
deltaplane (1974)
loto (1976)
lego (date inconnue)
monopoly (date inconnue)

J. Textile et tissu

liberty (1892)
lastex (1942)
térylène (1950)
dacron (1951)
tergal (1955)

velcro (1958)
lycra (1960)
terlenka (1960)

zip (1965)

lurex (1968)
kevlar (1972)
gore-tex (1989)

K. Divers

must (1981)
junior entreprise (date inconnue)

En second lieu, la répartition, en pourcentage, des n.m.d. selon le domaine, donne un meilleur aperçu de l'importance des tendances créatrices du corpus étudié.

II. Répartition (en %) des noms de marques déposées selon leur domaine

1. Sciences et techniques, etc.	24, 4
2. Cuisine et accessoires (aliment, boisson, objets divers)	13, 4
3. Santé et produits pharmaceutiques	10, 2
4. Construction (matériau, matière)	9, 5
5. Objets utilitaires	9, 5
6. Textile et tissu	9, 5
7. Moyens de transport et véhicules	8, 7
8. Sports et loisirs	6, 3
9. Cinéma	4, 6
10. Établissement commercial	2, 3
11. Divers	1, 6

Finalement, la dernière partie se rapporte aux grandes périodes de création des n.m.d. Elle présente, en pourcentage, les périodes les plus populaires des inventions de la dernière moitié du siècle dernier et de celles du vingtième siècle.

III. Répartition (en %) des noms de marques déposées selon la période de création ou d'emprunt

1. de 1850 à 1899	8, 66
2. de 1900 à 1909	4, 72
3. de 1910 à 1919	2, 36
4. de 1920 à 1929	4, 72
5. de 1930 à 1939	11, 81
6. de 1940 à 1949	7, 87
7. de 1950 à 1959	14, 96
de 1960 à 1969	11, 02

9. de 1970 à 1979	11, 02
10. de 1980 à nos jours	11, 81
11. dates inconnues	11, 02

À partir de ces données, on constate que les périodes de création ou d'emprunt des n.m.d. les plus importantes se situent surtout à partir de 1950 (voir I. et III.). C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le cinéma, le textile et tissu, les sports et loisirs et les objets utilitaires. Les sciences et techniques, etc., quant à elles, présentent des n.m.d. qui s'échelonnent volontiers sur chacune des périodes. C'est donc ce domaine qui comporte le plus grand nombre de n.m.d. (24 %) (voir II.). Si l'on fait exception de cette catégorie fourre-tout, les cuisine et accessoires (13 %) et santé et produits pharmaceutiques (10 %) sont les domaines les plus populaires, tant chez les inventeurs que chez les lexicographes. Cependant, les autres domaines suivent de près.

4. Conclusion

Les chercheurs et les rédacteurs de dictionnaires délaissent souvent les lexiques spécialisés, dont font partie les noms de marques déposées. Le statut de ceux-ci demeure nébuleux, c'est-à-dire qu'il n'est pas clair s'il s'agit d'un nom commun ou d'un nom propre. Ces marques, qui ont habituellement réussi à pénétrer les dictionnaires, sont comparables en ce qu'elles sont connues d'un large public, qu'elles remplacent le générique (par ex. on utilise le n.m.d. *frigorifère* au lieu du générique *réfrigérateur*) et qu'elles ne sont pas éphémères. Cette étude, d'un point de vue historique, jette un regard différent sur l'évolution des inventions de l'homme depuis un siècle. Dans une vingtaine d'années, ces n.m.d. seront probablement encore vivants à l'intérieur de ces ouvrages et, sans aucun doute, d'autres viendront s'y ajouter.

5. Bibliographie

- Boulanger, Jean-Claude (1993), *Dictionnaire Québécois d'Aujourd'hui*, deuxième édition, Saint-Laurent, Dictionnaires Le Robert.
- Rey, Alain (1992), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- Rey-Debove, Josette et Alain Rey (1993), *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, nouvelle édition remaniée et amplifiée, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- Robert, Paul (1977), *Dictionnaire alphabétique & analogique de la langue française. Le grand Robert de la langue française*, rédaction dirigée par A. Rey et J. Rey-Debove, Paris, Société du Nouveau Littré.
- Webster, Noah (1979), *Webster's new twentieth century dictionary of the english language*, deuxième édition, New York, New World Dictionaries.
- (1993), *Le Petit Larousse Illustré 1994*, Paris, Librairie Larousse.
- (1993), *The new shorter Oxford english dictionary on historical principles*, New York, Clarendon Press-Oxford.
- (1982), *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, Paris, Librairie Larousse.

Le Dictionnaire bilingue canadien et les québécismes

RENÉE GIGNAC, Université Laval

1. Introduction

Faut-il insister sur les lacunes et les faiblesses des dictionnaires bilingues qui sont à la disposition des Canadiens ? Bien entendu, le *Dictionnaire Robert & Collins*, dont l'autorité est reconnue, ne nous a pas oubliés puisqu'il traite « les emplois courants de l'anglais d'Amérique » ainsi que « les termes les plus répandus du français du Canada ». En dépit de cette ouverture, les besoins spécifiquement canadiens demeurent insatisfaits. C'est donc dans le but de répondre à ces insuffisances qu'est né le projet du *Dictionnaire bilingue canadien*. Depuis 1993, l'Université d'Ottawa travaille en collaboration avec l'Université de Montréal et avec l'Université Laval à l'élaboration de ce dictionnaire se voulant miroir linguistique de la culture canadienne. Nous présenterons les grandes lignes du projet du *Dictionnaire bilingue canadien* pour ensuite nous pencher plus précisément sur les travaux réalisés par l'équipe de l'Université Laval, soit le traitement des mots du français québécois.

2. Le Dictionnaire bilingue canadien

Le *Dictionnaire bilingue canadien* est un dictionnaire d'anglais et de français en usage au Canada et en usage courant en Grande-Bretagne et en France. Spécifions donc, d'emblée, qu'il ne s'agit pas d'un dictionnaire de canadianismes. Parmi les sources documentaires qui servent de bases au *Dictionnaire bilingue canadien*, nous retrouvons le *Dictionnaire du français plus* (1988) et le *Robert Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (1992) (pour la recherche du français à l'anglais), le *Gage Canadian Dictionary* (1983) et le *The Penguin Canadian Dictionary* (1990) (pour la recherche de l'anglais au français) ; la base de données textuelles, qui se compose à l'heure actuelle de textes de la *Gazette* de Montréal, du corpus de *Strathy Language Unit* (Queens University), de plusieurs articles de *La Presse* et de documents des Éditions Leméac ; et enfin la banque de terminologie bilingue du Canada (*Termium*) et du Québec (*BTQ*).

C'est depuis 1988 que Roda Roberts, conceptrice du projet, y travaille à l'École de traduction et d'interprétation de l'Université d'Ottawa. Elle envisage la publication du dictionnaire pour l'an 2003. Au début de l'année 1994, grâce à une subvention de 2.1 millions de dollars accordée par le CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines), Madame Roberts a obtenu la collaboration de l'Université de Montréal et de l'Université Laval qui chacune ont fourni au projet une aide financière de 750 000 dollars.

On a alors procédé à une division du travail. À l'Université d'Ottawa, une douzaine de rédacteurs s'occupent des traductions et de la partie anglaise du dictionnaire, c'est-à-dire de l'anglais partagé par l'Amérique du Nord et par la Grande-Bretagne, de l'anglais propre au Canada et de l'anglais courant propre à la Grande-Bretagne et aux États-Unis. Une dizaine de lexicographes de l'Université de Montréal traitent le français commun à la France et au Canada en plus des emplois courants de la France. Ici même, à l'Université Laval, sous la direction de Messieurs Lionel Boisvert et Jean-Claude Boulanger, une équipe de trois chercheurs travaille principalement à la délimitation de la nomenclature du français spécifique au Canada.

3. La tâche de l'équipe à l'Université Laval

Dans une première étape, nous avons travaillé à l'établissement de la nomenclature. En comparant les autorités lexicographiques françaises et québécoises les plus reconnues, soit le *Petit Robert*, le *Grand Robert*, le *Petit Larousse*, le *Multi dictionnaire*, le *Dictionnaire du français plus* et le *Robert Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, nous sommes parvenues à extraire plus de 10 000 canadianismes. Par comparaison j'entends bien sûr, que nous avons étudié très minutieusement les similitudes et les contrastes de chacun de ces dictionnaires, tant au niveau de la macrostructure qu'au niveau de la microstructure. À partir de ces comparaisons, nous avons compilé sur des fiches chaque particularité recueillie, fiches destinées, par la suite, à être envoyées pour évaluation à Ottawa.

Ces particularités pouvaient être de sept types. Nous avons relevé, par exemple, les québécismes de niveau de langue, comme *empilade*, qui s'emploie ici au Québec couramment dans le cadre du hockey, mais qui, en France, pas nécessairement employé dans un cadre sportif, est un emploi soigné. Aussi *condom*, étant un emploi banal au Québec est considéré vieux ou bien didactique en France.

Il y a aussi des québécismes formels comme *boucane*, *épluchette*, *s'épivarder*, *atoca* et *placoter*. Ces mots, entre autres, sont absents de tout dictionnaire français s'ils ne portent pas une marque *régionalisme*.

Les québécismes de type sémantique sont les plus nombreux. Par exemple, *être accoté*, au Québec, a eu une extension de sens, soit celle de *vivre en état de concubinage*, emploi non reconnu en France. Nous avons également, *une envolée*, employé au Québec dans le sens de *vol d'avion* (comme dans *une envolée de quatre heures*), sens, encore une fois, ignoré par les Français. *Abreuvoir* est courant au

Québec lorsqu'on parle des fontaines, alors qu'en France, on désigne avec ce mot *un lieu aménagé pour faire boire les animaux*.

Le mot *abreuvoir* permet de passer aux québécismes grammaticaux. Ainsi, avec le verbe *abreuver*, qui, en France est seulement un verbe transitif, nous avons formé un emploi pronominal, comme dans l'énoncé : *s'abreuver à une source*. Nous entendons également, ici, les formes féminines des titres comme *auteure*, *professeure*, etc.

Pour ce qui est des québécismes orthographiques, plus rares, nous avons relevé entre autres des mots comme *baseball* et *bonbonne*. En France, *baseball* peut s'orthographier avec un trait d'union (*base-ball*) et *bonbonne* avec un *m* devant le deuxième *b* (*bombonne*).

Viennent ensuite les québécismes phraséologiques comme *OK d'abord*, *en arracher, une tête à claques*, *ne pas y aller avec le dos de la cuiller*, *n'être pas accotable* et *avoir un front de boeuf*.

Ce dernier exemple nous amène aux québécismes phonologiques (nous ne les avons relevés que dans les cas les plus marqués). En effet, aucun Québécois ne prononcerait *un front de* [bœf], mais bien *un front de* [bø]. Le son [p], prononcé à la fin du mot *cantaloup*, s'amuit pour donner, en France, [kātalu]. Nous avons [zink] (*zinc*) ici, alors que les Français diraient plutôt [zing]. Et, *hamburger* sera prononcé au Québec indifféremment à l'anglaise [amberger], ou dans une prononciation mitoyenne entre français et anglais comme [ãmbegœr]. Nous retrouverons en France [ãburgœr].

Nous avons ensuite voulu compléter la nomenclature en ajoutant des expressions et des locutions en usage au Québec. Pour ce faire, nous avons consulté attentivement une dizaine de dictionnaires d'expressions et de locutions québécoises, parmi lesquels nous avons finalement retenu les trois ouvrages qui nous apparaissaient les plus représentatifs. Ils embrassent, entre autres, l'ensemble des ouvrages d'expressions et de locutions des auteurs les plus reconnus : Barbeau, Beauchemin, Bélisle, Clapin, Clas, Côté, DesRuisseaux, Dionne, Dulong, Dunn, Lafleur, Poirier, Proteau, Rogers.

De Seutin et Clas, nous avons retenu deux ouvrages. Le premier, *Richesses et particularités de la langue écrite au Québec*, est un dictionnaire différentiel en 8 vol. où sont recueillies plus de 15 000 citations. Le second, *J'parle en tarmes*, présente des tournures, expressions et locutions attestées dans l'usage québécois et tirées de sources classiques de la lexicologie québécoise. Enfin, nous avons dépouillé le *Dictionnaire pratique des expressions québécoises* de Dugas et Soucy, dictionnaire d'expressions verbales autant françaises que québécoises.

Pour le dépouillement de ces trois ouvrages, nous avons procédé à l'identification des emplois qui nous semblaient en usage. Remarquons qu'en lisant les *Richesses et particularités de la langue écrite au Québec*, nous avons pris le soin, bien sûr, d'éviter les exemples isolés qui témoignaient de la créativité d'un auteur. Voici quelques exemples de ce que nous avons retenus : *avoir les yeux tout le tour de la tête, être parent de la fesse gauche, être dans les limbes, être dur à son corps, ne pas être gros dans ses souliers/ses culottes.*

Pour compléter davantage la nomenclature, nous nous sommes attardées aux vocabulaires spécialisés de l'alimentation, de l'habillement et des sports, trois domaines susceptibles de variation importante selon les cultures. Le fruit de ce travail a été compilé à partir de sources variées. Voici seulement quelques exemples de québécoïsmes retrouvés dans ces domaines. Pour l'alimentation, nous avons relevé : *jambon forêt noire, lait glacé, pointe de surlonge, sardine, turbot, courge de spaghetti, fève germée, laitue frisée.* Pour le vocabulaire de l'habillement : *bottine de ski, casque de poil, sarrau, aller nu-bas, picot, picoté, refouler.* Dans le domaine des sports, que nous avons divisé en quatre parties, nous retrouvons : pour le hockey, *boulet, cage, cinglage, déjouer un adversaire, échauffourée* ; pour le football, *bombe, botteur, chaineurs, mentonnière* ; pour le baseball, *amorti suicide, artilleur, avant champ, flèche* ; et pour les quilles, *aérateur, boulier, dauphines, déblayeuse, planteuse.* Le vocabulaire de la faune et de la flore ne commandait pas d'étude approfondie puisque le *Dictionnaire du français plus*, un de nos dictionnaires sources pour l'établissement de la nomenclature, l'avait amplement traité.

Une fois la nomenclature établie, nous avons procédé à la formulation d'exemples. Pour nous appuyer dans cette nouvelle étape, qui exige en réalité un travail de création, nous avons à notre disposition le fichier du TLFQ (Trésor de la langue française au Québec). En fait, la tâche de l'Université Laval est de produire des exemples qui serviront à orienter les rédacteurs de l'Université d'Ottawa n'étant pas de souche québécoïse. Ceux-ci doivent partir d'exemples courants, d'associations spontanées de la langue québécoïse pour ensuite pouvoir sélectionner parmi les documents sources, mentionnés supra, les citations qui serviront d'exemples.

Évidemment, la rédaction d'exemples est soumise à quelques critères afin de respecter les objectifs du dictionnaire. Nous devons faire des exemples à saveur canadiennes, éviter la langue littéraire, le passé simple, et, bien sûr, toute forme d'ambiguïté. Il nous est permis d'employer des marques déposées mais seulement si cet emploi est neutre. Suivant le principe selon lequel chaque mot doit se retrouver dans un contexte adéquat, nous avons remarqué que certains exemples traitant d'anglicismes permettaient tout naturellement la présence d'un ou de plusieurs autres anglicismes. Par exemple, *étendre du beurre de peanut sur une toast.* Nous nous sommes gardées cette même licence pour ce qui est des québécoïsmes, par exemple, *se sucrer le bec à l'Hallowe'en.* Aussi, nous devons voir à ce que le mot traité et son contexte relèvent du même niveau de langue. La phrase suivante, par exemple, serait inacceptable : *Nous annonçons maintenant le numéro*

gagnant. Tchèquez vos billets ; peut-être reconnaitrez-vous le vôtre. Pour illustrer le québécisme tchéquer, nous irions plutôt avec ceci : Mon gars, tchèque ben le char qui s'en vient.

4. Conclusion

Nous avons parcouru chaque étape avec une grande vigilance, nous nous assurons que chaque définition des canadianismes était juste et complète dans chacun de ces détails. Avril 1996 marquera la fin du contrat de l'Université Laval, qui aura donc duré deux ans et quatre mois.

Bien que les dictionnaires bilingues mis à notre disposition ont considéré les canadianismes, ils n'ont pas traité en profondeur les langues officielles du Canada et le contexte canadien y est absent. Sans aucun doute, un dictionnaire bilingue reflétant les facettes linguistiques de la culture canadienne répond à un besoin essentiel de communication. C'est cette communication, après tout, qui est à la base de nos activités économiques, intellectuelles et culturelles quotidiennes.

Le plan grammatical et le plan logique en syntaxe

RÉJEAN GRÉGOIRE, Université Laval

1. Introduction

L'enseignement de la syntaxe du français n'est pas chose aisée. Nous n'avons qu'à penser aux différentes règles régissant l'accord du participe passé ou encore, à celles des fonctions de l'épithète, de l'apposition et de l'attribut. Force est d'admettre que ces règles aboutissent le plus souvent qu'autrement à des séries considérables d'exceptions. En fait, les grammaires traditionnelles négligent le fait que les relations qui lient les différentes parties du discours formant la phrase s'établissent dans deux plans distincts: le plan **grammatical** et le plan **logique**. Le plan **grammatical** fait intervenir les différentes relations de détermination alors que le plan **logique** implique des rapports de référence. Ces deux plans sont complémentaires en syntaxe.

Nous nous proposons donc d'illustrer ces deux plans qui, comme nous l'avons exprimé, sont étroitement liés en syntaxe. Dans une perspective pédagogique, la compréhension de ces faits présente comme avantage de faciliter leur application et d'éliminer ainsi le recours à toute une panoplie d'exceptions.

2. Les rapports grammaticaux vs les rapports logiques

Les rapports **grammaticaux** ou **logiques** exigent une mise en relation entre un support, soit «ce dont on parle», et un apport, soit «ce que l'on dit de ce dont on parle». En fait, il s'agit de rapports de détermination. Ainsi, avec «robe rouge», «robe» sert de support puisqu'il représente «ce dont on parle» et «rouge» sert d'apport car il vient déterminer une qualité complémentaire de «robe». De même, dans «Zoé marche lentement», l'adverbe «lentement» vient apporter une détermination à «marcher» en précisant la manière dont l'évène-

ment s'effectue et le syntagme «marche lentement» est apporté à «Zoé» identifiant ainsi l'activité de la personne en cause.

En ce qui a trait aux rapports **logiques**, ceux-ci impliquent des rapports de référence et ne font appel en aucun cas à une détermination particulière. Ainsi, dans «Marcher le calmait.», le pronom «le» sert de support objet du verbe dans le plan grammatical mais il représente aussi le sujet logique de l'événement «marcher», évoquant ainsi la personne «marchante».

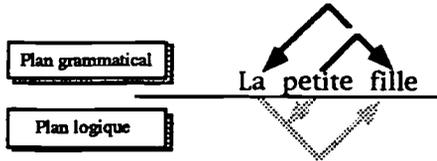
Par ailleurs, dans un syntagme comme «la petite fille», la grammaire traditionnelle nous a habitués à considérer le nom «fille» comme étant le pivot syntaxique d'un syntagme auquel se rapporte l'adjectif «petite» et l'article «la». Toutefois, en procédant à la commutation de chacun des mots, il apparaît que le véritable support syntaxique de la séquence n'est pas le nom «fille» mais bien «la»:

- (1) *La petite fille* joue à la balle.
- a) *La petite* [...] joue à la balle.
- b) *La* [...] *fille* joue à la balle.
- c) **[...] Petite fille* joue à la balle.

Ainsi, nous remarquons que toutes ces séquences sont syntaxiquement bien structurées. Ce qui cause problème en «C», ce n'est pas la structure syntaxique de la séquence mais bien sa structure logique: il nous manque une quantification ou une localisation du syntagme «petite fille». La présence d'un déterminant comme «la» ou encore «ma» ou «cette» est logiquement nécessaire afin de situer dans le discours ce dont il est question. En outre, il est à noter qu'en «A», le syntagme est constitué d'un article et d'un adjectif et non pas d'un article et d'un nom comme le propose la grammaire traditionnelle Grevisse (1969-1990: 20#26 remarque); «petite» présente les caractéristiques morphologiques de l'adjectif en ayant son genre et son nombre par référence à «fille»; si au lieu de «fille» il avait été question de «garçon», la séquence se serait accordée en conséquence: «Le petit joue à la balle».

À partir de ces constatations, «fille» représente le support logique du syntagme «la petite fille» car il gouverne l'accord de «la» et de «petite» mais n'en constitue pas pour autant le support syntaxique de celui-ci puisqu'il peut très bien ne pas être présent à l'intérieur du syntagme comme en témoigne l'exemple en «la». Afin de représenter graphiquement ces faits, nous identifions les rapports de détermina-

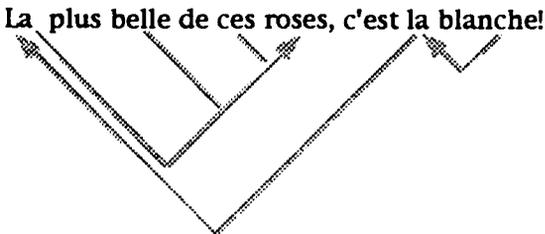
tion en les marquant d'un trait plein situé au-dessus des mots qui sont en relation alors que les rapports logiques sont illustrés à l'aide d'un trait pointillé sous les mots. Nous obtenons ainsi la représentation suivante:



3. Les manifestations des rapports logiques

Les rapports logiques se manifestent en syntaxe de diverses façons soit par le processus de l'accord et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'une phrase, soit par l'emploi du pronom approprié, soit par l'identification du sujet et de l'objet logiques d'une phrase.

L'accord est essentiellement un fait de concordance logique entre les unités. Comme nous venons de le démontrer avec l'exemple «la petite fille», c'est le nom «fille» qui représente non pas le pivot syntaxique mais plutôt le pivot logique du syntagme régissant ainsi le genre et le nombre de «la» et de «petite». Il en est de même pour «La plus belle de ces roses, c'est la blanche» où «roses» constitue le support logique de la phrase: «roses» est féminin et pluriel par rapport à sa propre désignation tandis que «la», «belle» et «blanche» sont féminin et singulier par référence à «rose»; «la» indique pour sa part qu'il n'y a qu'un seul individu qui provient de «ces roses» et régit de ce fait l'accord du syntagme «la blanche». Nous avons donc comme représentation:



De plus, alors que les rapports grammaticaux ne peuvent s'instituer qu'à l'intérieur d'une phrase, l'accord, qui, faut-il le préciser, est un fait de référence logique, s'effectue tant à l'intérieur d'une phrase, comme dans l'exemple précédent, qu'à l'extérieur d'une phrase. Ainsi, dans les phrases «De quelle couleur est ta voiture? Blanche.»,

il n'y a aucun rapport de détermination qui lie le mot «blanche» avec ce qui le précède mais le choix du genre et du nombre de l'adjectif est tributaire de l'emploi de «voiture».

Les rapports logiques se manifestent aussi dans l'emploi des pronoms appropriés afin de structurer la trame du discours:

Demain, Marie ira visiter à **son** père.

Elle lui apportera **son** cadeau d'anniversaire.

Il saura sans doute **l'**apprécier.

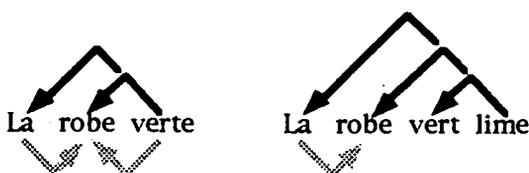
L'emploi des pronoms appropriés ainsi que celui du genre et du nombre sont donc liés à la trame logique du discours; «Marie» justifie l'emploi de «son» et de «elle» et «père», celui de «lui» et de «il».

Enfin, l'identification des rapports logiques est nécessaire aux fonctions de sujet et d'objet ainsi qu'à celle de l'attribut. Ainsi dans «Zoé les regarde jouer.», «les» occupe la fonction d'objet grammatical de «regarde» et sert aussi de sujet logique de «jouer», évoquant la personne «*jouante». Le verbe «jouer» est de ce fait l'attribut de l'objet grammatical «les». Comparons aussi les phrases «Il tombe des clous» et «il faut du courage». Dans ces deux phrases, «il» constitue le sujet grammatical du verbe «tombe» mais n'en est toutefois pas son sujet logique car ce qui est «tombant», ce n'est pas «il» mais plutôt «des clous». Nous pouvons d'ailleurs substituer le sujet grammatical par le sujet logique: «Des clous tombent». C'est donc dire que le syntagme, étant en relation avec le sujet, occupe la fonction d'attribut du sujet. Par contre, avec «Il faut du courage», nous ne pouvons pas substituer le sujet grammatical «il» par «du courage» car celui-ci n'est pas le sujet logique du verbe: «*Du courage faut». Le syntagme sert alors d'objet grammatical et logique du verbe «faut».

4. Application pédagogique

En utilisant ces différentes notions dans la pédagogie, nous pourrions sans doute mieux rendre compte des faits en faisant appel à la compréhension des apprenants et non en sollicitant leur faculté de mémorisation. Le recours aux exceptions n'aurait pas force de loi comme ce l'est actuellement. À titre d'exemple, pourquoi une sous-catégorie d'adjectifs dits «invariables»? Le propre de l'adjectif n'est-il pas varier en genre et en nombre? Ne fait-il pas partie de la classe de mots variables (Grevisse 1969-1990: 17#23)? Prenons comme exemples: «la robe verte» et «la robe vert lime». Dans le premier cas, «verte» est adjectif et sert d'apport syntaxique au nom «robe» et ce

dernier régit le genre et le nombre de l'adjectif. Dans le deuxième cas, «vert» se comporte comme un nom car il tient lieu de support syntaxique à «lime» et ne dépend nullement de «robe» en ce qui a trait au choix de son genre et de son nombre; il les régit en lui-même à savoir, masculin et singulier. Le même processus s'applique pour «lime» qui résiste à l'accord de «vert» et à celui de «robe». Nous avons ainsi trois mots qui sont indépendants quant au choix de leur genre et de leur nombre et qui, syntaxiquement, se détermine l'un l'autre. Nous obtenons ainsi:



4. Conclusion

L'enseignement du français aurait intérêt à considérer le fait que les rapports s'établissant entre les unités tiennent compte de deux plans: le plan **grammatical** et le plan **logique**. Ceci présenterait comme avantage d'éliminer bon nombre d'exceptions qui force de loi actuellement et permettrait d'offrir ainsi une meilleure compréhension des faits linguistiques.

5. Bibliographie

Audet, C.-H. (1994), *Morphologie et syntaxe du français: précis théorique et méthodique de sémantique grammaticale*, Ste-Foy, Éd. Le Griffon d'argile, 330p.

Grégoire, R. (1990), *Grammaire sémantique du syntagme nominal pour le niveau secondaire*, MA, Université Laval, 251p.

Grevisse, M. (1969-1990), *Précis de grammaire française*, Gembloux, Duculot, 291p.

Grevisse, M. (1988), *Le bon usage*, 12^e éd., Nouv. éd. ref. par A. Goose, Gembloux, Duculot, 1768p.

Noailly, M. (1990), *Le substantif épithète*, Paris, PUF, 221p.

Ouellet, J. (1990-1991), *Sémantique grammaticale du français I et II*, Ste-Foy, Département de langues et linguistique, Université Laval.

Personne, rien et la variation

SALOMÉE GUY, Université de Sherbrooke

0. Introduction

La présente étude porte sur l'identité des mots-N en français québécois (dorénavant FQ). Le terme **mot-N** a été introduit par Laka (1990: 105) pour déterminer l'ensemble de mots commençant généralement par la lettre *n* en espagnol et qui se comportent à la fois comme des éléments à polarité négative et comme des quantifieurs négatifs. Cet ensemble de mots qui a été identifié aux mots-N pose problème. En effet, les propriétés de ces mots sont plus ou moins bien définies; par conséquent, on est confronté à une identification équivoque. Il en va ainsi pour les mots *personne* et *rien* en français québécois. De fait, en FQ, on observe des constructions dans lesquelles *personne* et *pas* sont en cooccurrence, sans pour autant observer une **double négation** (qui se définit comme une proposition constituée de deux négations mais qui implique une proposition positive) tel qu'en français standard (FS). Au contraire, il s'agit ici de **concordance négative** (CN), c'est-à-dire d'une structure formée de deux négations et dont l'interprétation sémantique demeure négative.

(1) *Elle l'a pas dit à personne.*

Comment analyser cette structure? Moritz & Valois (1994: 679 note 12) ont proposé, dans le cadre chomskien, que le *pas* en FQ soit la tête du constituant NegP et que *personne* en soit le spécifieur. Le *pas* jouerait le rôle de l'élément *ne* absent des constructions en FQ, en l'occurrence la tête (toujours selon Moritz et Valois). Cependant, de récents travaux (Ladusaw 1992, Acquaviva 1995 et Déprez à paraître) ont démontré que cette analyse soulevait des difficultés. Nous nous proposons donc de revoir l'analyse en FQ. Notre hypothèse est que le *pas* en FS et en FQ soit spécifieur et que le mot *personne* soit analysé en tant que quantifieur. Notre article se présente comme suit. La première section donne le cadre théorique utilisé pour l'étude en cours. La deuxième identifie les problématiques observées. Les trois sections suivantes sont consacrées à l'étude de comportement du *pas* et des mots *personne* et *rien* en FQ. Enfin la dernière section résume les résultats de notre analyse.

1. Le cadre théorique

J'adopte le programme minimaliste de Chomsky (1995). Il s'agit ici d'une étude du comportement syntaxique des mots-N, en présence ou non d'un marqueur de négation tel que *pas*, dans l'intention de cerner la ou les catégories auxquelles appartiennent ces types de mots en vue d'expliquer le phénomène de la CN en québécois. Dans un modèle antérieur, notamment celui élaboré dans le cadre du Gouvernement et du Liage (Chomsky (1989)), la CN est perçue comme une relation locale Spécifieur-Tête qui s'inscrit dans la Théorie X-barre (Zanuttini (1991), Laka (1991), Moritz et Valois (1994) et Pollock (1989)). Certains postulent une seule projection pour NegP (Pollock 1989) contrairement à d'autres (Acquaviva 1995). Mais comme nous l'avons vu ci-dessus, l'analyse de la négation en FQ soulève des difficultés. Nous examinerons donc certains aspects de la négation en FQ pour comprendre davantage le phénomène. Il serait cependant illusoire de vouloir faire le tour de la question en ce qui a trait aux mots-N en québécois dans ce court article.

2. La problématique

Premièrement, certains affirment que les mots-N sont des éléments à polarité négative (dorénavant ÉPN) puisqu'ils doivent être accompagnés d'un marqueur de négation (le *ne* pour le français standard (FS)) pour être légitimés (Laka 1990: 115).

(2) *Je ne mange rien.*

D'autres, par contre, proposent qu'il s'agit en fait de quantifieurs (Zanuttini 1991: 107, Acquaviva 1995: 72.).

Deuxièmement, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, l'analyse de Moritz & Valois pour le FQ est douteuse. En effet, si *pas* est une tête pourquoi observe-t-on malgré tout le mouvement de tête du verbe en québécois?

(3) a. *Tu parles pas à personne aujourd'hui.*

b. *T'as pas parlé à personne aujourd'hui*

Aussi, malgré l'absence étendue de *ne*, il n'est pas pour autant complètement absent de la grammaire du FQ comme Moritz & Valois (1994: 679) le soutienne. Ce phénomène d'effacement est aussi observé en FS (parlé) (voir Moritz 1989: 24, Horn 1989: 455 et Di Sciullo et Tremblay 1996: 17). Quels statuts peut-on alors conférer aux éléments afin de rendre compte de ces observations? Pour répondre à ces questions, nous examinerons *pas*, dans un premier temps, puis nous étudierons les mots-N.

3. Le statut syntaxique de *pas*

Pas peut apparaître en cooccurrence avec les mots-N en FQ. Ainsi, les exemples (4) a. et b. sont tout à fait grammaticaux.

(4) a. *Elle aime pas personne.*

b. *Elle a pas rien dit.*

Malgré tout, trois critères nous permettent d'identifier *pas* en tant que spécifieur contrairement à l'hypothèse émise par Moritz & Valois (1994: 679). Tout

d'abord, *pas* permet le mouvement de tête (voir les exemples (3) et (5)) puisque le verbe tensé le précède toujours.

- (5) a. * *Tu pas parles à personne aujourd'hui.*
 b. * *Tu pas as parlé à personne aujourd'hui.*

Deuxièmement, *pas* peut être spécifieur de différentes projections. C'est ce que l'on démontre en (6).

- (6) a. *Veux -tu des épinards? Pas beaucoup.*
 b. *Les enfants mangent pas tout dans leur assiette.*

Et troisièmement, *pas* peut être modifié (voir également Déprez 1995: 10).

- (7) a. *Elle l'a même pas reconnu* (Guy & Vinet 1996)
 b. *Ils ont presque pas d'argent.* (Guy & Vinet 1996)
 c. *Je l'ai quasiment pas vu.* (Guy & Vinet 1996)

Par conséquent, nous appuyons l'hypothèse du spécifieur en FQ (Déprez 1995) et en FS (Pollock 1989, Acquaviva 1995, Déprez 1995). Ainsi *pas* se comporte de la même façon en FS et en FQ en ce qui a trait à ces trois aspects. Un autre élément permet d'étayer cette hypothèse; effectivement, Di Sciullo & Tremblay (1996: 29) ont relevé que la présence du *ne* est considérée grammaticale par les locuteurs du FQ, contrairement à ce que Moritz & Valois (1994: 679) ont soutenu. Ceci est un autre élément en faveur de l'hypothèse de *pas* en tant que spécifieur.

4. Les mots-N

Tel que nous l'avons mentionné ci-dessus, les mots-N regroupent des mots de l'espagnol comme: *nadie* (personne), *ningún* (aucun), *nunca* (jamais), *nada* (rien)... Cependant, Laka (1990) note un manque d'uniformité parmi les hypothèses linguistiques concernant cet ensemble. De fait, un sous-groupe se comporte comme de véritables ÉPN tel qu'en (8), c'est-à-dire qu'il nécessite la présence d'un marqueur de négation.

- (8) a. *Je (n')ai *(pas) levé le petit doigt de la journée.*

Ou encore, il apparaît dans des contextes à polarité négative tout comme les véritables ÉPN. En voici trois:

- complétement phrastique avec la préposition sans;

(9) a. *Elle a écouté sans dire quoi que ce soit.¹*
 b. *Elle a écouté sans rien dire.*
- légitimé par un autre mot-N;

(10) a. *Elle a jamais volé quoi que ce soit à qui que ce soit.*
 b. *Elle a jamais rien volé à personne.*
- dans les questions à réponse de type oui/non (voir aussi Linebarger 1981)

(11) a. *As-tu déjà rencontré qui que ce soit d'intéressant dans police?*
 b. *As-tu déjà rencontré personne d'intéressant dans police?*

Toutefois, un autre sous-groupe de mots-N dont *personne* et *rien* en FQ s'introduisent dans des structures où l'on remarque l'absence de négation (12).

¹ *Quoi que ce soit* est considéré comme un véritable ÉPN en FS et en FQ.

(12) a. *Personne a appelé.*

b. *J'ai vu personne.*

(13) *Elle a rien dit.*²

On retrouve également les mots-N dans des contextes à polarité négative, autres que les trois mentionnés plus haut, mais où le sens est différent de celui des véritables ÉPN. Nous ne présenterons qu'un seul de ces tests même s'il en existe plusieurs (voir Lineberger 1981 et Déprez 1995).

- dans les propositions restrictives enchâssées sous un quantifieur;

(14) a. *Tout le monde qui a rien vu doit le dire.* (aucune chose)

b. *Tout le monde qui a vu quoi que ce soit doit le dire.* (une chose)

Et enfin, les mots-N se présentent dans des contextes où il est impossible d'insérer un ÉPN.

- en réponse isolée à une question.

(15) a. *Qui as-tu vu? Personne/*Qui que ce soit*

(16) a. *Qu'est-ce que tu fais? Rien/*Quoi que ce soit*

- modifiés par un adverbe comme *presque*

(17) a. *J'ai vu presque personne /*qui que ce soit* au concert hier.

(18) a. *Il a presque rien / *quoi que ce soit* fait aujourd'hui.

Bref, on observe une très grande variation dans le placement des mots-N. Ils se comportent à la fois comme les ÉPN et à l'encontre de ceux-ci. Je propose plutôt qu'ils soient intégrés à la catégorie des quantifieurs.

5. Les quantifieurs

On appelle **quantifieur** tout élément qui n'a pas de référent dans l'univers du discours. Une **expression-R**, quant à elle, est référentielle. Par exemple:

(19) *Julie a parlé à quelqu'un.*

ou *Julie*: est une expression-R qui renvoie à une entité spécifique.

quelqu'un: est sans référent.

L'argument complément du verbe est alors une **variable** puisque en fait *Julie* peut avoir parlé à n'importe qui. Cette variable doit être liée à un quantifieur. Ces quantifieurs ou opérateurs doivent se **déplacer** en forme logique pour déterminer la **portée** qu'ils ont sur la phrase. Ainsi, dans l'exemple suivant, la phrase peut être ambiguë. Tout le monde peut admirer quelqu'un de particulier; Anne admire Renoir, Luc admire Kant, Max admire Chomsky...C'est la portée large. Lorsque tout le monde admire une même personne, par exemple Céline Dion, on parle alors de portée étroite.

(20) *Tout le monde admire quelqu'un* (ex. cours de Tellier 1991)

² Il est à noter que le mot-N *rien* est plus difficilement acceptable en position sujet. (*?rien se passe*). Les mots-N sont en générale plus difficilement analysables dans cette position. Une étude plus approfondie de cet aspect serait souhaitable. On pourrait également examiner comment *rien* et *personne* se distinguent. (notons que Pollock (1989: 418) différencie *personne* et *rien*).

- (21) a. $\forall x \exists y (a(x,y))$; pour tout x, il existe un y tel que x admire y
 b. $\exists y \forall x (a(x,y))$; il existe un y tel que pour tout x, x admire y.

En conclusion, un quantifieur est un élément qui doit être lié à une variable et qui doit occuper une position dans laquelle il peut assigner la portée en forme logique (désormais FL). Cette analyse est valable d'autant plus que seuls les quantifieurs peuvent apparaître isolément en réponse à une question et aussi être modifiés par l'adverbe *presque* contrairement aux ÉPN (voir ci-dessus).

6. Conclusion

Le *pas* du FS et du FQ est dans les deux cas un spécifieur. Les mots-N *personne* et *rien* fonctionnent, quant à eux, comme des quantifieurs. La variation qu'on a pu observer se trouve dans les propriétés sémantiques, syntaxiques et morphologiques des mots-N. Ces propriétés sont inscrites dans le lexique et ensuite vérifiées dans la composante computationnelle en FI. La variation est donc de nature morphologique.

7. Bibliographie

- Acquaviva, Paolo (1995), « Operator Composition and the Derivation of Negative Concord », *Geneva Generative Papers*, vol. 3, n° 2. Université de Genève, Suisse.
- Chomsky, Noam (1995), *The Minimalist Program*, MA, MIT Press.
- Déprez, Viviane (1995), « The roots of Negative Concord in French and French Based Creoles », M. Degraff (dir), *Parametric Approaches to Creole Syntax*, MIT Press.
- Déprez, Viviane (à paraître), « Two types of negative concord », Hirschbühler & Martineau (dirs), Cambridge University Press.
- Di Sciullo, Anna-Maria et Mireille Tremblay (1995), *Configurations et interprétation: les morphèmes de négation*, manuscrit, UQAM.
- Horn, Lawrence (1989), *A Natural History of Negation*, Chicago and London, University of Chicago Press.
- Ladusaw, William A. (1992), « Expressing Negation », *SALT Proceedings*, Ohio State University.
- Laka Mugarza, Miren Itziar (1990), *Negation in Syntax: on the Nature of Functional Categories and Projections*, Ph. D. dissertation, MIT, MIT Working Papers in Linguistics.
- Linebarger, Marcia (1981), *The Grammar of Negative Polarity*, thèse de Doctorat, MIT.
- Moritz, Luc (1989) *Aperçu de la syntaxe de la négation en français et en anglais*, mémoire de licence, Université de Genève.
- Moritz, Luc et Daniel Valois (1994), « Pied-Piping and Specifier-Head Agreement », dans *Linguistic Inquiry* vol. 25, n° 4, p. 667-707.
- Pollock, Jean-Yves (1989), « Verb Movement, Universal Grammar and the Structure of IP », dans *Linguistic Inquiry* n° 20, p. 365-424.
- Zanuttini, Raffaella (1991), *Syntactic Properties of Sentential Negation. A Comparative Study of Romance Languages* Unpublished Doctoral Dissertation, University of Pennsylvania.

Syllabus, curriculum: un imbroglio terminologique

ILHAM HAOUACH, Université Laval

Introduction

La confusion entre les termes «curriculum» et «syllabus» nous amène à présenter toutes ces notions afin de bien clarifier celle de «syllabus». Nous verrons d'abord les différentes définitions proposées et nous indiquerons celle que nous retenons pour chaque concept.

1. Les notions de curriculum, de syllabus

1.1 La définition de curriculum

Lehmann, un auteur européen, (1995:10) rapporte que la notion de "curriculum" est rarement utilisée en français langue étrangère. Il dit qu'employée depuis longtemps par les didacticiens nord-américains dans un sens analogue à celui de "syllabus", cette notion revêt aujourd'hui une signification différente. Pour lui, le curriculum assemble généralement des généralités et une vision élargie des approches communicatives. Selon le même auteur "le développement des curriculums" est "[...] l'art d'élaborer des parcours d'enseignement/apprentissage, incluant donc le syllabus" (Lehmann, 1995: 12). Nous verrons dans ce qui suit comment les auteurs nord-américains définissent la notion de curriculum.

Candlin (1984), cité par Nunan (1988:3), affirme que le curriculum est un document comportant des informations générales sur un type d'enseignement particulier. Ces dernières se présentent sous forme de renseignements sur la conception, les objectifs, les pratiques d'exercices et l'évaluation de l'enseignement/apprentissage. En d'autres termes, le curriculum reflète, d'une part, l'organisation d'un ensemble de données aussi bien linguistiques que discursives et, d'autre part, des suggestions pour leur mise en pratique dans la classe de langue.

Nunan (1988) rejoint cette définition lorsqu'il écrit que le curriculum est une notion globale et générale qui implique des considérations et des facteurs d'ordre philosophique, social et administratif permettant la planification d'un programme d'enseignement/apprentissage. Richards (1990) précise la notion de curriculum en disant que ce dernier comporte les besoins des apprenants, les buts de l'apprentissage, le syllabus, la méthodologie et l'évaluation des apprentissages.

Stern (1992:19) explique les différences dans les définitions en précisant que le terme curriculum peut être employé dans deux sens, un sens large et un sens étroit. Dans le sens large, il signifie le programme d'étude d'une institution d'enseignement. Cette définition rejoint d'ailleurs la conception de Coste, un auteur (1994: 68-69) européen, quand il le définit comme étant "un parcours éducationnel, un ensemble suivi d'expériences d'apprentissage par quelqu'un sous le contrôle d'une institution formelle au cours d'une période donnée". Le curriculum de langue d'une institution se réfère donc au programme que cette institution offre dans le domaine des langues. Dans le sens le plus étroit, le terme fait référence au contenu des programmes, le syllabus.

Décrire le curriculum dans ce dernier sens implique au moins les trois aspects suivants: les objectifs, le contenu et une séquence ou une progression dans la matière. Stern (1992) note à ce propos qu'en Angleterre le terme "syllabus" est presque synonyme de "curriculum", dans le sens étroit que nous venons de donner. Ainsi en est-il avec Dubin et Olshain (1986: 28) pour qui les deux sont synonymes.

Dans le cadre de cette présentation, nous retenons le sens général dont parle Stern (1992) et qui est aussi celui de nombreux auteurs. Un curriculum signifie donc un programme d'étude prédéterminé par une instance décisionnelle pour les institutions scolaires, programme qui reflète, pour reprendre Legendre (1993: 288), "les valeurs et les orientations d'un milieu et devant permettre l'atteinte de buts prédéterminés de l'éducation".

1.2 La définition de syllabus et des types de syllabus

1.2.1 La définition de syllabus

Selon Lehmann (1995), la notion de syllabus, n'est pas, elle non plus, d'utilisation commune par les didacticiens français. D'ailleurs, pour Springer (1995), le "syllabus" est un synonyme de programme. Pour Lehmann, elle désigne généralement le "système contenu¹ et progression", ces deux notions étant

¹ Comme l'explique Lehmann (1995:10), "la notion de contenu dans le cadre du français fondamental est définie en terme de fréquence dans la sélection des unités

étroitement imbriquées (Lehmann, 1995: 12). La conception de Widdowson (1978), un auteur qui s'est intéressé de très près à la notion de syllabus, est très proche de celle de Lehmann lorsqu'il écrit: "syllabus is the specification of teaching programme or pedagogic agenda which defines a particular group of learners" (1978: 65). De plus, le contenu à enseigner y est organisé en une série d'objectifs à atteindre. Il ajoute, s'appuyant sur Halliday, Mc Intosh et Stevens (1964), de même que sur Mackey (1965), que la particularité du syllabus réside surtout dans la sélection et l'ordre des contenus. Le syllabus est donc "un schéma idéalisé qui sert de référence pour l'enseignement" (Widdowson, 1978: 65). Ajoutons que Nunan (1988: 5) définit le syllabus à peu près de la même façon que Widdowson (1978): le syllabus comprend le contenu à enseigner, la structuration et la gradation de ce dernier.

Par ailleurs, pour d'autres auteurs, le syllabus comprend plus que le contenu à enseigner et la progression à respecter. Ainsi, pour Dubin et Olshtain (1986), pour qui peu importe que le syllabus soit appelé curriculum ou plan de cours, "le syllabus est un document qui décrit les objectifs, les contenus, la progression et les pratiques de classe ou les activités. Il permet aussi l'évaluation d'un type particulier d'enseignement/apprentissage" (1986:28, notre traduction). Richards et Lockhart (1994) ajoutent aussi dans le syllabus le rôle de l'enseignant et de l'apprenant.

MacDonough et Shaw (1993), de leur côté, vont assembler tous les paramètres précédents pour dire que le syllabus comprend le contenu et la façon dont ce dernier est organisé et divisé en unités d'enseignement et d'apprentissage et qu'il inclut des considérations sur la sélection, la séquence et la gradation des éléments à enseigner mais aussi sur les méthodes de présentation et sur les pratiques (1993: 16). Pour ces derniers auteurs cités, le syllabus renseigne l'enseignant sur sa pratique en classe en général.

Si toutes les définitions précédentes se recourent plus ou moins, elles ne contiennent pas toujours les mêmes éléments. Dans le cadre de cette présentation, nous avons retenu la notion de syllabus de MacDonough et Shaw (1993). Nous avons toutefois complété les composantes du syllabus avec celles qui apparaissaient dans d'autres définitions. Ainsi un syllabus doit contenir les éléments suivants:

- 1) les objectifs d'apprentissage;
- 2) le(s) contenu(s);
- 3) l'organisation du contenu en unités d'enseignement;

lexicales le composant et de leur progression en trois niveaux: *français fondamental 1, français fondamental 2, français fondamental 3*".

- 4) la séquence ou la gradation des éléments à enseigner;
- 5) la méthodologie prévue pour la classe de L2;
- 6) les activités de classe;
- 7) le rôle de l'enseignant et de l'apprenant;
- 8) l'évaluation de l'apprentissage.

Les conceptions sur la nature du syllabus sont étroitement reliées à la façon de voir la langue et l'enseignement d'une langue seconde. Selon Richards (1990), nous pouvons identifier sept types de syllabus qui se rencontrent fréquemment dans l'enseignement de l'anglais langue seconde et, nous ajoutons, du français langue seconde. Ils sont donc reliés aux objectifs et aux contenus d'apprentissage (Dubin, 1986; Nunan, 1988).

Nous allons les passer rapidement en revue pour aller identifier l'organisation de chacun.

1.2.2 Les types de syllabus

Le premier type identifié par Richards (1990:9) est le **syllabus structural ou grammatical**. Les contenus sont identifiés et structurés en fonction de la compétence linguistique qu'ils visent, et portent sur la grammaire et la syntaxe.

Le deuxième type est le **syllabus fonctionnel**. Les contenus du langage relèvent plus de la performance communicative visée et porte donc sur les fonctions de la communication, telles inviter quelqu'un, refuser, s'excuser, pour n'en donner que quelques-unes (Wilkins 1976†; Mackey, 1980).

Le troisième est le **syllabus notionnel** qui est organisé à partir de catégories de concepts comme la durée, le lieu, la quantité.

Le quatrième est le **syllabus thématique** qui porte sur des thèmes comme la santé, le vêtement, la nourriture.

Le cinquième est le **syllabus situationnel** qui met l'accent sur les situations qui entourent la communication et les transactions auxquelles sont associées ces situations. Ainsi en est-il de la situation à la banque et au supermarché.

Le sixième syllabus est celui orienté vers les diverses **habiletés**, qu'il s'agisse de l'écoute ou de la production.

Le dernier mentionné par l'auteur est le **syllabus orienté vers la tâche** ou l'activité. Dessiner, suivre des directives, suivre un chemin sont des exemples d'activités.

Selon, Dubin et Olshain (1986: 36-37) et MacDonough et Shaw, 1993: 15) de nombreux programmes de langue combinent plusieurs types de syllabus, selon une gradation qui permet de mettre en place, dans un premier temps,

l'appropriation des éléments linguistiques (compétence linguistique) et, dans un second temps, leur emploi dans des fonctions sociales précises (compétence sociolinguistique). Nous avons constaté que ces contenus, tels que présentés, comportent une certaine gradation. En effet, l'enseignant devra introduire d'abord, les contenus linguistiques pour les faire suivre par des contenus notionnels, fonctionnels et finalement situationnels.

3. Conclusion

Le syllabus est un document des plus importants puisqu'il fournit des renseignements aux auteurs des manuels, aux enseignants ainsi qu'aux comités d'évaluation. Nunan (1988), rapportant que le syllabus est une référence utile pour l'enseignant afin de bâtir ses cours, signale toutefois que l'enseignant ne doit pas en suivre aveuglément les directives, car elles peuvent, à certains moments, ne pas répondre aux besoins des apprenants. L'enseignant doit alors s'adapter au processus d'apprentissage de l'apprenant et lui suggérer ce qui doit lui convenir.

4. Bibliographie

- Coste, D. (1994). "Curriculum et pluralité" in *Étude de linguistique appliquée.*, 98, 68-84.
- Dubin, F. et Olshtain, F. (1986). *Course design developing programs for language learning*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Legendre, R. (1993). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2e édition. Montréal/Paris: Guérin éditeur/ESKA.
- Lehmann, D. (1995). "Langue société et apprentissage dans le contenu des méthodes des langues" in *Étude de linguistiques appliquées*, 98, 8-22
- McDonough, Jo et Shaw, C. (1993). *Materials and methods in ELT*. Applied Language Studies. Oxford : Blackwell.
- Nunan, D. (1988). *Syllabus design*. Language Teaching : A Scheme for Teacher Education. Oxford : Oxford University Press.
- Richards, J. (1990). *The language teaching matrix*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Richards, J. et Lockhart, C. (1994). *Reflective Teaching in Second Language Classrooms*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Stern, H. H. (1992). *Issues and options in language teaching*. Oxford : Oxford University Press.
- Widdowson, H.G. (1978). *Teaching language as communication..* Oxford: Oxford University Press.

La représentation et la dérivation* en morphologie

ALI IDRISSI, Université du Québec à Montréal

1. Introduction

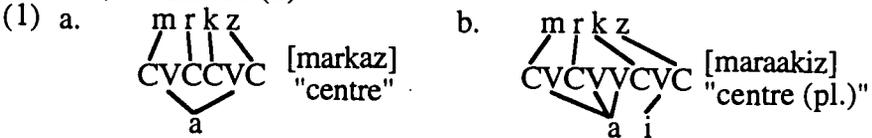
La morphologie n'a suscité l'intérêt des linguistes qu'en deuxième place par rapport aux autres aspects du langage. Alors que l'autonomie de la syntaxe et de la phonologie est établie, celle de la morphologie fait l'objet d'un débat. On peut alors se demander si la morphologie est essentielle à la grammaire surtout que des études récentes ont montré que certaines langues ne requièrent pas de système morphologique autonome. Dans les langues où les phénomènes morphologiques ne sauraient être ignorés, la stratégie a été d'emprunter des outils des autres composantes, telles la syntaxe (Selkirk, 1982) ou la phonologie (McCarthy, 1979). Un bon exemple de cette situation est celui du traitement des systèmes dits non-concaténatifs, où les phénomènes morphologiques sont considérés comme étant de nature purement phonologique.

Cet article vise à montrer que de façon universelle la dérivation morphologique consiste en une concaténation d'entrées lexicales. La différence entre les systèmes concaténatifs et les systèmes non-concaténatifs n'est ainsi que superficielle (Guerssel & Lowenstamm, à paraître). Il montre également que la formation de mots est fondamentalement linéaire dans toutes les langues et que la particularité d'une langue comme l'arabe réside dans la nature de ses entrées lexicales.

* Ce travail est rendu possible grâce aux subventions du CRSHW214P7515 et FCARW214P7595. Je tiens à remercier Mohamed Guerssel et Jean-François Prunet pour leur support. J'ai profité des discussions avec Mohamed Guerssel sur la morphologie du sémitique et John Lumsden sur la structure du lexique.

2. La base de dérivation et la dérivation en morphologie

Pour presque toutes les théories de la morphologie, le prototype de l'opération de formation de mots est la concaténation linéaire de morphèmes. Le problème posé par le sémitique est que les régularités de son système morphologique ne semblent pas impliquer une simple affixation linéaire. McCarthy (1979) est sans doute l'étape la plus importante dans l'étude d'un tel système. Il utilise les outils de la phonologie multilinéaire pour décrire la morphologie de l'arabe. Selon lui, les différents morphèmes sont projetés sur différents niveaux, comme en (1).



La base de dérivation dans ce modèle est l'unité autosegmentale: la racine consonantique, la mélodie vocalique ou le squelette. Quant aux règles de formation de mots, elles sont limitées à des règles de redondance qui expriment le lien entre des représentations comme celles en (1). Par exemple, pour décrire la relation entre un singulier, comme en (1a), et un pluriel, comme en (1b), McCarthy (1979) propose la règle en (2).

(2) [CVCCVC][Singulier] ~ [CVCVVCVC][Pluriel]

Par opposition au sémitique, la base de dérivation dans les langues agglutinantes correspond typiquement à une suite de segments ordonnés de façon linéaire. Le rôle des règles de formation de mots dans ces langues consiste à mettre ensemble les morphèmes listés dans le dictionnaire. Par exemple, en anglais le suffixe *+al* peut être attaché au verbe *arrive* "arriver" pour donner le nom *arrival* "arrivée" (Halle 1973).¹

3. Une approche unifiée

Les particularités du système morphologique du sémitique ont mené les linguistes, tant traditionnels que modernes, à porter un regard différent sur ce système; d'où la proposition d'un mode de représentation de l'unité morphologique très particulier et aussi une conception complètement différente de la dérivation. Ceci a créé un

¹ Les règles morphologiques peuvent être aussi des règles de réécriture qui génèrent des structures arborescentes où les éléments terminaux sont insérés, selon les contraintes de sous-catégorisation (Selkirk 1982).

grand fossé entre les systèmes concaténatifs et les systèmes non-concaténatifs, ce qui engendre, à mon avis, un affaiblissement de la grammaire universelle. Je propose que si la formation de mots est un phénomène commun à toutes les langues, il faudra que les principes qui gèrent ce phénomène soient pareils pour ces langues. On peut suggérer que la morphologie soit une excroissance de la grammaire, en ce sens qu'elle surgit à partir de l'interaction des principes des autres composantes dont le statut est établi. Toutefois, cette solution ne saurait être maintenue devant la possibilité d'un mécanisme qui décrirait de façon unifiée les phénomènes morphologiques de toutes les langues. Ce mécanisme remettra en question l'existence d'une morphologie nonconcaténative et réduira toute formation de mot à un assemblage/une concaténation d'un nombre d'entrées lexicales.

3.1. L'entrée lexicale

Selon Chomsky (1965), l'entrée lexicale d'un mot inclut toutes les informations idiosyncrasiques, qu'elles soient de nature phonologique, sémantique, syntaxique, ou lexicale. Dans cet article, j'adopte l'idée de Lumsden (1995) qui propose qu'une entrée lexicale n'est pas un amalgame de spécifications phonologiques, sémantiques ou catégorielles. Plutôt chaque forme phonologique, chaque concept sémantique, et chaque catégorie syntaxique constitue une entrée lexicale en elle-même.² Ainsi, le verbe anglais *arrive* "arriver" est dérivé d'au moins trois entrées lexicales: le concept sémantique [ARRIVE], la forme phonologique [ə'rajv], et la catégorie [-N,+V].

3.2. La dérivation morphologique

Suivant Lumsden (1995), je suppose que la dérivation morphologique consiste en un assemblage d'entrées lexicales. Pour voir comment une telle approche unifie des systèmes morphologiques aussi différents que ceux de l'arabe et de l'anglais, considérons les données suivantes:

- | | | | | |
|-----------------|--------|-----------|---------|-----------|
| (3) a. anglais: | arrive | "arriver" | arrival | "arrivée" |
| b. arabe: | darab | "frapper" | darbat | "coup" |

² Selon Lumsden, il y a, au moins, deux raisons à l'idée qu'une entrée lexicale ne doit pas contenir toutes ces informations en même temps. D'une part, ces informations ne sont pas générées par les mêmes mécanismes mentaux et cognitifs. D'autre part, une redondance considérable surgit dans le lexique, puisque les mêmes spécifications se retrouvent dans les entrées lexicales d'autres morphèmes. Selon Lumsden, une entrée lexicale n'est listée qu'une seule fois dans le lexique.

Les items des deux colonnes se ressemblent, parce qu'ils sont tous (en partie) dérivés à partir des mêmes entrées lexicales. La seule différence c'est que les éléments de gauche impliquent l'entrée lexicale [+V], alors que ceux de droite impliquent [+N] et l'ajout d'un suffixe (+*al* pour l'anglais et +*at* pour l'arabe), comme le montrent les dérivations en (4).

- (4) a. [ARRIVER] — [ə'rajv] $\left\{ \begin{array}{l} [+V] \text{ — } \emptyset = [\text{arrive}] \\ [+N] \text{ — } [+al] = [\text{arrival}] \end{array} \right.$
- b. [COUP] — $\begin{array}{c} \text{d} \quad \text{r} \quad \text{b} \\ \text{CVCVCV} \\ \text{a} \end{array}$ $\left\{ \begin{array}{l} [+V] \text{ — } \emptyset = [\text{darab}] \\ [+N] \text{ — } [+at] = [\text{darbat}] \end{array} \right.$

Maintenant, considérons les données de l'arabe en (5).

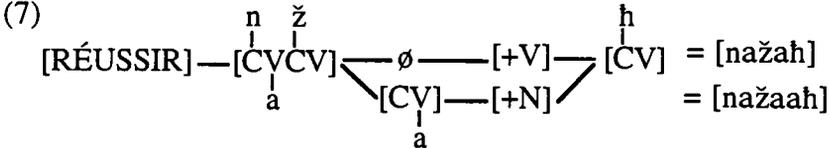
- (5) nažah "réussir" nažaaħ "réussite"
 šarib "boire" šaraab "boisson"

L'approche de McCarthy (1979) a été déclenchée par la présence des cas comme les formes nominales en (5). La modification interne que l'on observe dans ces formes rendent une analyse linéaire impossible. Je propose que la formation par modification interne en arabe n'est qu'une illusion et que cette langue n'est pas moins concaténative que le français ou l'anglais. La particularité de l'arabe réside dans la nature des entrées lexicales qui comportent la substance phonétique associée à un concept sémantique quelconque. En effet, les entrées lexicales en arabe sont maximalelement bilitérales. La distinction entre cette langue et l'anglais, par exemple, est assurée par la condition de bilitéralité, donnée en (6).

- (6) Une entrée lexicale est maximalelement bilitérale en arabe.

Deux observations jouent en faveur de la bilitéralité des entrées lexicales en arabe. Premièrement, le sens principale du mot est rendu par deux consonnes seulement (Ehret 1989). Cela explique le grand nombre de relations croisées entre les mots comme *žazz* "couper les cheveux", *žazar* "couper les dattes", *žazal* "séparer en coupant", *žazam* "blesser en coupant", *žaza?* "diviser en coupant". Comme le montre le glossaire, ces mots ont tous les sens COUPER en commun. Deuxièmement, la marque de la formation interne apparaît généralement en dehors de la base bilitère, comme le montrent les oppositions comme *katab* "écrire" ~ *kit[aa]b* "livre", *dahraž* "bouger qqch." ~ *dħa[n]raž* "bouger", *zall* "glisser" ~ *zal[zal]* "trembler (la terre)", etc.

Cela veut dire qu'un mot en arabe est typiquement fait de deux entrées lexicales: la base bilitère et le reste. Ainsi, la dérivation de mots en arabe s'effectuera de la même façon qu'en anglais: une simple concaténation d'un nombre d'entrées lexicales, comme le montrent la dérivation de [naʒah] "réussir" et [naʒaah] "réussite":



4. Conclusion

Exploitant l'avantage d'avoir un lexique non-redondant, où une entrée lexicale n'est listée qu'une seule fois, ce travail a essayé de montrer que les mots sont formés de la même façon dans toutes les langues naturelles: une simple concaténation d'un certain nombre d'entrées lexicales. Cela a l'avantage non seulement de préserver la nature linéaire du langage, mais aussi d'épargner à la grammaire universelle la tâche de reconnaître l'existence de systèmes non-concaténatifs, dont la morphologie requiert des outils qui sont loin d'être morphologiques. Cet article a aussi montré que la différence de dérivation entre l'arabe et l'anglais est due à la nature de la base de dérivation plutôt qu'à la nature de la dérivation morphologique, qui, elle, doit être la même pour toutes les langues naturelles.

5. Références

Chomsky, Noam (1965), *Aspects of the Theory of Syntax*. MIT Press, Cambridge.

Ehret, Christopher (1989), "The Origin of Third Consonants in Semitic Roots: An Internal Reconstruction (Applied to Arabic)". *Journal of Afroasiatic Languages* 2: 2. 109-202.

Guerssel, Mohamed & Jean Lowenstamm (à paraître), *Arabic Verbal Derivational Morphology*. Université du Québec à Montréal.

Halle, Morris (1973), "Prolegomena to a Theory of Word-Formation". *Linguistic Inquiry* 4, 3-16.

Lumsden, John (1995), "Towards a non-redundant lexicon". Université du Québec à Montréal.

McCarthy, John (1979), *Formal Problems in Semitic Phonology and Morphology*. Ph.D. diss., MIT, Cambridge, MA.

Selkirk, Lisa. (1982). *The Syntax of Words*. MIT Press, Cambridge, MA.

La vie en rose: analyse d'un vocabulaire sorti du placard

JULIE LABERGE, Université Laval

1. Introduction

C'est maintenant un lieu commun de prétendre que la langue est un des éléments les plus importants dans la définition de l'identité d'un locuteur. Qui plus est, la langue, ou plutôt l'usage qu'on en fait, est bien souvent le principal indice de l'appartenance d'un locuteur à un groupe donné. On reconnaît par ailleurs l'effet du tabou, des interdits sociaux et linguistiques comme étant un élément susceptible d'engendrer des réaménagements dans le lexique d'une langue :

« [le] tabou trouble le fonctionnement de la langue au niveau de l'organisation du lexique en registres et en niveau. [...] On a un vide au niveau du registre moyen et, au contraire, une prolifération anormale de termes dans le registre élevé [...] comme dans le registre familier [...] et le registre bas et aussi dans le niveau argotique » (Rudigoz 1978 : 478).

À la lumière de ces faits, l'intérêt du vocabulaire servant à l'expression de l'homosexualité est manifeste : c'est l'expression d'un sous-groupe social, d'une sous-culture, qui doit négocier avec le tabou et les interdits. Pourtant, au Québec et en France du moins¹, le vocabulaire de la « nation rose » n'est pas encore sorti du placard. C'est pourquoi nous avons voulu inventorier et décrire ce vocabulaire particulier dans le cadre de nos recherches de maîtrise. Notre mémoire consistera en une étude lexicologique d'une partie du vocabulaire relié à l'expression de l'homosexualité dans le français en usage au Québec. Dans les lignes qui suivent, nous vous proposons un survol de certains aspects méthodologiques de cette étude et des résultats, encore partiels, de l'analyse du corpus du point de vue de sa composition historique.

¹Aux États-Unis, il est aujourd'hui courant de parler de *gay slang*, *gay speak*, *homosexual cant*, etc. En effet, depuis le mouvement de libération gaie des années 1970 dans ce pays, la thématique homosexuelle n'a eu de cesse d'intéresser les chercheurs de tous azimuts, linguistes compris.

2. Le corpus

Pour le français en usage au Québec, il n'existe encore aucune étude du vocabulaire relié à l'homosexualité. Certes, quelques mots ressortissant à ce vocabulaire ont bien intéressé certains auteurs (Boulangier 1986, Lapointe 1974, etc.), mais il s'agit dans tous les cas de relevés fragmentaires. Il a donc fallu inventorier nous même l'essentiel de ces unités lexicales (l'objectif a été fixé à une centaine, ce qui correspond aux exigences d'un mémoire de maîtrise), ce qui a été fait à partir de deux types de sources complémentaires : des enquêtes orales avec questionnaire d'une part, et un dépouillement d'écrits publiés par et pour la communauté gaie francophone du Québec d'autre part.

2.1 Les enquêtes orales

Le projet initial de ce mémoire avait annoncé la tenue de deux ou trois enquêtes, de façon à obtenir un échantillon de 12 à 15 informateurs. Cet objectif a été rencontré, puisque nous avons réalisé entre avril et octobre 1995 trois enquêtes réunissant entre trois et cinq participant(e)s, pour un total de 11 témoins. Ceux-ci étaient des volontaires, tant hommes que femmes, recrutés par le biais de regroupements gais de Québec et de Montréal. Évidemment, tous les participants devaient être de langue maternelle française.

2.1.1 La méthode d'enquête

La méthode d'enquête qui a été retenue pour cette recherche est celle dite du *groupe de discussion* (Geoffrion 1993). La discussion (le questionnaire) a été organisée en sept unités de conversation, qui ont été dégagées à partir de données tirées de glossaires décrivant l'usage d'hommes homosexuels américains :

- 1° *Les mots servant à désigner une personne homosexuelle ;*
- 2° *Les mots servant à désigner une personne hétérosexuelle ;*
- 3° *Les mots servant à désigner les lieux de rencontre ;*
- 4° *Les mots servant à parler de la relation amoureuse ;*
- 5° *Les dénominations des organes génitaux ;*
- 6° *Les mots servant à désigner les pratiques sexuelles ;*
- 7° *Les mots servant à désigner les maladies transmises sexuellement.*

Bien qu'elle nous ait permis de recueillir un nombre respectable de données, cette méthode de cueillette ne s'est pas avérée aussi efficace que prévu pour diverses raisons. D'abord, il faut reconnaître que certains des thèmes abordés étaient de nature à créer un malaise chez les répondants qui ont pu se sentir envahis dans leur intimité, d'autant que la discussion était enregistrée. D'autre part, les témoins ont évoqué la difficulté à retrouver, hors contexte, les mots qu'ils employaient eux-mêmes ou savaient être employés. Ainsi, nous avons souvent dû suggérer à l'aide d'indices des mots dont l'emploi était pourtant très répandu. Enfin, il n'a pas toujours été facile de

faire la part entre les emplois relativement répandus et ceux relevant d'idiolectes, particulièrement en ce qui concerne les dénominations des organes génitaux. En revanche, les enquêtes ont permis d'obtenir des renseignements précieux à propos des unités les plus répandues, surtout en ce qui a trait à leur sens, à leur connotation et au jugement métalinguistique des témoins à l'égard de ces unités. Les enregistrements constituent par ailleurs un échantillon de discours spontané d'une grande valeur.

2.2 Le dépouillement des textes écrits

Au total 22 numéros de 8 revues différentes, 2 petits guides et divers feuillets publicitaires (portant, par exemple, sur la prévention du sida) ont fait l'objet d'une lecture attentive, ce qui représente environ 1600 pages de texte. Cette lecture a permis le repérage d'un certain nombre de termes typiques, récurrents et originaux. Chaque occurrence d'une unité a été relevée et citée sur une fiche présentant le contexte et la référence exacte. Évidemment, tous les contextes de certains termes plus généraux et de fréquence très élevée (*gai, lesbienne, homosexuel, hétérosexuel*, etc.) n'ont pu être répertoriés ; de toute façon, il s'agissait dans la plupart des cas d'emplois qui correspondaient en gros aux descriptions déjà disponibles de ces mots. Au terme de cette opération, plus de 250 unités lexicales (nombre qui comprend les locutions et les variantes morphologiques, graphiques, etc.) ont été identifiées dans plus de 700 contextes.

Devant cette masse de données, nous avons dû procéder à une sélection des unités à traiter. Pour diverses raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, les mots associés à deux des sept thèmes (Les dénominations des organes génitaux; Les mots désignant les maladies transmises sexuellement) ont été écartés². Parmi les mots relevant des autres thèmes, nous n'avons retenu que les unités les mieux attestées, c'est-à-dire 83 mots et locutions, qui seront analysées du point de vue de leur dénotation, de leur connotation, de leur histoire et de l'étendue de leur emploi. Le résultat de l'analyse de chacune des unités prendra la forme d'une fiche lexicographique du type de celles que l'on retrouve dans les dictionnaires généraux et dans laquelle nous avons prévu des rubriques permettant la mention de synonymes, de collocations, de variantes et de dérivés attestés dans notre corpus (sans qu'ils ne fassent pour autant l'objet d'une description détaillée). En conséquence, le nombre d'unités relevées dans le mémoire dépassera assurément la centaine.

²Dans une communication à venir, nous nous proposons d'étudier certains des mots servant à parler du sida et des personnes qui en sont atteintes sous l'angle de l'euphémisme et de la synonymie.

3. Les caractéristiques historiques du vocabulaire étudié (résultats partiels)

Nos recherches n'étant pas encore achevées, les résultats présentés ici sont partiels mais tout de même représentatifs. Pour le moment, seuls les termes non attestés en français de référence (par exemple, *commercial* « homme qui s'adonne à la prostitution masculine », *fuckfriend*, *sacoché* « homme homosexuel âgé ») ne seront considérés. Ces termes représentent 63 des 83 unités, ou 75,9 % du vocabulaire étudié. Treize autres emplois n'ont pu être pris en compte en raison du mystère qui plane toujours concernant leur provenance, ce qui ramène le nombre à 50.

La typologie des composantes historiques — archaïsmes et dialectalismes, emprunts, innovations — adoptée dans cette recherche s'inspire de celle de C. Poirier dans son article « Le lexique québécois : son évolution, ses composantes » (1980). Le tableau 1 indique en pourcentage la part des 50 unités qui correspond à chacune des composantes historiques. On remarquera que, tous thèmes confondus, ce sont les emprunts (tous à l'anglais) qui se démarquent, avec 82 % des 50 unités. En soi, ces chiffres n'ont rien de renversant vu l'autorité des communautés gaies américaines en matière d'engagement, d'expression et d'émancipation de l'homosexualité.

Tableau 1 : Proportion de chacune des composantes historiques

Emprunts	Innovations	Arch. et Dial.
82,0 %	14,0 %	4,0 %

En outre, les anglicismes lexématiques, c'est-à-dire les emprunts d'un lexème anglais (tels les mots *butch*, *coming out*, *outing*, *straight*), constituent près des trois quarts de tous les emprunts, comme en témoigne le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Répartition des emprunts à l'anglais

Angl. lexématiques	Angl. sémantiques ou calques
70,7 %	29,3 %

Ces anglicismes, qui sont facilement identifiables, se rencontrent dans chacun des thèmes, mais de façon plus marquée parmi les mots rattachés aux pratiques sexuelles marginales ou dites « hard » (*fist fucking*, *golden shower*, *rimming*, etc.).

4. Conclusion

Avant de pouvoir statuer sur l'origine d'un mot ou sur son statut géolinguistique, le ou la chercheur(e) doit scruter à la loupe une grande quantité de travaux et dictionnaires pour y chercher quelque trace de son emploi. Une des difficultés à laquelle nous sommes confrontée dans notre recherche vient du caractère marginal du vocabulaire étudié. En effet, puisqu'il s'agit d'un pan de lexique traditionnellement ignoré des lexicologues et lexicographes du français, le silence des ouvrages qui nous servent de point de comparaison ne peut être interprété automatiquement comme une sanction d'inexistence. Heureusement, en ce qui concerne l'anglais, particulièrement la variété américaine, nous avons constaté que la situation était tout autre : la plupart des dictionnaires de *slang* s'ouvrent plus ou moins largement à ce vocabulaire. Que penser de ce manque d'intérêt de la part des chercheurs du domaine français ? En ce qui nous concerne, si cette lacune n'a pas pour effet de nous faciliter la tâche, c'est quand même elle qui confère à cette étude toute sa raison d'être.

5. Bibliographie

- Boulanger, Jean-Claude (1986), *Aspects de l'interdiction dans la lexicographie française*, Tübingen, Series Maior, collection « Lexicographica », n° 13.
- Courouve, Claude (1985), *Vocabulaire de l'homosexualité masculine*, Paris, Payot.
- Lapointe, Ghislain (1974), *Les mamelles de ma grand-mère, les mamelles de mon grand-frère. Petit lexique québécois incomplet*, Saint-Laurent, Éditions québécoises.
- Poirier, Claude (1980), « Le lexique québécois : son évolution, ses composantes », dans R. Bouchard (dir.), *Culture populaire et littératures au Québec*, Saratoga, Anma Libri, Stanford French and Italian Studies, n° 19, p. 43-80.
- Rudigoz, Claude (1978), *Systématique génétique de la métaphore sexuelle*, Paris, Champion, 2 volumes.

Entre l'indéfinition et la quantité: **pour tout l'or du monde**

PIERRE LARRIVÉE, Université Laval

1. Introduction

Ce court article¹ fait état des termes à polarité négative qui expriment une valeur maximale, tels *du tout*, *de la vie* et *pour tout l'or du monde*, dans le cadre d'une analyse sémantique générale des termes à polarité négative.

2. TPN à valeur maximale

Un terme à polarité négative (TPN) est un terme dont la distribution ou l'interprétation dépend de sa rection par une unité à implication négative. Ainsi, *grand monde* et *qui que ce soit* sont des termes à polarité négative puisque la distribution du premier et l'interprétation du second dépendent d'un contexte à implication négative:

- (1) a. Π n'y avait pas qui que ce soit.
- b. Π n'y avait pas grand monde.
- c. * Π y avait qui que ce soit.
- d. * Π y avait grand monde.

1. Cet article est une version courte d'un manuscrit homonyme, qui a notamment bénéficié des commentaires de mon collègue André Bourcier, que je remercie. Je tiens également à remercier ce même collègue et Réjean Grégoire de leurs commentaires éclairants à la suite de la communication du texte. Bien sûr, toutes les erreurs sont miennes.

Fauconnier (1980) fait l'hypothèse que les termes à polarité négative sont caractérisés par le fait qu'ils expriment la valeur minimale d'une échelle de valeurs. C'est le cas de *qui que ce soit*, qui représente l'occurrence humaine minimale, d'un point de vue quantitatif ou qualitatif, selon le cas. Ce n'est cependant pas le cas de *grand monde* par exemple, qui représente une occurrence humaine de valeur faible, mais pas l'occurrence humaine minimale. Néanmoins, *grand monde* comme *qui que ce soit* sont en relation avec une valeur minimale (Israel 1994, 1995, Larrivé à paraître, 1995).

Ce ne sont cependant pas tous les TPN qui évoquent une valeur minimale (Larrivé à paraître, 1995, van der Wouden 1995: 14ss). Certaines expressions comme *du tout* et *de la vie* par exemple représentent la valeur maximale sur une échelle de valeurs. Précisément, ces expressions représentent une valeur maximale comme ensemble d'origine d'une quantification. Dans l'exemple suivant:

(2) Il n'a pas travaillé du tout.

du tout représente une valeur maximale de degré, pour laquelle est validée la prédication en cause. *Il n'a pas travaillé* est validé pour l'ensemble intégral des valeurs de degré possibles, et la personne en cause n'a donc réalisé de travail à aucun degré concevable. De même, dans cet exemple:

(3) Il n'a pas travaillé de (toute) sa vie.

de sa vie représente pour un ensemble temporel une valeur maximale, comme en atteste la possibilité d'ajouter *toute*. Il donne le cadre pour lequel est validée la prédication négative. *Il n'a pas travaillé* est validé pour l'ensemble intégral des valeurs temporelles considérées, et du travail n'est réalisé par un certaine personne pour aucune des valeurs constitutives de *sa vie*.

Le caractère d'ensemble d'origine d'une quantification est montré pour *de la vie* par le parallèle entre *Il n'a pas travaillé de (toute) sa vie* et *Il n'a pas travaillé une année complète de (toute) sa vie* (Dessaux 1977), où *une année complète* réfère à une partie de l'ensemble *(toute) sa vie*. De même, la forme *en tout* que *du tout* a en français

québécois (*Il l'a pas fait pas en tout, Il a rien fait (pas) en tout*) explicite le caractère d'ensemble d'origine de la quantification. C'est ce statut d'ensemble d'origine de la quantification qui explique la présence du *de* et qui distingue *Il n'a pas travaillé de toute la journée* et *Il n'a pas travaillé toute la journée* ou *Elle n'était pas du tout énervée* et *Elle n'était pas tout énervée*.

Au premier regard, on pourrait faire l'hypothèse que la valeur maximale de ces TPN a partie liée avec le caractère d'ensemble d'origine de la quantification de ces expressions. Il semblerait logique de considérer que ce qui exprime un cadre d'application pour une prédication négative puisse évoquer, pour les exclure via la négation, toutes les valeurs concevables de ce cadre, plutôt que la seule valeur minimale. Cette hypothèse ne rend cependant pas compte de l'expression *pour tout l'or du monde*:

(4) Il ne travaillerait pas pour tout l'or du monde.

qui a bien une valeur maximale mais ne représente pas un ensemble d'origine de quantification; elle exprime un but de la prédication. De plus, dans l'énoncé authentique suivant:

(5) Je n'y toucherais pas avec une perche de vingt mètres.
(entendu, 8.1.1996)

sans doute calqué sur l'expression anglaise *I wouldn't touch it with a ten feet pole*, le TPN *avec une perche de vingt mètres* évoque la précaution maximale avec laquelle on pourrait approcher quelqu'un ou quelque chose. Il exprime le mode de réalisation de l'événement verbal et en aucun cas un ensemble servant de base à une quantification.

Donc, il existe bien une classe de TPN qui exprime une valeur maximale et qui n'est pas liée à un statut syntaxique particulier. Comme les TPN à valeur minimale, qui peuvent avoir une valeur absolue (*pas qui que ce soit => absolument personne*) ou relative (*pas grand monde => presque personne*), les TPN à valeur maximale peuvent avoir une valeur absolue et au moins un d'eux a une valeur relative: *de sitôt*. *De sitôt* exprime un champ temporel considérable mais qui ne couvre pas l'ensemble du domaine du temps, comme le

fait *de la vie*. Des expressions à valeur relative comme *de beaucoup* face à *du tout*, *pour une maison à la campagne* ou à *une distance de 1 mètre* face à *pour tout l'or du monde* ou *avec une perche de 20 mètres* ne semblent pas appartenir à l'usage du français.

Les TPN se caractérisent donc par l'évocation d'une valeur extrême, minimale ou maximale, absolue ou relative, sur une échelle de valeurs.

Certains comportements syntaxiques corrélatifs à la classe des TPN à valeur maximale confirment la pertinence d'une typologie sémantique. Les contraintes d'espace me limitent à ne discuter que le cas de la position des TPN.

De la vie et *pour tout l'or du monde* ont pour particularité de pouvoir précéder la négation qui les régit:

(6) a. Pour tout l'or du monde, je ne voudrais pas changer de maître. (Imbs 1971-, s.v. *or*)

b. De ma vie, je ne regarderai plus un visage. (Gaatone 1971: 190)

Une perche de vingt mètres semble également possible:

(7) (Même) Avec une perche de vingt mètres, je n'y toucherais pas.

Ce comportement est, de façon générale, impossible pour les TPN:

(8) a. Il ne travaille pas pour quelque motif que ce soit.

b. ?? Pour quelque motif que ce soit, il ne travaille pas.

c. Il ne travaille pas pour grand monde.

d. ?* Pour grand monde, il ne travaille pas.

C'est que la valeur des expressions *de la vie* et *pour tout l'or du monde* est fixée par leur sens même et ne dépend pas de leur interaction avec la négation, alors que la valeur des expressions indéfinies *grand chose* et *qui que ce soit* est strictement liée à une implication négative. D'ailleurs, l'acceptabilité de *qui que ce soit* antéposé à son recteur est meilleure à mesure qu'elles évoquent un référent mieux circonscrit, selon le degré de ce qu'on pourrait appeler son *ancrage lexical*:

(9) a. * Quoi que ce soit ne convaincrat pas les entrepreneurs d'abandonner leur projet.

b. ?? Quelque motif que ce soit ne convaincrat pas les entrepreneurs d'abandonner leur projet.

c. (?) Quelque menace que ce soit que les politiciens puissent leur servir ne convaincrat pas les entrepreneurs d'abandonner leur projet.

Ainsi, c'est vraisemblablement le faible ancrage lexical de l'expression *du tout* qui l'empêche de s'antéposer à son recteur:

(10) * Du tout, je n'ai pas travaillé.

La valeur sémantique particulière du TPN a donc un impact non négligeable sur son comportement en syntaxe.

3. Conclusion

Dans ce court article, j'ai fait état des TPN qui évoquent une valeur maximale d'une échelle de valeurs. Le fait de tenir en compte cette catégorie sémantique généralement négligée permet d'acquérir une vue d'ensemble de cette catégorie d'expressions et de percevoir les facteurs généraux qui déterminent le fait pour une unité de s'employer comme TPN.

4. Bibliographie

Dessaux, Anne-Marie (1977), "Le complément *ne ... neg ... de le Ntemps (Paul n'a pas travaillé de la journée)*: Un complément de temps?" dans *Linguisticae Investigationes*, vol. 1, n° 2, p. 259-286.

Fauconnier, Gilles (1980), *Études de certains aspects logiques et grammaticaux de la quantification et de l'anaphore en français et en anglais*, Paris, Champion.

Gaetone, David (1971), *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*, Genève, Droz.

Imbs, Paul (1971-), *Trésor de la langue française*, Nancy, CNRS.

Israel, Michael (1995), "Negative Polarity and Phantom Reference", dans *BLS*, vol. 21.

Israel, Michael (1994), *Polarity Sensitivity and Lexical Semantics*, manuscrit.

Larrivée, Pierre (à paraître), "Négation et polarité négative: gradient de valeurs extrêmes", dans *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, vol. 21.

Larrivée, Pierre (1995), "Polarité négative et degré de négation", communication présentée au 63^e Congrès de l'A.C.F.A.S. (24 mai 1995), Université du Québec à Chicoutimi.

van der Wouden, Ton (1995), *Negative Contexts*, Groningen, Groningen Dissertations in Linguistics.

Segments anglais en français québécois: de l'adaptation à l'importation

ÉLIANE LEBEL, Université Laval

1. Introduction

Le but de cet article est de montrer que les notions de phonologie centrale et périphérique, développées dans le cadre de la *théorie des contraintes et stratégies de réparation* (Paradis 1988a,b), permet d'expliquer pourquoi certains segments des emprunts anglais en français québécois (FQ) sont obligatoirement adaptés tandis que d'autres sont tolérés.¹ L'étude que je présente a été menée à partir d'un corpus de 1061 emprunts, vérifiés auprès de trois informateurs natifs et résidents de la grande région de Québec. Les inventaires phonologiques des langues étudiées dans cette recherche sont présentés respectivement en (1) et (2).

(1) Inventaires consonantique et vocalique de l'anglais

	Labial	Coronal		Dorsal	Laryngal			
		[+antér.]				[-antér.]		
		[+distr.]	[-distr.]					
occlusives	p / b	t / d	k / g		i	u		
fricatives	f / v	θ / ð	s / z	ʃ / ʒ	ɪ	ɔ		
affriquées			tʃ / dʒ		e	ə	o	
nasales	m	n			ɛ	ʌ	ɔ	
liquides		l (ɫ) / ɹ		ŋ	æ	a	ɑ	
glides			j	w				

¹ Les présupposés théoriques adoptés pour cet article sont explicités dans, entre autres, Paradis et Lebel (1994) et Paradis et LaCharité (1996).

3. Non-adaptations: la notion de périphérie

La présence de segments anglais dans les formes empruntées en FQ s'explique par l'existence de deux séries de réglages pour certains paramètres: ceux de la phonologie centrale et ceux de la périphérie. Le centre contient les contraintes actives d'une langue et la périphérie est le lieu où certaines de ces contraintes sont désactivées.

Les affriquées [tʃ] et [dʒ] de l'anglais portent les traits [-continu] et [+strident] (LaCharité 1993). Le paramètre en (11) indique que cette combinaison est défendue dans la phonologie centrale du FQ mais est permise dans sa périphérie. C'est la différence de réponse entre le centre et la périphérie qui permet d'encoder le fait que les affriquées [tʃ] et [dʒ] sont adaptées dans les emprunts en (12a) et tolérées dans les emprunts en (12b).

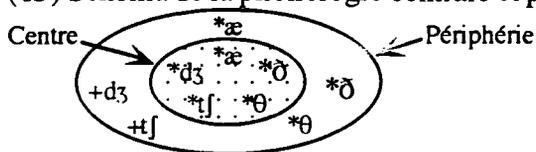
(11) Paramètre: [-continu] [+strident]? anglais: oui
 FQ: centre: non (*tʃ, *dʒ)
 périphérie: oui

(12) a)	<i>chain saw</i>	[tʃeɪnsɑ:]	→	[eɪnsɑ]
	<i>cherry</i>	[tʃɛɹɪ]	→	[ɛɹe]
	<i>jerry can</i>	[dʒɛrɪkæn]	→	[zɛrɪkən]
b)	<i>cheap</i>	[tʃi:p]	→	[tʃi:p]
	<i>switch</i>	[swɪtʃ]	→	[swɪtʃ]
	<i>jack</i>	[dʒæk]	→	[dʒæk]

La distinction centre / périphérie propose que, d'une part, les emprunts qui contiennent des segments adaptés, soit ceux qui répondent aux réglages paramétriques du centre, appartiennent au domaine lexical central et que, d'autre part, les emprunts qui contiennent des segments non adaptés appartiennent à la périphérie. Donc, les notions de centre et périphérie reflètent une organisation du lexique qui permet de rendre compte des deux types de comportement observés en (12a) et (12b).

Le schéma en (13) illustre cette organisation du lexique. La partie à pois constitue le centre, c'est-à-dire là où les segments de l'anglais ne sont absolument pas tolérés, et le cercle blanc représente la périphérie, où certains segments de l'anglais sont tolérés en FQ.

(13) Schéma de la phonologie centrale et périphérique du FQ



4. Conclusion

Nous avons vu que les adaptations de segments étrangers sont causées par des violations de contraintes. Quant aux segments non adaptés, leur comportement est explicable par les notions de phonologie centrale et périphérique, dans laquelle certains réglages paramétriques sont modifiés. Ces modifications, qui désactivent certaines contraintes centrales, mènent à l'importation de segments de la langue source dans la langue emprunteuse.

5. Bibliographie

- Béland, Renée, Carole Paradis et Monique Bois (1993), «Constraints and Repairs in Aphasic Speech: A Group Study», dans Carole Paradis et Darlene LaCharité (dir.), *Constraint-Based Theories in Multilinear Phonology*, Canadian Journal of Linguistics, vol. 38, n° 2, p. 279-302.
- LaCharité, Darlene (1993), *The Internal Structure of Affricates*, thèse de doctorat, Université d'Ottawa.
- Paradis, Carole (1988a), «On Constraints and Repair Strategies», dans *The Linguistic Review*, vol. 6, p. 71-97.
- (1988b), «Towards a Theory of Constraint Violations», dans *McGill Working Papers in Linguistics*, vol. 5, p. 1-43.
- Paradis, Carole et Darlene LaCharité (1996), «Saving and Cost in French Loanword Adaptation in Fula: TCRS Predictions», dans *McGill Working Papers in Linguistics*, vol. 11, p. 46-84.
- Paradis, Carole et Caroline Lebel (1994), «Contrasts from Segmental Parameter Settings in Loanwords: Core and Periphery in Quebec French», dans Carrie Dyck (dir.), *Proceedings of the MOT Conference on Contrast in Phonology*, Toronto Working Papers in Linguistics, vol. 13, p. 75-95.

Grammaire et interférence: une étude-pilote en Lorraine germanophone

PATRICK ANDRÉ MATHER, University of Pittsburgh

1. Introduction

Sarreguemines (Lorraine orientale) compte environ 30 000 habitants et se situe le long de la Sarre, rivière qui à cet endroit constitue une frontière naturelle avec l'Allemagne : il suffit de passer un pont pour se retrouver dans la municipalité sarroise de Hanweiler. Jusqu'à une période récente, la langue maternelle de la majorité des Sarregueminois était un dialecte allemand, le *francique rhénan*. Aujourd'hui, la population s'assimile rapidement au français.

De novembre 1992 à mai 1993, nous avons mené une enquête sociolinguistique à Sarreguemines. Notre étude avait pour principal objet de mesurer l'influence syntaxique de l'allemand sur le français parlé en Lorraine.

2. Méthodologie ; cueillette des données

Entre les mois de novembre 1992 et mai 1993, nous avons mené une enquête sur le terrain, à Sarreguemines, auprès de deux groupes de locuteurs : a) douze élèves en classe de seconde (secondaire V) dans un lycée technique (âge moyen : 16 ans) ; b) quinze personnes âgées dans un club de 3^e âge (âge moyen : 70 - 80 ans). Alors qu'à quelques exceptions près, les personnes âgées ont toutes l'allemand dialectal comme langue maternelle, la quasi-totalité des lycéens parlent le français à la maison. L'enquête menée auprès des deux groupes de locuteurs consistait en l'administration de deux tests : 1) dans un premier temps, un test de production (ci-dessous TEST 1) en enregistrant des conversations libres sur magnétophone ; 2) dans un deuxième temps, un test d'attitude (ci-dessous TEST 2) où nous avons demandé aux personnes interrogées de juger de l'acceptabilité de trente phrases enregistrées sur magnétophone.

3. Hypothèses relatives à l'interférence syntaxique de l'allemand sur le français de Sarreguemines

Une analyse contrastive du français et de l'allemand dans le cadre du modèle génératif nous a permis de formuler les hypothèses suivantes au sujet d'une éventuelle influence syntaxique de l'allemand sur le français :

- a) en allemand, les compléments précèdent le verbe et sont donc insérés entre l'auxiliaire et le participe passé, alors qu'en français ils sont adjacents ;
- b) en allemand, ces compléments peuvent par ailleurs être antéposés en tête de phrase à condition que le verbe fléchi vienne combler la position C ;
- c) étant donné que le groupe verbal est tête-initiale en français et tête-finale en allemand, l'ordre des arguments et des adjoints est inversé étant donné que leur position est définie par rapport à la tête du groupe verbal ;
- d) les prépositions en allemand étant capables d'assigner le cas de façon structurelle, et donc de légitimer des sujets explicites dans des phrases infinitives, il se peut que les prépositions en français de Lorraine aient des propriétés analogues sous l'influence de l'allemand.

Ces conclusions peuvent laisser prévoir que, dans la variété de français parlée à Sarreguemines, on pourra retrouver des structures semblables sous l'influence du substrat allemand, à savoir a) l'insertion d'éléments entre l'auxiliaire et le participe passé ; b) l'antéposition de groupes nominaux et prépositionnels, y compris des arguments ; c) des variations dans l'ordre linéaire des arguments et des adjoints et d) des infinitives avec sujet.

4. TEST 1 : classement des phrases relevées (production)

Nous avons relevé lors des deux séries d'entrevues un certain nombre de phrases «suspectes» en ce sens qu'elles présentaient des constructions syntaxiques laissant soupçonner une influence de l'allemand. Nous avons établi la distinction suivante : d'une part, les phrases qu'un francophone de l'intérieur (de la France) jugerait agrammaticales, comme l'omission d'une préposition ou une faute de genre (exemple : «Faudrait qu'ils apprennent un peu patois»), et d'autre part les phrases qu'il considérerait peut-être suspectes, incongrues ou peu fréquentes, mais possibles (exemple : «On allait à sept heures à la plage»). La catégorie 1 ci-dessous peut être analysée comme le résultat d'une influence directe de l'allemand dialectal. Quant aux exemples de la catégorie 2, on pourrait plutôt penser que tout en étant acceptables en français normatif, c'est leur fréquence plus grande en français de Lorraine qui est imputable à une influence de l'allemand dialectal. Autrement dit, pour la deuxième catégorie, seule la fréquence serait fonction de la germanophonie, tandis que dans la première c'est la construction elle-même qui est imputable à une interférence de l'allemand. Pour une analyse syntaxique plus détaillée, cf. Mather (1994).

On trouvera ci-dessous un exemple pour chaque type de construction.

En gras, la phrase élicitée ; *en italique* la même phrase en allemand (dialectal ou standard) ; et, sous la phrase allemande, la glose française pour mettre en évidence le parallélisme avec la construction attestée en français sarregueminois.

CATÉGORIE 1 :

Type 1. Antéposition des compléments :

La moitié je lui donne Die Hälfte gebe ich ihr. (haut-allemand)
 La moitié donne je elle-DATIF

Type 2. Omission d'une préposition :

Faudrait qu'ils apprennent un peu patois. Sie misse e bissje Platt lehre. (dial.)
 Ils devraient un peu patois apprendre.

Type 3. Absence d'une conjonction (complémenteur) :

Je crois les Allemands ont quand même changé.
Ich glaube, die Deutschen haben sich verändert.

Type 4. Accords et genres :

Y'a des femmes qui sont morts. Es gibt Frauen, die gestorben sind.

Type 5. Prépositions :

Ça fait des années qu'elle attend sur le Bon Dieu.
Sitt Johre ward se schun uff de Herrgott. (dialecte)
 Depuis années attend elle déjà sur le Bon-Dieu.

CATÉGORIE 2 :

Type 6. Ordre des arguments et des adjoints :

On allait à 7 heures à la plage. Mir sin om 7 Uhr on de Strond gong. (dialecte)
 Nous sommes à 7 h à la plage allés.

Type 7. Autres ordres syntaxiques marqués

Ils parlent non plus pas l'allemand. Sie redde ah nit deitsch. (dialecte)
 Ils parlent aussi pas allemand.

Type 8. Calque : «encore» = allemand «*noch*» :

Et j'ai vu encore «Bernard et Bianca». Ich hon noch Bern. & Bianc. gesinn.
 J'ai encore Bernard et Bianca vu.

Type 9. Constructions avec «ça» = allemand «*es*» :

Quand ça a commencé à aller à la maternelle.
Wu 's ongefong hat in de Kinnerschul ze gehn. (dialecte)
 Quand ça commencé a dans la maternelle à aller.

Tableau I : Production

		Jeunes	Adultes et personnes âgées
Catégorie 1	Type 1	√ (1 cas)	√
	Type 2		√
	Type 3		√
	Type 4		√
	Type 5		√
Catégorie 2	Type 6	√	√
	Type 7	√	√
	Type 8	√	√
	Type 9	√	√

Les formes suspectes exclusives aux personnes âgées appartiennent à la catégorie 1, à savoir les formes jugées unanimement incorrectes pas les francophones, et donc vraisemblablement les formes les plus stigmatisées. Il n'est guère surprenant qu'elles aient été les premières à être évacuées d'une génération à l'autre. Les formes communes aux deux groupes sont acceptables à différents degrés, et on peut dire de façon générale qu'elles font partie de la catégorie 2, à savoir les formes dont seule la fréquence est fonction de la germanophonie. Ceci semble révéler une meilleure maîtrise de la norme par les jeunes que par les personnes âgées.

5. Résultats des tests d'acceptabilité (TEST 2)

Pour le deuxième test, nous avons construit des exemples inspirés des phrases suspectes relevées dans nos enregistrements, puis nous les avons proposés aux mêmes locuteurs en leur demandant d'évaluer leur grammaticalité. Pour réduire l'effet normatif de l'écrit, nous avons fait lire nos exemples par une locutrice sarregueminoise, pour ensuite les faire entendre aux deux groupes.

Tableau II : Acceptabilité des différentes constructions

	jeunes	personnes âgées	ensemble
3. Effacement de la conjonction («que») :	41 %	66 %	57%
Je crois ils sont allés au magasin.....	4/6	6/9	10/15
Elle pense Jean ne viendra pas.....	1/6	6/9	7/15
2. Absence de préposition :	9 %	39 %	27 %
Je prends un peu confiture sur mes tartines.....	1/5	2/9	3/15
Paris, ça c'est nouveau différent.....	0/6	5/9	5/15
6. Ordre marqué des arguments et des adjoints :	0 %	39 %	23 %
Paul doit à Noël aller chez ses parents.....	0/6	5/9	5/15
J'achète en Allemagne mes livres.....	0/6	2/9	2/15
10. Infinitives avec sujet :	0 %	29 %	17 %
Il y a assez de place			
pour tout le monde s'asseoir.....	0/6	3/8	3/15
C'est trop difficile pour lui monter les escaliers...	0/6	2/9	2/15
7. Autres ordres syntaxiques marqués :	8 %	17 %	13 %
Pierre n'aime non plus les maths.....	0/6	1/9	1/15
Il faut plus faire attention.....	1/6	2/9	3/15
1. Antéposition des compléments :	8 %	11 %	10 %
Pas du tout je comprends.....	1/6	1/9	2/15
La moitié je lui donne.....	0/6	1/9	1/15
11. Complément obligatoire avant le verbe :	0 %	0 %	0%
J'ai rien du tout fait.....	0/6	0/9	0/15
Elle a le livre acheté.....	0/6	0/8	0/15
Elle est à l'école allée.....	0/6	0/9	0/15

6. Conclusion

Des quatre hypothèses formulées au sujet d'une éventuelle interférence syntaxique de l'allemand sur le français mosellan, trois ont été vérifiées, à savoir: l'antéposition de groupes nominaux et prépositionnels (y compris des arguments) ; des variations dans l'ordre linéaire des arguments et des adjoints ; et des infinitives avec sujet. L'insertion d'éléments entre l'auxiliaire et le verbe, bien qu'attestée ailleurs, n'a pas été relevée dans les données recueillies.

Si l'on considère que toutes les constructions relevées lors du test de production constituent des cas d'interférence de l'allemand, il faut reconnaître qu'à terme, seules les constructions possibles en français (catégorie II) se retrouvent dans le parler des jeunes, tandis que les constructions inacceptables en français normatif (catégorie I) ont été évacuées d'une génération à l'autre. Pour ce qui est des tests d'attitude, nous avons remarqué d'une part que les jugements des jeunes s'alignent sur la norme, ce qui révèle un léger décalage entre la grammaire normative et la langue parlée. Chez les locuteurs âgés, en revanche, nous n'avons relevé aucun décalage entre productions et attitudes. Nous avons pu remarquer cependant qu'il existait une hiérarchie dans le degré d'acceptabilité des constructions proposées : en effet, la réorganisation des compléments à l'intérieur du groupe verbal est perçue comme étant beaucoup moins grave qu'un mauvais positionnement du verbe ou de l'auxiliaire (tabl. II).

Les constructions «suspectes» que nous avons relevées lors du test de production, toutes agrammaticales (ou du moins marquées) en français standard, n'apparaissent pas très fréquemment dans nos enregistrements. Il faut toutefois tenir compte des facteurs suivants : 1) le cadre de l'entrevue était un peu formel ; 2) les jugements de grammaticalité démontrent que, du moins chez les locuteurs âgés, les constructions «fautives» ne peuvent être imputées à de simples problèmes de performance et constituent plutôt des indices de leur compétence linguistique : les constructions inhabituelles font donc partie de leur grammaire intériorisée. Le caractère normatif des jugements de grammaticalité des étudiants s'explique vraisemblablement par l'effet de nivellement du système scolaire. Néanmoins, le fait que le français parlé des écoliers comporte quelques traces d'interférence prouve bien que ces jeunes locuteurs ont, dans une certaine mesure, hérité de quelques structures germaniques de leurs grands-parents.

7. Bibliographie

- Cadiot, Pierre (1980), «Situation linguistique de la Moselle germanophone : un triangle glossique», in *Sprachkontakt und Sprachkonflikt*, Wiesbaden.
- Hoffmeister, Walter (1977), *Sprachwechsel in Ost-Lothringen*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag GmbH.
- Mather, Patrick André (1994), *L'interférence syntaxique de l'allemand sur le français mosellan*, mémoire de maîtrise, McGill University.
- Stroh, Cornelia (1993), *Sprachkontakt und Sprachbewusstsein: Eine soziolinguistische Studie am Beispiel Ost-Lothringens*, Tübingen, G. Narr Verlag.

Le cas – moment objectif et perception subjective?

MICHAŁ PAWICA, Uniwersytet Jagielloński et Université Laval

Dans cet exposé, je présenterai certains aspects du cas de déclinaison. Plusieurs chercheurs traitent le cas comme faisant partie inhérente de la morphologie ou de la syntaxe, donc comme un élément grammatical, sans aucune signification sémantique.

Toutefois, certains chercheurs constatent dans le cas de déclinaison une valeur sémantique qui lui est propre. De telles études étaient menées par R. Jakobson et, plus près de nous, par les représentants de l'école de la linguistique cognitive, notamment par R. W. Langacker, L.A. Janda et B. Rudzka-Ostyn. À ma connaissance cependant, toutes les descriptions sémantiques du cas supposent qu'il exprime une réalité objective: "case meaning has a constant objective moment that can be subjectively applied" (Janda 1993:15). Janda prétend que le rôle objectif du cas consiste dans le fait qu'il "réfère au rôle du substantif dans l'événement décrit" (1993:11). Ce rôle est supposément objectif et stable, indépendant de sa perception par le locuteur.

Dans cet article je vais soutenir la thèse que le marqueur du cas possède une valeur sémantique qui lui est propre. Dans l'analyse suivante, je vais considérer la forme casuelle comme composée de deux éléments: de l'unité lexicale (p.ex. un substantif ou un adjectif) et d'une terminaison du cas. Je vais analyser seulement cette dernière et, par opposition à d'autres chercheurs, je vais postuler qu'elle n'exprime que la perspective subjective du locuteur, sa conceptualisation de la situation telle qu'il la perçoit. Pour appuyer cette hypothèse, je propose d'examiner les différents sens d'un cas grammatical déterminé dans une langue précise, soit l'Instrumental polonais.

Parmi les sens divers décrits attribués à l'Instrumental polonais le premier est celui de l'instrument de l'action:

- (1) *Jan kroi chleb nożem.*
 Jan(Nom.) coupe pain(Acc.) couteau(Instr.)
 "Jan coupe le pain avec un couteau".

et de façon plus générale, les moyens ou la manière d'exécution d'une tâche (l'action d'une force inconnue, une sensation du locuteur):

- (2) "Dokonalilem nozdrza wonią starych
 [je]affinai narines(Acc.) parfum(Instr.) vieux(Gen.)
 książek." (Z.Herbert)
 livres(Gen.)
 "J'affinai mes narines au parfum de vieux livres."

Laura A. Janda postule que les usages classifiés souvent comme l'Instrumental de manière appartiennent à la même catégorie (l'instrument) que les Instrumentaux de l'Instrument concret. Toutefois, elle distingue entre les usages de l'Instrumental qui réfèrent à l'instrument de l'action décrite et ceux qui désignent la source (agent) ou la destination de l'action (objet direct).

L'autre sens présenté est celui du cadre spatial ou temporel, l'Instrumental y dénote le contexte, le décor de la situation:

- (3) *Praca trwała tygodniami.*
 travail durait semaines(Instr.)
 "Le travail durait des semaines et des semaines."

L'Instrumental sert aussi à désigner les attributs d'une personne ou d'un objet, soit son occupation, sa caractéristique etc, en fonction d'attribut :

- (4) *Jan jest inżynierem.*
 Jan(Nom.) est ingénieur(Instr.)
 "Jan est ingénieur."

Notons que l'instrumental peut s'employer avec des prépositions: z (avec) pour exprimer la cooccurrence avec une autre unité, ou pod, nad, przed, za (sous, sur, devant, derrière) pour dénoter la proximité:

- (5) *Jas z Małgosią poszli do lasu.*
 Jas(Nom.) avec Malgosia(Instr.) sont allés à bois(Gen.)
 "Hansel et Gretel sont allés au bois."

- (6) *Kot spi pod fotelem.*
 chat(Nom.) dort sous fauteuil(Instr.)
 "Le chat dort sous le fauteuil."

Cette abondance d'usages de l'Instrumental fait constater à de nombreux chercheurs que le cas exprime plusieurs sens distincts. Mais en fait, on observe que cette présomption est le résultat de l'incapacité à séparer les sens ammenés par l'unité lexicale de ceux ammenés par la terminaison casuelle. Les sens différents postulés par Janda pour l'instrumental sont en fait le reflet des valeurs sémantiques des autres éléments de la phrase. Si l'Instrumental se rattache à une entité qui peut fonctionner comme l'instrument (concret ou abstrait) de l'action décrite, on le classe comme l'Instrumental d'instrument. Si l'entité réfère au domaine d'espace ou de temps, on le nomme le cadre spatial ou temporel. Si la référence de l'unité marquée par l'Instrumental est identique à celle du sujet, on a affaire à un attribut. Finalement, en présence d'une préposition on l'analyse comme un Instrumental de proximité ou cooccurrence.

Si on réussit à éliminer ces sens, on perçoit que le cas a une valeur sémantique indépendante. Je pose que le sens commun de ces trois emplois en est un d'intermédiaire par lequel l'action est accomplie. Peut-on établir que ce sens ne change pas avec différents emplois de l'instrumental, qu'il est stable?. Il transparait dans les phrases où l'instrumental signifie l'instrument même de l'action:

- (1) *Jan kroi chleb nozem.*
 Jan(Nom.) coupe pain(Acc.) couteau(Instr.)
 "Jan coupe le pain avec un couteau"

En analysant les phrases dans (5) et (6), on voit clairement que les sens de cooccurrence et de proximité sont apportés par les prépositions (z - avec et przed - devant, za - derrière etc.) et ne peuvent pas indiquer la vraie nature sémantique de l'instrumental.

D'une manière semblable, les sens du cadre spatial et temporel ne font pas partie de la sémantique de l'Instrumental, mais sont amenés par la référence des unités lexicales auxquelles le cas se rattache:

- (3) *Praca trwała tygodniami.*
 travail durait semaines(Instr.)
 "Le travail durait des semaines et des semaines.."

C'est uniquement à cause de la sémantique des autres éléments de la phrase: le substantif tygodnie (semaines) et le verbe trwać (durer), qu'on attribue au cas le sens temporel. Cette phrase exprime la

manière de durée du travail, exactement dans le même sens que les outils moins concrets dans (2) décrivent la manière d'exécution d'une tâche.

Un procès semblable s'opère dans la dernière des catégories de l'Instrumental, l'attribut:

- (4) *Jan jest inżynierem*
 Jan(Nom.) est ingénieur(Instr.)
 "Jan est ingénieur."

On classe cet usage de l'Instrumental comme attributif, parce que l'unité lexicale à laquelle le cas se rattache fait référence à la même entité que le sujet de la phrase. Néanmoins, cela n'a rien à faire avec le sens de la terminaison casuel elle-même. Ici, le substantif décrivant la personne ou l'objet dépeint est un moyen de leur caractérisation. On peut caractériser l'unité marquée par l'Instrumental comme un instrument de l'existence de la personne ou de l'objet décrits. Encore une fois, à cause de la sémantique du verbe *być* (être) l'instrument de l'action dénoté par la phrase est moins concret.

Si l'on ne réussit pas à distinguer entre les deux éléments de sens - celui véhiculé par le cas et celui suggéré par l'unité lexicale, on peut aussi avoir l'impression que c'est le cas qui «a un "moment objectif"». En réalité, ce qu'on perçoit comme le "sens objectif" du cas est la perception la plus typique de la situation décrite, associée à l'unité lexicale, et non pas à la forme casuel.

Considérons l'exemple suivant:

- (7) *Kamień zabił człowieka.*
 pierre(Nom.) a tué homme(Acc.)
 "Une pierre a tué un homme."
Kamieniem zabił człowieka.
 pierre(Instr.) [il]a tué homme(Acc.)
 "Il a tué un homme avec une pierre."

Dans cet exemple la forme du cas détermine le sens de la phrase, car c'est elle qui indique la perception choisie par le locuteur. Dans la première phrase l'unité *kamień* -une pierre est marquée par le nominatif et elle est à la fois le sujet de la phrase et l'agent de l'action. Si on a l'impression que cet agent n'est pas tout à fait typique, pas tout à fait actif, c'est à cause du sens de l'unité lexicale pierre, qui fait référence à un objet inanimé, incapable d'agir par ses propres moyens. Tout autrement, dans la phrase suivante, la même unité lexicale *kamień* - une pierre est marquée par l'instrumental, qui

précise que la pierre n'est pas perçue comme étant la source de l'action, mais plutôt comme l'outil avec lequel l'action est faite.

L'analyse des ces deux phrases sur la pierre démontre que l'unité lexicale peut suggérer une certaine structure de la situation perçue ou le sens dans lequel l'action se développe. Toutefois, la même analyse nous montre que la forme du cas ne respecte pas obligatoirement cette structure. Le cas peut indiquer une direction d'action différente de celle suggérée par l'unité lexicale.

Conclusion. Comme nous avons démontré, les usages différents de l'Instrumental en polonais sont tous des manifestation d'un sens - celui d'intermédiaire. Ce sens est aussi entièrement subjectif - comme on a pu voir, les expressions casuels ne reflètent pas la direction suggérée par la perception la plus typique, 'objective'.

Dans cette perspective, on constate que le cas grammatical est mieux caractérisé par des critères purement subjectifs et qu'il doit être traité comme une manifestation de la perception spécifique du locuteur.

BIBLIOGRAPHIE:

Jakobson, Roman (1984), (ed. by L. R. Waugh and M. Halle), *Russian and Slavic Grammar: Studies 1931-1981*, Berlin - New York - Amsterdam, Mouton Publishers.

Janda, Laura A. (1993), *A Geography of Case Semantics: The Czech Dative and the Russian Instrumental*, Berlin - New York, Mouton de Gruyter.

Langacker, Ronald W. (1991), *Concept, Image, and Symbol: The Cognitive Basis of Grammar*, Berlin - New York, Mouton de Gruyter.

Rudzka-Ostyn, Brygida (1992), 'Case relations in cognitive grammar', *Leuvense Bijdragen* 81, pp. 327-373.

Les marqueurs prosodiques dans les frontières syntaxiques en espagnol

JESSICA PAYERAS, Université du Québec à Montréal

1. Introduction

Ce travail¹ porte sur l'analyse acoustique de (i) la durée des voyelles [o] et [e] et de leur voyelle correspondante accentuée ['o] et ['e] et (ii) le mouvement de la fréquence fondamentale (désormais, F_0) dans les frontières syntaxiques en espagnol.

Les données de la présente recherche proviennent d'un corpus recueilli auprès de deux hispanophones universitaires: un mexicain et un péruvien. La durée totale des voyelles mentionnées et les patrons des courbes de F_0 , ont été mesurés et contrastés.

2. Démarche méthodologique

L'étude présentée ici est analogue à celle de Garrido et al. (1995) au point de vue méthodologique. Cependant, notre recherche s'en démarque par la présence de deux variétés d'espagnol: mexicaine et péruvienne; ceci pourrait apporter des corrélations intéressantes en ce qui concerne l'influence de la variété dans les variables analysées.

¹Nous tenons à remercier sincèrement Henrietta Cedergren, Lise Cloutier, Degif Petros et Berhanu Chamora pour leurs précieux conseils. Merci également à mes deux locuteurs, José Antonio Robles y Gayol (mexicain) et Miguel Lozada (péruvien). Nous remercions également les participants aux Dixièmes Journées de linguistique à l'Université Laval pour la pertinence de leurs questions et de leurs remarques. Il va sans dire que nous assumons la responsabilité des éventuelles erreurs qui auraient pu se glisser dans le texte.

Le corpus compte seize phrases en espagnol, elles peuvent être composées de logatomes. Dans une chambre isolée, chaque locuteur a réalisé deux lectures de ces phrases et leur enregistrement a été effectuée à l'aide d'un magnétophone Marantz PMD-222. Par la suite, les enregistrements ont été digitalisés et analysés sous la forme de spectrogrammes. Le logiciel SpeechStation, version 3.1 a été l'outil des analyses acoustiques. La largeur de la fenêtre a été fixée à 128 msec. et le «clipping level» à -96 dB. Le taux d'échantillonnage a été fixé à 10 000 Hz.

2.1 Variables considérées

Nous avons analysé la durée des voyelles, [o], [o], [e], [e] dans quatre contextes syntaxiques: (i) [NP #]sujet VP¹ (à la fin du NP_{sujet} suivi par VP de la phrase), (ii) [N # PP]_{sujet} (à la fin d'un nom sujet suivi par un PP), (iii) [N # PP] objet (à la fin d'un nom objet suivi par un PP) (iv) [V # NP] (à la fin du verbe suivi par son complément). Nous avons également considéré les variables suivantes: (i) la présence ou l'absence de pause, (ii) la longueur de la phrase, (iii) l'organisation syllabique de chacune des phrases (iv) la localisation de l'accent tonique de la phrase. En ce qui concerne la Fo, la forme de la courbe a été analysée selon trois types de «reset»: (i) pic-à-pic (distance entre deux pics dans le spectrogramme), (ii) pic-à-vallée (distance entre un pic et une vallée dans le spectrogramme) (iii) vallée-à-vallée (distance entre deux vallées dans le spectrogramme).

3. Analyse et discussion des résultats

3.1 La durée des voyelles

Les deux voyelles analysées dans cette étude, [o] et [e], ont une durée intrinsèque très similaire. Ces deux voyelles ont été examinées dans la position finale de syllabe et précédant immédiatement avant frontières décrites auparavant. Afin de contrôler plus étroitement nos variables², nous avons choisi une position non pré-pausée et

¹Le symbole # représente la frontière syntaxique où se trouve la voyelle.

²Les voyelles exigent également un contrôle des facteurs tels que: (i) les différences inhérentes à la durée, (ii) les effets du tempo, (iii) le degré d'accentuation, (iv) la position dans la phrase, (v) le contexte et (vi) le type de discours. Afin de respecter le plus possible ces variables, nous avons analysé les deux voyelles [e] et [o] avec leur variante accentuée, soit [e] et [o].

inaccentuée. La moyenne de la longueur des voyelles est de 66,5 ms pour [o], 89,37 ms pour ['o], 73,88 ms pour [e] et 87,63 ms pour ['e]. Le tableau 1 résume les durées des voyelles pour les deux locuteurs.

Tableau 1: La durée des voyelles chez les deux locuteurs (en ms.³)

PHRASES PORTEUSES	Durée des voyelles Loc. 1 (mexic.)	Durée des voyelles Loc. 2 (péruv.)
Phrase 1: (voyelle [o] inaccentuée)	[o]	[o]
Kik[o] con Maro como coco con gusto	68 ms	65 ms
Kiko con Mar[o] como coco con gusto	84 ms	85 ms
Kiko con Maro com[o] coco con gusto	54 ms	56 ms
Kiko con Maro como coc[o] con gusto	60 ms	60 ms
Phrase 2: (voyelle ['o] accentuée)	['o]	['o]
Melch['o] con Dodo como tego con Capo	95 ms	90 ms
Melcho con Dod['o] como tego con Capo	85 ms	82 ms
Melcho con Dodo com['o] tego con Capo	65 ms	68 ms
Melcho con Dodo como teg['o] con Capo	120 ms	110 ms
Phrase 3: (voyelle [e] inaccentuée)	[e]	[e]
Pep[e] con Lupe come sake con carne	55 ms	55 ms
Pepe con Lup[e] come sake con carne	80 ms	86 ms
Pepe con Lupe com[e] sake con carne	100 ms	90 ms
Pepe con Lupe come sak[e] con carne	60 ms	65 ms
Phrase 4: (voyelle ['e] accentuée)	['e]	['e]
Tom['e] con Maite saque pate con cafe	95 ms	90 ms
Tome con Mait['e] saque pate con cafe	95 ms	93 ms
Tome con Maite saqu['e] pate con cafe	80 ms	83 ms
Tome con Maite saque pat['e] con cafe	80 ms	85 ms

Les tableaux 2 et 3 contrastent les contextes syntaxiques et les durées des voyelles pour chaque locuteur.

Tableau 2: La durée des voyelles chez locuteur 1 (en ms.)

Contexte analysé	[o]	['o]	[e]	['e]
[NP#] sujet VP	68	95	55	95
[N#PP] sujet	84	85	80	95
[N#PP] objet	54	65	100	80
[V#NP]	60	120	60	80

³ms = millisecondes.

Tableau 3: La durée des voyelles chez locuteur 2 (en ms.)

Contexte analysé	[o]	['o]	[e]	['e]
[NP#] sujet VP	65	90	55	90
[N#PP] sujet	85	82	86	93
[N#PP] objet	56	68	90	83
[V#NP]	60	110	65	85

Nous remarquons de ces deux tableaux les observations suivantes:

- la longueur de voyelles accentuées est toujours plus importante que celle de voyelles inaccentuées et ce, pour les deux locuteurs;
- le contexte syntaxique ne semble pas jouer un grand rôle dans la longueur des voyelles;
- la longueur des voyelles analysées varie très peu selon le locuteur puisque la différence maximale est de 10 Hz.

3.2 Contours F_0

En ce qui concerne les mesures des contours de la F_0 , deux effets ont été considérés: (i) l'effet des consonnes qui se trouvent autour de la courbe de la F_0 de la voyelle et (ii) les effets de la qualité phonétique de la voyelle sur le «pitch» et la valeur de la F_0 ⁴. Un «reset» peut avoir lieu sous deux conditions: (i) si le pic F_0 qui suit la frontière syntaxique est plus haut que le pic qui précède et (ii) si la vallée suivante est plus haute que celle qui précède. Ces deux conditions créent trois mesures comparatives: (i) pic-à-pic, (ii) vallée-à-vallée et (iii) simultanément pic-à-pic et vallée-à-vallée.

Pour calculer ces valeurs, la variation de fréquence entre les pics et les vallées a été remarquée. Selon nos données, une différence de moins de 20 Hz indique un manque de différence significative et une de 20 à 80 Hz indiquerait la présence d'un pic. Dans les quatre phrases de notre corpus, nous remarquons la présence d'un pic sur la syllabe qui précède chaque frontière syntaxique dans la phrase. Ce patron va dans la même direction des études précédentes (Garrido et al. 1995, Signorini et al. 1989). En fait, c'est dans la mesure de la F_0 seulement

⁴En ce qui concerne les effets des consonnes, les occlusives sonores et sourdes, qui se trouvent dans un contexte pré-vocalique, diminuent et augmentent respectivement la F_0 initiale de la voyelle en question. Ceci a été attesté pour quelques langues (cf. Beckman, 1986, p. 126).

qu'une présence de frontière syntaxique se manifeste (les «resets» semblent être plus fréquents dans les frontières NP sujet # VP et les frontières V # NP).

4. Conclusion

L'objectif de ce travail était de vérifier s'il existait des indices acoustiques qui pourraient indiquer des frontières syntaxiques en espagnol. Nous avons constitué un corpus avec des phrases porteuses qui avaient ces voyelles en quatre contextes syntaxiques différents. Les voyelles [o] et [e] et leur variante accentuée [o'] et [e'] ont été analysées dans chacun de ces quatre contextes. Les valeurs moyennes de toutes les productions de voyelles dans le corpus ont été obtenues et contrastées. Les voyelles accentuées semblent toujours avoir une longueur supérieure à celle des voyelles inaccentuées. Il ne semble pas exister une influence de l'accent (soit mexicain ou péruvien) sur la durée. Les contours de F_0 ont permis de constater la présence des indices dans les frontières syntaxiques. Nous avons analysé trois types de patron dans les types de F_0 : (i) pic-à-pic, (ii) vallée-à-vallée et (iii) simultanément pic-à-pic et vallée-à-vallée. Malgré les mesures de ces types de resets, nous avons pu établir la présence d'un «reset» dans deux types de frontières. Cependant, nous n'avons pas trouvé des patrons de la courbe de F_0 qui pourraient caractériser chacune des quatre frontières syntaxiques analysées.

5. Bibliographie

- Beckman, M. (1986), *Stress and Non-Stress Accent*. Riverton: Foris Publications.
- Cooper, W. E. et J. M. Sorensen, (1971), «Fundamental frequency contours at syntactic boundaries», *Journal of the Acoustical Society of America*, vol 62, no. 3, p. 683 - 682.
- Garrido, J., J. Llisterri, R. Marin, C. de la Mota et A. Rios, (1995), «Prosodic Markers at Syntactic Boundaries in Spanish». *Proceedings of the ICPhS*, Stockholm, p. 370-373.
- Klatt, D. H. (1975), «Vowel lengthening is syntactically determined in a connected discourse», *Journal of Phonetics* 3, p. 129-140.
- Signorini, A., Borzone, A. M. et Massone, M. I. (1989), «Los movimientos de F_0 como correlatos de Juntura y acento». *Revue de Phonétique Appliquée* 91-92-93, p. 376-388.

Stratégies de contournement des propositions relatives objets chez l'enfant

AGNÈS PICOLET-CRÉPAULT, Université de Moncton

I. Introduction

Nous étudierons l'acquisition du pronom relatif chez l'enfant acadien de sept à douze ans en examinant la compréhension qu'il en a et la production qu'il en donne.

Nous nous proposons d'analyser les stratégies de remplacement ou de contournement à l'aide de deux épreuves: compréhension et production dirigée, pour déterminer quelle épreuve nous apporte le plus de renseignements. Les termes "stratégies de remplacement" ou "stratégies de contournement" ont souvent été employés dans la littérature (Dubuisson, C., 1981, Gadet, F., 1994) pour désigner l'action du sujet énonciateur pour remplacer ou contourner une structure syntaxique complexe en une structure plus simple.

L'enquête porte sur quatre-vingt dix enfants acadiens de sept à douze ans, autant de garçons que de filles. Les enfants appartiennent à la classe socio-culturelle moyenne de la région de Moncton. La langue française est parlée à la maison par 78% des pères et 87% des mères.

Les enfants, interrogés individuellement dans un local scolaire silencieux, effectuent d'abord l'épreuve de compréhension puis l'épreuve de production.

2. Epreuve de compréhension

L'épreuve de compréhension consiste en une présentation au sujet de deux séries de six images. Les enfants sont invités à pointer du

doigt l'image correspondant à la phrase de l'expérimentateur. Les phrases présentées en ordre aléatoire comportent des propositions relatives sujets et objets. L'épreuve est très bien réussie en général. Cependant on constate que les relatives objets en *que* sont plus difficiles que les relatives sujets en *qui*. Nous analyserons les propositions relatives objets dans cette étude.

(1)Premier récit.

a. *L'oiseau | que la fille caresse | mange des graines.*

b. *La petite fille s'éloigne de la cage | qu'elle a laissée ouverte*

(2)Deuxième récit:

c. *Le chien suit la piste de l'ami | qu'il a perdu|.*

d. *Le chien | que le garçon quitte | reste seul.*

Mentionnons que les phrases a. et d. sont dites *enchâssées*, la relative séparant la proposition principale en deux éléments tandis que les phrases b.et c. sont dites *juxtaposées* car la proposition relative est située après la proposition principale.

A l'analyse des résultats, nous constatons que:

-les propositions enchâssées en *que* présentent plus de difficultés que les propositions juxtaposées.

- une diminution du nombre de mauvaises interprétations au cours des trois dernières années (six contre 20 dans les trois premières années).

Les stratégies de remplacements sur les propositions relatives objets sont de deux sortes:

1) par la relative enchâssée en *qui* (15 occurrences).

2) par la relative juxtaposée en *qui* (5 occurrences).

Ces résultats corroborent les nombreuses études publiées sur les difficultés des relatives en *que*, en particulier l'enchâssée. L'enchâssée en *que*, présentant des fonctions non parallèles (objet-sujet), exige de l'enfant un processus complexe de recherche de l'antécédent, qui le conduit à interpréter le relatif *que* comme le relatif *qui*, l'antécédent gardant une fonction sujet dans les deux cas pour l'enfant.

3. Epreuve de production.

L'épreuve de production se compose de douze images différentes en ordre fixe et encourage l'enfant à produire douze phrases comportant des relatifs en *que*.

L'enfant doit toujours commencer sa phrase de la même façon, avec le présentatif *c'est*.

Les réponses attendues sont les suivantes:

- a. *C'est l'eau |que le chien boit|.*
- b. *C'est la balle |que le chien attrape|.*
- c. *C'est le ballon |que la fille lance|.*
- d. *C'est le livre |que la fille lit|.*

Résultats: Tableau 1: Écarts de production par année sur l'ensemble des relatives en *que*.

Années	1	2	3	4	5	6	Total
Total	36	46	37	24	20	29	192

Nous constatons :

- une diminution du nombre d'écarts de production dans les trois dernières années (73 contre 119 dans les trois premières années).
- des stratégies de contournement de deux sortes: par les phrases simples et par les relatives sujets en *qui*.

La phrase simple peut être de plusieurs types:

- adjectivale. a. *C'est un chien noir et blanc*
- à sens génitif. b. *C'est la balle au chien*
- à sens circonstanciel (locatif). c. *C'est de l'eau dans un bol*
- Les phrases simples peuvent être coordonnées ou juxtaposées:
 - d. *C'est un livre, la petite fille est en train de lire le livre.*
 - e. *C'est l'eau pis le chien la boit*

On constate que les stratégies comportant des phrases simples régressent toutes avec l'âge à partir de la troisième année (23 occurrences contre 53 occurrences dans les trois premières années).

Contournements par les relatives en *qui*Tableau 2: Fréquence des stratégies de contournements en *qui*

Années	1	2	3	4	5	6
Strat.	6	13	10	14	8	15

Si nous regardons les performances globales des stratégies de contournements en *qui*, nous remarquons qu'il n'existe pas de baisse des stratégies des relatives en *qui* en fonction de l'âge. Il faut donc examiner les structures. Au tableau 3, les stratégies de contournement en *qui* sont plus nombreuses dans les trois dernières années de scolarité. L'enfant, possédant un bagage morphosyntaxique plus grand, délaisse les contournements par les phrases simples. C'est donc une analyse qualitative et non quantitative qui nous permettra d'analyser les progrès des enfants. Les principales propositions relatives de contournement en *qui* sont de trois types. Selon le verbe employé, elles peuvent être:

- de type actif (comportant un verbe d'action)

g. *C'est le ballon qui vole dans les airs*

- de type passif (comportant un verbe d'état)

h. *C'est la balle qui est par terre*

- ou de type passif-pronominal (26 occurrences)

i. *C'est une balle qui va s'faire prendre par le chien*

Nous limiterons notre analyse à la stratégie passive-pronominale. Nous remarquons que la fréquence d'emploi d'une proposition relative sujet comportant un verbe passif-pronominal augmente avec l'âge.

Tableau 3: Stratégies de contournement de la relative objet par la construction sujet avec verbe passif-pronominal.

Années	1	2	3	4	5	6
Verbe.PP	0	2	0	9	5	10

L'appel à une structure passive-pronominale semble donc caractériser une étape dans le développement syntaxique de l'enfant à partir de 10 ans (2 occurrences de la 1ère à la 3ème année, 24 occurrences de la 4ème à la 6ème année).

Ainsi, nous pouvons conclure que les stratégies de remplacement sont employées à tous les âges mais elles diffèrent par leur forme au cours des années. A partir d'un contournement initial des relatives objets par des phrases simples, l'enfant va progressivement utiliser des phrases relatives sujets en *qui* et dans les trois dernières années, adopter des stratégies de remplacement par le verbe passif pronominal comportant ou non un agent. Les phrases passives-pronominales comportent souvent des formes verbales plus complexes (passé ou au futur). Comme le soulignait Fereiro et col. (1976), à 12 ans, l'enfant n'a pas totalement maîtrisé le système des relatives objets. Nous constatons qu'il les contourne tantôt au moyen de structures simplificatrices, tantôt au moyen de structures assez complexes mettant en jeu le passif-pronominal.

Conclusion

A l'examen des deux épreuves, il nous semble qu'une épreuve de compréhension nous fournit moins de renseignements sur l'acquisition de la syntaxe de l'enfant qu'une épreuve de production dirigée dans laquelle les stratégies de contournement peuvent être mises en évidence, révélant les opérations intellectuelles de l'enfant.

Références

- Dubuisson, C., Ermikianian, L. (1982), Acquisition des relatives et implications pédagogiques in Lefebvre, C. *La syntaxe comparée du Français standard et populaire*, UQUAM, Québec, 1, 367-391.
- Fereiro, E, Othenin-Girard, C, Chipman, C et Sinclair, H. (1976), How do children handle relative clauses? *Archives de Psychologie*, 45, 3, 229-266.
- Gadet, F. (1994) (à paraître), Les relatives non standard en français parlé: le système et l'usage, Paris, *Document du Congrès de Copenhague*.

La Rectification du vocabulaire (1908) de Henri Roullaud ou les mésaventures d'un couple canadien en France

GENEVIÈVE PRÉVOST, Université Laval

1. Introduction

En 1908, Henri Roullaud publiait sa *Rectification du vocabulaire*, un ouvrage correctif peu connu qui raconte les mésaventures d'un couple de Canadiens fictifs venus s'installer en France où ils doivent rectifier leur vocabulaire s'ils veulent se faire comprendre. Après avoir fourni quelques éléments biographiques sur l'auteur, nous tenterons de faire ressortir sa conception de la variation linguistique. Pour ce faire, nous identifierons les personnages qu'il met en scène, puis nous analyserons leurs réactions quand survient un malentendu.

2. Biographie de l'auteur

Henri Roullaud est né vers 1856 dans le nord de la France et il a émigré au Canada en 1890. Journaliste de profession, il a collaboré notamment au journal *La Presse*. Il a également publié trois ouvrages qui présentent la reconstitution de crimes célèbres: *Erreur judiciaire* (1895), *Tom Nulty sur l'échafaud* (1898) et *Les trois crimes* (1898), ainsi qu'un essai intitulé *La guerre: l'Espagne et les États-Unis* (1898). Enfin, Roullaud est l'auteur de la *Rectification du vocabulaire*, parue en 1908, qu'il prévoyait faire suivre de deux autres titres: *Le français écrit* et *Le moyen d'écrire une lettre*, mais son décès prématuré, survenu à Montréal en 1910, mit un terme à ses projets.

3. La *Rectification du vocabulaire*

Plus qu'un simple répertoire de fautes en ordre alphabétique, la *Rectification du vocabulaire* relate les mésaventures d'un ingénieur canadien, monsieur Laurent, qui s'installe à Paris avec sa femme, également très cultivée. Ces personnes instruites, dit Roullaud, prononcent de façon irréprochable et les mots qu'ils emploient semblent être parfaitement français. Malgré tout, elles se retrouvent constamment en situation de malentendu. Au fil des 105 épisodes qui constituent l'ouvrage, le lecteur, apprend, avec monsieur et madame Laurent, à rectifier son vocabulaire.

Cet ouvrage est destiné aux Canadiens qui doivent se rendre en France ou correspondre avec des Français. Dans son compte rendu, Adjutor Rivard (1909) estime toutefois que tous les Canadiens en peuvent tirer profit. De fait, une grande partie de la nomenclature de la *Rectification du vocabulaire* se retrouve dans les dictionnaires correctifs de l'époque. L'intérêt de l'ouvrage ne réside donc pas tant dans les emplois relevés que dans les mises en situation imaginées par l'auteur.

Roullaud ne fut pas le premier à utiliser l'exemple du Canadien incompris en France pour inciter ses contemporains à corriger leur langage. En 1890, Louis Fréchette (cité par Rivard 1909: 188), aurait élaboré le même scénario: «J'imagine un des nôtres qui *débarque* à Paris, après un voyage à bord des *chars*, qui aperçoit le *dépôt*, qui entre dans la *station*, et qui demande à un *charretier* de la *stand* comment il *charge* pour aller lui chercher du *change*!...» En 1914, Étienne Blanchard a repris cette idée dans l'avant-propos de son *Dictionnaire de bon langage*: «Quand un Canadien demande, en un magasin de Paris, une *savonnette*, une paire de *clagues*, des *chaussons*, un *gilet*, une *veste*, [...] on lui sert tout, sauf ce qu'il désire» (17). Roullaud est cependant le seul à exploiter vraiment les mésaventures linguistiques de Canadiens en France et à en faire le fil conducteur de son ouvrage.

3.1 Les personnages

L'attitude de l'auteur à l'égard de la variation linguistique se manifeste d'abord à travers ses personnages, qui appartiennent à deux groupes distincts: ceux qui commettent des fautes et ceux qui s'expriment correctement. Monsieur Laurent et son épouse appartiennent évidemment au premier groupe. Quant à la seconde catégorie, elle regroupe surtout d'authentiques Français qui, très affables, se montrent toujours prêts à expliquer les subtilités de leur langue à leurs interlocuteurs étrangers. Si polis que soient dans ce livre les compatriotes de Roullaud, leur comportement indique une certaine présomption linguistique, quelle que soit la classe sociale à laquelle ils appartiennent: amis du couple canadien, commerçants, ouvriers, hommes de loi, industriels ou domestiques, et parmi ceux-ci, Justine, la bonne de monsieur et madame Laurent.

Témoin des impropriétés lexicales quotidiennes de ses maîtres, Justine, à la demande expresse de monsieur Laurent, est chargée de leur enseigner le bon usage. Elle s'acquitte avec diligence de son rôle de conseillère linguistique en demeurant toujours très respectueuse. Une telle situation serait invraisemblable si l'auteur ne précisait pas que Justine détient un brevet d'institutrice. Instruite et cultivée, elle n'a malheureusement pas pu faire carrière dans l'enseignement et s'est vue forcée de trouver du travail comme domestique. Il s'agit d'une explication plausible; il n'en demeure pas moins, cependant, que la supériorité culturelle et linguistique, compense encore l'infériorité du statut social.

3.2 Le malentendu

L'emploi d'un mot qui ne correspond pas à l'usage habituel en France à cette époque est à l'origine du malentendu qui suscite diverses réactions chez les interlocuteurs français et canadiens. Le plus souvent, ils sont simplement surpris. Il arrive cependant que les différents personnages manifestent de l'impatience ou de la colère, mais de telles réactions sont rares et de courte durée. Dans un des épisodes, par exemple, monsieur Laurent se rend dans un atelier de relieur pour se procurer un *livre blanc*, c'est-à-dire aux pages vierges et non à la reliure de cuir blanc:

Le relieur pensa qu'il avait affaire à un mauvais plaisant.

— Monsieur, dit-il d'un ton pincé, si vous êtes sérieux expliquez-vous plus clairement; mais si vous voulez badiner, je vous préviens que j'ai autre chose à faire et qu'il me plaît peu de vous donner la réplique.

M. Laurent, qui se heurtait pour la première fois à Paris à un industriel manquant de complaisance, répondit à son tour avec aigreur.

— Je ne badine pas. Je suis étranger, Américain, et si je m'exprime mal, je sais du moins fort bien ce que je veux.

Le relieur se radoucit.

— Eh bien, Monsieur, excusez un mouvement d'humeur, et expliquez-moi ce que vous voulez (*Ibid.*: 69).

Particulièrement impressionnables au tout début de leur séjour en France, quand ils n'ont pas encore pris conscience de parler différemment des Français, monsieur et madame Laurent apprennent rapidement à douter de leurs performances linguistiques. Quelquefois, cependant, la situation dégénère en un véritable dialogue de sourds. Dans un épisode où elle désire acheter des écheveaux de soie, madame Laurent en demande le prix au vendeur sans se douter qu'elle utilise un adjectif inusité:

— Comment vendez-vous cela?

— À la pièce ou au poids, selon le désir de l'acheteur, répondit le commis.

— Ce n'est pas cela que je demande; je veux savoir comment vous vendez ceci?

[...]

— Mais, je viens de vous le dire, Madame: à la pièce ou à la livre, à votre gré.

Mme Laurent eut un geste d'impatience.

— Enfin, dit-elle, comment vendez-vous ces six écheveaux?

L'équivoque aurait pu se prolonger longtemps, si le commis n'avait, sinon compris, du moins deviné le sens exact de la question.

- Vous voulez connaître le prix de ces six écheveaux?
 — Mais je ne vous demande pas autre chose (*Ibid.*: 163).

Pour sa part, Justine s'habitue très tôt à détecter les fréquents écarts de langage de ses maîtres parce qu'elle sait qu'elle a affaire à des étrangers. Les autres Français l'ignorent et ils sont donc moins aptes à déceler le malentendu. En effet, la prononciation de nos deux Canadiens rappelle celle qui a cours dans les provinces de l'Ouest de la France. Comme l'explique Justine, on croit qu'ils sont natifs d'une de ces provinces et on suppose donc qu'ils connaissent parfaitement la signification des mots qu'ils emploient. Apprenant cela, monsieur Laurent décide d'adopter un fort accent anglais quand il craindra de ne pas être compris. Cette solution étonnante ne sera cependant jamais mise en pratique.

L'identification de la cause du malentendu — la faute de vocabulaire — s'accompagne elle aussi de réactions diverses. Celles du couple canadien témoignent de leur soumission au principe selon lequel, en matière de langue, l'autorité appartient aux Français. En «homme d'esprit et de bon sens», monsieur Laurent note toutes les leçons qu'il peut recevoir afin de tirer profit de son voyage et manifeste même l'intention, à son retour au Canada, de répandre autour de lui ce qu'il aura appris en France.

Les nouvelles convictions linguistiques de monsieur et madame Laurent ne sont cependant pas toujours constructives. Honteux de commettre des fautes continuellement, ennuyés par les nombreux désagréments qu'ils doivent supporter, ils s'abandonnent au découragement. Mais ces accès de mauvaise humeur ne durent pas et monsieur Laurent parvient même à s'amuser de ses mésaventures. Ainsi, quand un garçon d'hôtel à qui il avait demandé sa *malle* (c'est-à-dire son *courrier*) revient avec ses bagages, il a le bon esprit de se joindre aux éclats de rire des autres voyageurs témoins de la scène.

Quant aux Français, à partir du moment où ils ont compris que monsieur Laurent et son épouse sont canadiens, ils se montrent toujours très compréhensifs et ils se reprochent même de n'avoir pas su éviter le malentendu: invités à *dîner*, monsieur et madame Laurent se présentent chez leurs amis pour le repas du midi et découvrent avec embarras qu'ils sont très en avance. Mais leurs hôtes «réussirent à prouver que les torts étaient de leur côté, attendu qu'à l'égard d'étrangers ils auraient dû spécifier l'heure» (*Ibid.*: 97). Un vendeur inverse même les rôles: «Vous n'avez pas besoin de vous excuser, Monsieur, [...]. Si j'allais dans votre pays, je commettrais inévitablement les erreurs que vous commettez ici, et j'aurais besoin de l'indulgence de vos marchands» (*Ibid.*: 45). Quant à Justine, elle tente d'atténuer la gravité d'une infraction qu'elle vient de signaler en reconnaissant que de nombreux Français la commettent.

Au bout du compte, le malentendu finit toujours par se dissiper. Monsieur ou madame Laurent reformulent leurs demandes en termes compréhensibles ou désignent carrément du doigt ce qu'ils désirent. Puis l'interlocuteur français, dépositaire du bon langage, remplace la forme fautive par un équivalent convenable et explique la faute.

4. Conclusion

La *Rectification du vocabulaire* se lit comme un roman avec ses mises en situations vivantes. En plus de témoigner du souci pédagogique de l'auteur, celles-ci véhiculent un modèle de comportement linguistique pour les Canadiens français qui devraient manifester autant de bonne volonté que monsieur et madame Laurent et rectifier leur vocabulaire. Quant aux personnages français de Roulland, ils correspondent eux-aussi à un idéal linguistique: sachant bien parler, ils doivent enseigner aux Canadiens à faire de même. C'est également ce que fait l'auteur, avec une certaine diplomatie. Roulland admet en effet que l'emploi des mots qu'il commente dans son livre ne provoque aucune confusion parmi les Canadiens. Aussi ses recommandations ne s'adressent-elles qu'à une certaine élite appelée à se rendre en France ou à correspondre avec des Français. Il concède par ailleurs que la langue des Canadiens possèdent «des charmes réels» (*Ibid.*: XII). Mais l'exclamation qu'il met dans la bouche de Justine en dit long: «Oh! le joli mot qu'emploie Madame: à la noirceur!... Quel dommage que ce mot ne soit pas français[...]» (*Ibid.*: 221).

C'est donc du poids respectif des deux variétés de français qu'il est question. Et le fait que le français du France n'ait pas la même importance que celui du Canada est indéniable. Son prestige est d'ailleurs confirmé dans la plupart des ouvrages de référence. Il ne faut pas oublier cependant que ces deux variétés sont parfaitement fonctionnelles et autonomes et que, d'un point de vue objectif, leur valeur intrinsèque est la même.

5. Bibliographie

Badreux, Jean, pseud. de Henri Roulland (1898a), *Tom Nulty sur l'échafaud*, Montréal, Leprohon et Leprohon.

— (1898b), *Les trois crimes*, Montréal, Leprohon et Leprohon.

— (1898c), *La guerre: l'Espagne et les États-Unis*, Montréal, Leprohon et Leprohon.

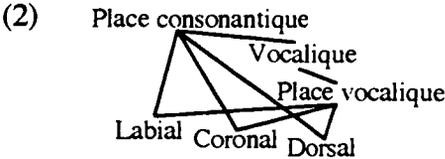
— (1895), *Erreur judiciaire*, Montréal, [Leprohon et Leprohon].

Blanchard, Étienne (1914), *Dictionnaire de bon langage*, Paris, Vic et Amat.

Rivard, Adjudor (1909), «Les livres», dans *Bulletin du Parler français au Canada*, vol. 7, n° 5, p. 188-192.

Roulland, Henri (1908), *Rectification du vocabulaire*, Montréal, A. Bouesnel.

J'utilise un modèle de représentation basé sur Clements et Hume (1995). La hiérarchie des articulateurs consonantiques et vocaliques qu'ils proposent est présentée en (2).



Les systèmes phonologiques des langues étudiées dans cet article sont présentés respectivement en (3) et (4).

(3) Système phonologique du français (Casagrande 1984)

	Labial	Coronal	Dorsal				
occl.	p/b	t/d		k/g	i	y	u
fric.	f/v	s/z	ʃ/ʒ		e	ø	o
nas.	m	n	ɲ		ɛ/ĕ	œ/œ̃	ɔ/õ
liq.		l, r				ə	
glide			j/ɥ	w		a/ã	

(4) Système phonologique du kinyarwanda (Kimenyi 1979)

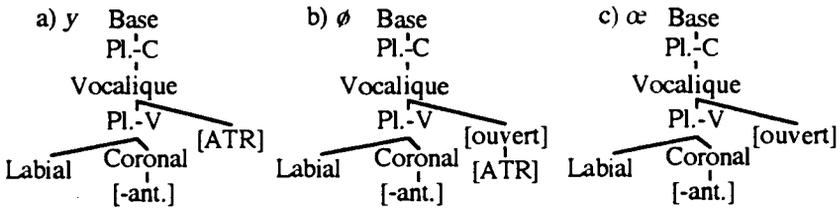
	Labial	Coronal	Dorsal	Laryn.		
occl.	p	t/d		k/g		
fric.	β/f/v	s/z	ʃ/ʒ/ç			h
affr.		ts	tʃ			
nas.	m	n	ɲ	ŋ	i/i	u/uu
liq.		r			e/ee	o/oo
glide			j	w		a/aa

2. Adaptation des voyelles labiales coronales y, ø, œ

Contrairement au français, le kinyarwanda ne permet pas la combinaison des articulateurs Labial et Coronal en forme sous-jacente (FSJ). Cette contrainte est exprimée formellement par le paramètre négatif en (5).

(5) Paramètre: Labial-Coronal? français: oui
kinyarwanda: **non** (*y, *ø, *œ)

Comme on le voit en (6), la FSJ de y, ø et œ comporte la combinaison Labial-Coronal interdite en kinyarwanda.

(6) FSJ de *y*, \emptyset et $\text{\textcircled{a}}$ (représentation simplifiée)²

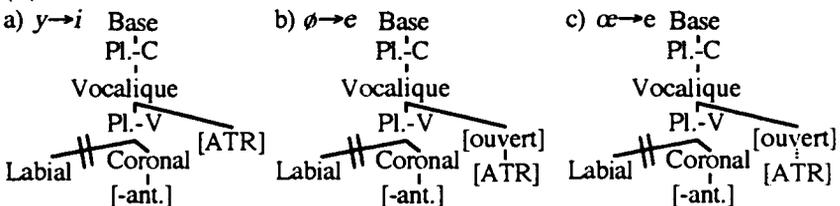
Des exemples d'emprunts contenant les voyelles *y*, \emptyset et $\text{\textcircled{a}}$ sont présentés en (7). Comme on peut le constater, ces voyelles sont adaptées en voyelles non labiales en kinyarwanda.

(7) Adaptation des voyelles *y*, \emptyset et $\text{\textcircled{a}}$

	<i>français</i>		<i>kinyarwanda</i>
a) Voyelle <i>y</i>	ambulance [ãbylãs]	→	[a ^m bjraa ^a si]
	député [depyte]	→	[depite]
b) Voyelle \emptyset	eucalyptus [økaliptys]	→	[ekariβutusi]
	lieutenant [ljøtnã]	→	[rijetona]
c) Voyelle $\text{\textcircled{a}}$	ambassadeur [ãbasadœr]	→	[a ^m basadeeri]
	convoyeur [køvwajøer]	→	[k ^w oomjuwajeeri]

C'est la combinaison d'articulateurs Labial-Coronal interdite en kinyarwanda qui est touchée par la stratégie de réparation, puisque la contrainte porte sur cette combinaison d'articulateurs. L'adaptation de *y*, \emptyset et $\text{\textcircled{a}}$ consiste à dissocier l'articulateur Labial de ces voyelles. C'est ce qu'on peut voir dans les processus en (8a, b et c).

(8) Labial-Coronal → Coronal



² Les voyelles hautes (*i*, *u*) sont représentées sans le trait [ouvert] sous Vocalique, contrairement aux voyelles non hautes, qui doivent être spécifiées pour [ouvert] (voir Goad 1993).

Les adaptations en (8) s'appliquent avec un minimum d'étapes, et au niveau des articulateurs auquel fait référence la contrainte (5). La dissociation de Labial, qui constitue une perte d'information phonologique, est directement causée par le contexte phonologique, ce qui fait qu'elle demeure tout à fait prévisible: aucune insertion ne pourrait rendre la combinaison Labial-Coronal permmissible.

3. Intégration lexicale

Le kinyarwanda est une langue à marqueurs de classe. Par exemple, la classe de noms [+animé] est marquée par le préfixe *mu-* au singulier et le préfixe *ba-* au pluriel. On peut voir en (9) que les noms français [+animé] qui sont adaptés en kinyarwanda reçoivent aussi les préfixes marqueurs de classe *mu-* et *ba-*.

(9) Noms français [+animé] avec préfixes marqueurs de classe

français	kinyarwanda	
	singulier	pluriel
journalier [ʒurnalje]	[(u)mu-zurunarije]	[(a)ba-zurunarije]
juge [ʒyʒ]	[(u)mu-zuuʒi]	[(a)ba-zuuʒi]
pasteur [pastœr]	[(u)mu-paasitoori]	[(a)ba-paasitoori]
préfet [prefe]	[(u)mu-perefefe]	[(a)ba-perefefe]

Les affixes du kinyarwanda affectent aussi les verbes du français qui sont adaptés dans cette langue. Je vais ici discuter de l'infinitif, de l'impératif et du perfectif. Tout d'abord, les verbes à l'infinitif reçoivent le préfixe *g^wu-* et se terminent par le suffixe *-a*. Les verbes à l'impératif ont la forme de l'infinitif mais sans le préfixe *g^wu-*. Quant aux verbes perfectifs, ils reçoivent le préfixe *jara-* et le suffixe *-(je)*. On observe en (10) que les verbes français empruntés se conforment aux patrons morphologiques du kinyarwanda.

(10) Verbes français adaptés en kinyarwanda

français	kinyarwanda		
	infinitif	impératif	perfectif
chasser [ʃase]	[g ^w u-ʃas-a]	[ʃas-a]	[jara-ʃa]-e]
couper [kupe]	[g ^w u-k ^w up-a]	[k ^w up-a]	[jara-k ^w up-je]
payer [peje]	[g ^w u-pej-a]	[pej-a]	[jara-pej-e]
signer [sine]	[g ^w u-sin-a]	[sin-a]	[jara-sin-e]

4. Conclusion

Nous avons vu que les segments français sont adaptés en kinyarwanda d'une manière prévisible, pour réparer une structure qui viole l'une des contraintes de la langue emprunteuse. Nous avons vu que les pertes d'information phonologique sont prévisibles en fonction du contexte phonologique. Finalement, sur la base d'exemples de noms et de verbes, nous avons aussi vu que les emprunts français en kinyarwanda sont des entrées totalement assimilées au lexique du kinyarwanda, tant du point de vue morphologique que phonologique. On doit donc les considérer comme des entrées lexicales faisant partie intégrante de la langue emprunteuse.

5. Bibliographie

- Casagrande, Jean (1984), *The Sound System of French*, Washington, DC: Georgetown University Press.
- Clements, George N. et Elizabeth V. Hume (1995), «The Internal Organization of Speech Sounds», dans John Goldsmith (dir.) *The Handbook of Phonological Theory*, Cambridge, Mass.: Blackwell, pp. 245-306.
- Goad, Heather (1993), *On the Configuration of Height Features*, thèse de doctorat, University of Southern California at Los Angeles.
- Kimenyi, Alexandre (1979), *Studies in Kinyarwanda and Bantu Phonology*, Current Inquiry into Language and Linguistics 33. Edmonton: Linguistic Research.
- Paradis, Carole (1988a), «On Constraints and Repair Strategies», dans *The Linguistic Review*, vol. 6, pp. 71-97.
- (1988b), «Towards a Theory of Constraint Violations», dans *McGill Working Papers in Linguistics*, vol. 5, n°1, pp. 1-43.
- Rose, Yvan (1995), *Minimalité, préservation et tolérance dans les emprunts français en kinyarwanda*, mémoire de maîtrise, Université Laval.

La Roue des sens: un nouveau modèle sémantique

STÉFAN SINCLAIR, Université de Queen's

1. Introduction

Cet article a comme premier but l'identification de quelques-unes des limites de la sémantique afin de rendre manifeste le besoin de chercher des alternatives. Je proposerai comme possibilité *La Roue des sens*, un nouveau modèle sémantique inspiré de certaines recherches en psycholinguistique et en intelligence artificielle. L'article se veut une mini-introduction à *La Roue des sens* - une élaboration plus détaillée devra attendre un cadre de recherche plus large.

2 La Représentation mentale du sens

Depuis sa naissance dans les années cinquante, la linguistique générative s'est vue divisée en maintes branches divergeantes. L'avènement de concepts tels que les *aspects* et les *rôles-thêta* témoignent de l'importance accrue de la sémantique plus récemment. Les sémanticiens générativistes ont poussé le rôle de la sémantique jusqu'au bout en fusionnant les structures syntaxiques et sémantiques pour explorer le rapport entre le son et le sens. Une approche plus modérée se trouve chez Jackendoff (1991), où les structures conceptuelles décrivent la projection des structures sémantiques sur les structures syntaxiques, ou plutôt la correspondance de ces deux dernières. Chomsky, pour sa part, a résisté à l'infusion de la sémantique dans ces modèles et théories, surtout par un grand souci de se tenir à ce qu'il appelle le langage-interne, c'est-à-dire aux principes linguistiques intériorisés par l'humain. Mais, la ligne entre la signification interne du langage et sa réalité externe reste parfois très fine, sinon invisible.

Pour la sémantique, une des questions fondamentales est la suivante: quelle est la forme de représentation mentale du sens qui permettrait d'expliquer le mieux les données linguistiques compte tenu de nos connaissances (quand même assez limitées) sur le fonctionnement cognitif et sur la physiologie? Au début du siècle, le psychologue Titchener prétendait que chaque mot avait une image fixe qui lui était associée (voir Brown, 1958: 90). Bien entendu, cette idée était assez vite rejetée en faveur de modèles plus abstraits et davantage linguistiques. Plusieurs variantes existent sur deux modèles communs, à savoir la structuration hiérarchique (voir Aitchison, 1994: 93) et la structuration componentielle (voir Mounin, 1972: 101). Insatisfaits de ce que ces deux types de structuration avaient à

leur offrir individuellement, certains chercheurs ont tenté de les combiner de diverses façons. C'est justement ce que fait Barsalou (voir Barsalou, 1992: 24), ainsi que d'autres théoriciens qui se sont servi de cadres ou *frame*. En fait, et surtout dans la mesure où tous les deux se veulent universels et génératifs, les cadres ressemblent en quelque sorte aux primitifs sémantiques proposés par Jackendoff, entre autres, dans ses *Structures conceptuelles* (voir Jackendoff, 1991).

Or, plusieurs problèmes semblent se présenter avec chacun des modèles sémantiques mentionnés ci-dessus. Il n'est certes pas question d'en faire le bilan complet ici. Toutefois, il convient de signaler quelques petits points. D'abord, comment détermine-t-on quels traits, quelles catégories ou quels primitifs inclure dans nos structures? lesquels sont les plus corrects, ou les plus représentatifs, ou encore, les plus universels? Puis, devrait-on accepter un modèle qui fournit un résultat appauvri de sens puisque la somme des traits ou des primitifs proposés ne représente souvent pas la totalité du concept? Enfin, comment explique-t-on que les traits et les primitifs pour un seul mot peuvent varier énormément selon le contexte, comme le remarque Bouchard pour les rôles-thêta dans les exemples qu'il fournit (voir figure 1).

Tandis que la plupart de ces modèles peuvent se résumer par l'analogie des atomes - c'est-à-dire, que tout mot est une molécule composée d'un certain nombre d'atomes - d'autres modèles sémantiques plus récents ressemblent plus à des toiles. Fodor décrit les toiles comme suit: "[s]uppose the mental lexicon is a sort of connected graph,

... which argument in [(1)] is the Patient depends on the proportional size of the car and the tree, and in [(2)], on the situations described by the continuation of the sentence.

1. The car hit the tree.
2. John hit the wall
 - a. ... and broke his nose.
 - b. ... with a sledge hammer.

Figure 1 (voir Bouchard, 1995:45)

with lexical items at the nodes with path from each item to the other" (Fodor, 1983: 80). Il reste pourtant à voir quels mécanismes pourraient être en place pour déterminer la disposition des items dans la toile. Qu'est-ce qui détermine leur position relative aux autres items? Comment se servirait-on de ces toiles durant diverses activités linguistiques?

Quoi qu'il en soit, un grand nombre de recherches en psycholinguistique semblent appuyer une structure sémantique qui s'apparente aux toiles (voir Aitchison, 1994). Plusieurs expériences démontrent de façon assez convaincante que les mots s'arrangent en réseaux complexes, et peut-être en plusieurs modules de réseaux complexes. Toutefois, il semble manquer un modèle qui arriverait à représenter ces réseaux de façon à ce qu'on puisse tenter d'expliquer convenablement comment ils sont créés, manipulés et exploités par l'humain. Ce dilemme est surtout pertinent en intelligence artificielle où l'on essaie d'élaborer des réseaux sémantiques qui pourraient simuler le fonctionnement cognitif de l'humain. À cet égard les travaux des connectivistes offrent plusieurs approches intéressantes (voir Bechtel et Abrahamsen, 1991).

Mais une lacune importante de la plupart de ces approches, ainsi que de toutes les autres approches sémantiques dont j'ai déjà parlé, c'est l'incapacité de tenir compte systématiquement de la force des relations entre les mots. C'est bien beau de dire que *rouge* entre en diverses relations avec *bleu*, *blanc*, *couleur*, *pomme*, *communiste*, *sang*, *lèvres* et *rage*, par exemple, mais à quoi servent ces relations faute d'un moyen d'expliquer lesquelles de ces relations pourraient être importantes durant la production et l'interprétation linguistiques? Ce qu'il faut c'est un mécanisme pour accorder une qualité relative aux relations. C'est ce qu'on voulu faire certains connectivistes, surtout ceux qui se sont intéressés à la logique floue tel que Zadeh (voir Zadeh, 1987). Mais ces tentatives demeurent assez rares et souvent très spécialisées pour des questions de métaphore et d'ambiguïté.

3. La Roue des sens

En contraste, *La Roue des sens* est un modèle plus global qui met en avant l'idée que la qualité de la relation entre items lexicaux est un aspect essentiel du sens. Pour donner de l'ordre, ainsi que du sens aux relations innombrables qui existent entre les mots d'une toile lexicale, il s'agit d'accorder une valeur relative à chaque relation. Entre autres, cette approche à l'avantage d'être très flexible: d'une part elle peut représenter des valeurs qui décrivent des associations normatives entre les mots; d'autre part elle peut s'adapter pour représenter le langage et la réalité d'un individu quelconque.

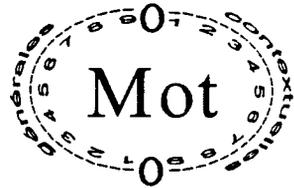


Figure 2 *La Roue des sens*

Dans sa forme la plus simple (voir figure 2), le mot est placé au centre de la roue. Sur les deux flancs verticaux de la roue sont accrochées deux échelles dont les valeurs de 0 à 10 servent de noeuds potentiels pour relier la roue à d'autres roues sémantiques. Chaque intersection sur une roue sémantique donnée existe en relation mutuellement dépendante avec une intersection sur une autre - et seulement une autre - roue sémantique. Aucun mot n'occupe de place privilégiée par rapport aux autres mots dans *La Roue des sens*. Aucune hiérarchisation, aucun métalangage, il n'existe que des mots en relation les uns aux autres. Les relations sont rendues explicites en raison du placement des noeuds sur la circonférence des roues qu'elles rejoignent. La qualité de la relation est quantifiée sur un barème selon des algorithmes prédéfinis (mais flexibles selon les besoins). Notons que si la pratique d'assigner une valeur artificielle à la qualité d'une relation semble louche, il semble encore plus suspect d'assigner la même valeur à toutes les relations comme le font implicitement la plupart des autres modèles sémantiques mentionnés ci-dessus.

Une élaboration détaillée et nuancée du fonctionnement et des complexités de *La Roue des sens* dépasse de loin ce qui est possible dans le cadre de cet article, mais quelques précisions sur la nature des relations entre les roues sémantiques semblent néanmoins nécessaires. En gros, il est question de codifier certains effets d'associations lexicales observés par les psycholinguistes tels que la 'co-ordination', la 'collocation' et la 'superordination' (pour des exemples, voir Aitchison, 1994: 82-98). D'autres facteurs ne sont cependant pas exclus; entre autres, l'influence de la syntaxe et de la phonologie. Autrement dit, des relations pourraient exister entre membres d'un même groupe syntaxique

(voir Aitchison, 1994: 100), ainsi qu'entre membres d'une même classe naturelle de sons (voir Halle et Clements, 1983).

Par ailleurs, plusieurs moyens se proposent pour arriver à mesurer les qualités relationnelles des roues sémantiques. Je me passerai de les énumérer, il suffit de dire que la difficulté principale à laquelle la plupart font face, c'est d'arriver à un réseau sémantique suffisamment étendu pour passer à l'expérimentation du système. Il semble donc nécessaire, au moins dans un premier temps, de faire appel à des démarches plus objectives et automatiques pour faciliter la construction d'un système relationnel. L'analyse statistique de corpus textuels et oraux pourrait fournir des premières données pour une fondation sémantique basée sur *La Roue des sens*. Par la suite, on serait en mesure d'ajuster le système en fonction, d'un individu, d'un groupe d'un dialecte ou autre.

Je considère comme un mal nécessaire que d'avoir recours aux corpus déjà existants pour construire un réseau de relations sémantiques. Idéalement on pourrait créer un réseau sémantique relativement lentement et progressivement comme semblent le faire les enfants. Mais en revanche, *La Roue des sens* incorpore un aspect d'apprentissage dynamique qui lui permet de s'adapter selon les contextes. Au coeur de ce mécanisme se trouve la symétrie verticale de la roue. Du côté gauche de la roue se trouvent les relations déjà codifiées dans le système grâce à un apprentissage antérieur. Autrement dit, les relations générales sont le bagage du système. Du côté droit de la roue se trouvent les relations contextuelles qui se codifient au fur et à mesure que le système avance dans un cas particulier de résolution sémantique.

L'analogie pour *La roue des sens* dans la psychologie humaine, telle qu'elle nous est connue, est la suivante: les relations générales correspondent à la mémoire à long terme tandis que les relations contextuelles correspondent à la mémoire à court terme. Puisqu'on interprète les nouveaux événements en partie grâce à notre mémoire à long terme, les relations générales exercent leur pouvoir dans la qualification des relations contextuelles. De même, puisque certains événements actuels passent à la mémoire à long terme, les relations contextuelles fortes, ou l'accumulation de relations contextuelles, ont la possibilité d'influencer les relations générales. D'où la possibilité d'apprentissage.

Il vaudrait la peine de s'attarder sur un petit exemple concret, bien que presque entièrement hypothétique. Imaginons donc qu'on avait à déterminer le sens du mot *feutre* dans la phrase suivante tirée des *Exercices de styles* de Raymond Queneau "j'aperçu un personnage au cou fort long qui portait un feutre mou entouré d'un galon tressé au lieu de ruban" (1947). Il nous est assez évident que le feutre dont il s'agit ici est une sorte de chapeau mais comment reconnaît-on l'emploi du terme parmi ses homographes?

Supposons qu'une toile sémantique avait été construite à partir du modèle de la *Roue des sens*; il serait concevable que le mot feutre soit, de façon générale, en rapport avec les mots *étouffe*, *chapeau* et *stylo*, entre autres. Chacun de ces mots serait à son tour en rapport avec plusieurs d'autres mots. En particulier, le mot *chapeau* serait fort probablement en

quelque relation avec le mot *porter*. Les lignes à la gauche des roues dans la figure 3 indiquent des relations générales qui seraient possibles entre les mots *porter*, *chapeau* et *feutre*. Or, dans le contexte de la phrase de Queneau où les mots *feutre* et *porter* figurent à proximité, il serait possible de déterminer que le feutre dont il s'agit est une sorte de chapeau. Ainsi, les relations contextuelles pourraient être représentées selon les lignes à la droite des roues dans la figure 3.

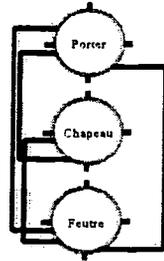


Figure 3

En plus d'une représentation schématique relativement aisée à interpréter, *La Roue des sens* offre un moyen très commode de passer à une représentation strictement textuelle qui pourraient être utilisée par un logiciel. Cet aspect du modèle ne doit pas être sous-estimé car il facilite sans doute l'entreprise d'expériences qui auraient comme but de tester les principes de *La Roue des sens* et de les vérifier ou au contraire de les réfuter. L'exemple présenté pourrait être réécrit textuellement selon la figure 4. La nomenclature choisie est un rejeton du langage de codification SGML (Standardized General Markup Language).

4. Conclusion

Même si *La Roue des sens* en est à ses premiers balbutiements, le modèle semble combler certains manques dans les pratiques linguistiques et sémantiques actuelles. Inspiré de travaux récents en psycholinguistique et en intelligence artificielle, *La Roue des sens* offre surtout la possibilité de représenter de l'information lexicale dans une forme schématique ou textuelle que l'on peut aisément interpréter et dont on peut se servir pour explorer des hypothèses et des théories linguistiques.

```
{<document><tête>
<genre>littérature</genre>
<titre>Exercices de Style</titre></tête>
<corps><E>"porter"(G3-G6)"feutre"</E>
<E>"porter"(G6-G8)"chapeau"</E>
<E>"chapeau"(G6-G7)"feutre"</E>
<E>"porter"(C8-C9)"feutre"</E>
</corps></document>}
```

Figure 4 Représentation textuelle pour *La Roue des sens*. Chaque entrée est entourée du code 'E' qui est le sigle pour 'élément' (<E>entrée</E>); 'G' et 'C' représentent respectivement 'général' et 'contextuel.'

5. Bibliographie

- Aitchison, J. (1994), *Words in the Mind*. Cambridge. Blackwell.
- Barsalou, L. W. (1992), «Frames, concepts and conceptual fields», dans Lehrer and Kittay. 1992.
- Bechtel, W. et A. Abrahamsen (1991), *Connectionism and the Mind: An Introduction to Parallel Processing in Networks*. Oxford. Blackwell.
- Bouchard, D. (1995), *The Semantics of syntax*. Chicago, The University of Chicago Press.
- Brown, R. (1958), *Words and things*. New York. Free Press.
- Fodor, J. A. (1983), *The Modularity of mind*. Cambridge. MIT Press.
- Halle, M. et G. N. Clements (1983), *Problem Book in Phonology*, Cambridge. MIT Press.
- Jackendoff, R. S. (1991), *Semantic Structures*, Cambridge. MIT Press.
- Katz, J. J. et J. A. Fodor (1963), «The Structure of a Semantic Theory». *Language*, 39, p. 170-210.
- Lehrer, A. et E. F. Kittay (1992), *Frames, fields and contrasts*. Hillsdale. Lawrence Erlbaum.
- Mounin, G. (1972), *Clefs pour la sémantique*. Paris, Seghers.
- Queneau, R. (1947), *Exercices de style*. Paris. Gallimard.
- Zadeh, L. A. (1987), *Fuzzy sets and applications: selected papers*. New York. Wiley.

La reconnaissance automatique des hyponymes

ARMAN TAJAROBİ, Université Laval

1. Introduction¹

Une des étapes principales de la construction d'un thésaurus est la recherche et la classification de termes² dans un domaine limité de la connaissance. La recherche de termes est souvent effectuée à la main par des spécialistes du domaine qui notent le contexte de termes au fur et à mesure qu'ils les répertorient. Le contexte est important pour déterminer les liens sémantiques entre les termes. «Dans un thésaurus, les relations sémantiques sont de type paradigmatique, c'est à dire qu'elles sont permanentes, nécessaires et toujours vraies dans l'environnement sémantique décrit.»³ Les termes sont classés selon trois relations de base : 1) l'équivalence intralinguistique ou la synonymie, 2) la hiérarchie ou l'hyponymie et 3) l'association. Par exemple, pour la relation d'hyponymie, le terme *chat* pourrait être représenté de la façon suivante :

Chat

Termes génériques : vivant, vertébré, mammifère, carnivore, félidés.

Termes spécifiques : chaton, matou, haret, chat persan, chat angora.

La collecte et la classification de termes est une étape très laborieuse et peut occuper jusqu'à un tiers du temps alloué pour la réalisation complète d'un thésaurus. Évidemment, dans plusieurs domaines, on se contente seulement d'une recherche partielle de documents disponibles. Au cours des prochaines pages, une approche de repérage et de classification de termes en relation d'hyponymie est décrite. Cette approche a l'avantage d'être applicable avec un minimum de data préétabli et peut être utilisée pour la vérification, la modification et l'enrichissement du lexique d'un thésaurus.

¹ Ce travail a été inspiré par un article de Marti Hearst paru dans COLING '92.

² Pour nous, le terme est une représentation linguistique simple ou composé qui correspond à un concept unique.

³ Hudon (1995, page 42).

2. La relation d'hyponymie

Une des fonctions principales de la langue est de fournir un outil de classement des objets de l'univers. Chaque fois qu'on apprend un nouveau mot, on le place dans la position appropriée de l'ordre hiérarchique. Par exemple, la phrase⁴ :

(1a) Le plus léger des hypérons est la particule lambda (Λ).

contient les mots *hypérons* et *particule lambda*. Ces mots appartiennent à un domaine de spécialité, la physique nucléaire, et sont peu communs dans le vocabulaire général. Cependant, sans connaître ces mots, tout locuteur du français ressentirait qu'il y a une relation entre *la particule lambda* et *l'hypéron*. On comprendrait que le plus léger *hypéron* est nommé *la particule lambda*, ce qui veut dire qu'une *particule lambda* est un genre d'*hypéron*. Par raisonnement déductif, on peut arriver à la conclusion que les deux termes sont dans une relation de genre et d'espèce, ou d'hyponymie.

Le terme *hyponymie* a été introduit par LYONS (1963) sur le modèle des termes *synonymie*, *antonymie*, *homonymie*, etc. Comme ces termes, *hyponymie* est construit sur la base de l'élément grec -ONYME qui veut dire «nom». HYPER- veut dire «au-dessus, au-delà» et HYPO- «au-dessous, en deçà». Donc, *hyperonyme* signifie littéralement un nom qui est au-dessus et *hyponyme* un nom qui est au-dessous. Dans la phrase *Un chat est un genre d'animal*, *chat* et *animal* sont dans une relation d'hyponymie. Pour chaque paire de mots en relation d'hyponymie, ce qui est désigné par l'hyponyme est automatiquement inclus dans ce qui est désigné par l'hyperonyme. Le nombre d'individus dans l'ensemble hyponyme est plus restreint en raison de la particularité de la désignation que fournit ce terme. Un rapport inverse s'établit entre la compréhension et l'extension : l'augmentation de la quantité (ou l'extension) se traduit par une réduction de la qualité (ou la compréhension). Par exemple, *animal* qui désigne un plus grand nombre d'individus que *chat* a une plus grande extension et une moindre compréhension et en conséquence représente un concept plus abstrait.

La plupart des mots sont à la fois hyponyme et hyperonyme. Par exemple, le mot *chat* est un hyponyme d'*animal* et un hyperonyme de *matou* ou de *chaton*. Deux classes de mots sont exclues de cette règle : les noms propres et les «super-hyperonymes». Au sommet, les «super-hyperonymes» sont des mots très abstraits comme *être*, *chose*, *truc*, *machin*, etc. Leur grande extension leur permet de représenter n'importe quoi sans en dire beaucoup. Ils n'ont pas d'hyperonyme étant donné qu'il n'y a pas de terme dans la langue qui s'oppose à eux⁵. Par contre, au bas de la hiérarchie, le nom propre ne représente qu'un individu et son extension se limite à l'individu qu'il désigne. Ils n'ont pas d'hyponyme, car l'individu ne peut être spécifié davantage.

⁴ Tous les numéros d'exemples suivis de «a» indique que l'exemple a été tiré de *La physique nucléaire* (voir la bibliographie).

⁵ Depuis l'antiquité, certains philosophes ont opposé *l'être* au *non être*. Ceci implique le besoin d'un terme plus abstrait qui peut comprendre ces deux mots opposés. Dans ce cas, les articles *un* et *le* peuvent jouer ce rôle.

L'hyponymie est une relation unilatérale et transitive. Unilatérale, parce que le terme hyponyme est nécessairement de la même nature que son hyperonyme, mais l'inverse n'est pas vrai. Un *chat* est nécessairement un *animal*, mais un *animal* n'est pas nécessairement un *chat* (il peut être un *chien* ou un *cheval*, etc.). Transitive, parce que si le mot *un* est un hyponyme du mot *deux* et que le mot *deux* est un hyponyme du mot *trois*, le mot *un* est aussi un hyponyme du mot *trois*. Si l'on admet qu'un *chaton* est un *chat* et qu'un *chat* est un *animal*, ils'ensuit qu'un *chaton* est un *animal*.

L'hyponymie est souvent utilisée comme une technique de définition : le mot à définir est d'abord situé sous son genre et sa différence spécifique est ensuite donnée. Par exemple, la définition du *chat* dans le Petit Robert est «petit **mammifère** familial à poil doux...». Et, pour *mammifère*, on trouve «classe de **vertébrés** à sang chaud et température constante».

3. Structures type

Dans le discours, il est possible de construire des phrases dans le but de définir.

(2a) Le muon est un lepton qui est assimilable à un gros électron.

(3a) Un photon [...] est un rayon X si son origine est extérieure au noyau.

(4a) Un plasma est un gaz totalement ionisé.

Comme dans l'exemple (1a), chacun de ces exemples contient au moins un terme technique qui est peu courant. Cependant, grâce à la présence de la séquence *est un(e)* et son environnement syntaxique, tout locuteur de la langue française est capable d'identifier l'hyponyme et l'hyperonyme dans ces phrases. Une telle séquence, dans un environnement syntaxique approprié, peut indiquer une relation sémantique. Dans ce cas, on appelle la séquence et son environnement une *structure type*. On utilise les structures type couramment et systématiquement pour indiquer une relation sémantique comme l'hyponymie. Pour la relation d'hyponymie, la structure type classique est *est un genre de*. Mais il existe plusieurs autres possibilités comme le démontrent les exemples suivants⁶ :

(5) Le tigre est un genre d'animal.

(6) Le Poney est un type d'auto.

(7) Il y a deux sortes de menthe : la menthe pouliot et la menthe poivrée.

(8) Certains pays européens comme la Belgique, la Suisse et la France.

⁶ Le caractère gras représente au moins partiellement la structure type. Le double souligné indique l'hyperonyme et le simple souligné indique l'hyponyme.

- (9a) [...] archéologie, géologie, géophysique et autres sciences.
 (10) Les légumes, surtout les épinards, sont riches en fer.
 (11) Parmi tous ces livres il a choisi la Guerre et la paix.
 (12) la rose est la plus belle fleur.
 (13) Il n'y a pas de fleur plus belle que la rose.
 (14a) L'isospin traduit le fait que le neutron et le proton sont identiques dans presque toutes leurs propriétés, sauf la charge, [...].
 (15) Ils sont ouverts tous les jours de la semaine y compris le dimanche.

Une analyse grammaticale de structures type peut déterminer quand, comment et pourquoi ces séquences syntaxiques peuvent évoquer une relation sémantique. Par exemple, les structures type avec la séquence *est un(e)* évoquent l'idée d'un sous-ensemble parce que le mot *un* est le signe du concept d'hyponymie en français. Ces structures type évoquent l'idée d'un tout (un ensemble) et une partie de ce tout.

4. La reconnaissance automatique des hyponymes et des structures type

En supposant que le nombre de structures type est fini et en formulant l'hypothèse que deux mots en relation d'hyponymie dans une phrase sont nécessairement liés par une structure type, il est possible d'envisager l'automatisation du processus de reconnaissance des mots en relation d'hyponymie.

Une approche intéressante, sur laquelle nous travaillons présentement, consiste à analyser systématiquement chaque phrase d'un texte afin de repérer celles qui contiennent une structure type. Ces phrases sont susceptibles de contenir une paire de termes en relation d'hyponymie. Pour effectuer cette analyse, un certain nombre de structures type doivent être préalablement formalisées et placées dans une banque de données. Une formalisation simplifiée de l'exemple (1a) serait :

(1a) Le plus léger des hypérons est la particule lambda (Λ).
 [le,la] [plus,moins] [adjectif] des [Hyperonyme] est [le,la] [Hyponyme].

À partir d'une phrase contenant une structure type, il est possible d'isoler⁷ un hyponyme et son hyperonyme et ensuite de les placer dans une banque de données. Un logiciel de reconnaissance de termes, comme TermPlus, pourrait être utilisé pour filtrer les résultats afin de réduire le bruit. Par exemple, si la paire {opération et succès} était repérée dans la phrase *l'opération est un succès* dans le domaine de la physique nucléaire, cette paire serait rejetée automatiquement, car TermPlus ne les aurait pas retenus comme termes.

⁷ Présentement, cette étape est effectuée par l'aide de l'utilisateur de façon interactive. Eventuellement, en intégrant d'autres éléments comme un analyseur grammatical, il sera possible d'automatiser la détermination précise des éléments.

Lors d'un traitement subséquent, ces paires peuvent être utilisées pour identifier d'autres phrases qui les contiennent. Comme il s'agit de phrases qui n'ont pas été repérées lors du premier traitement, nous supposons qu'elles contiennent une structure type inconnue. Les phrases repérées de cette façon peuvent donc être utilisées pour identifier des nouvelles structures types. Ces structures type peuvent être ajoutées à la banque de données et être ensuite utilisées pour identifier de nouvelles paires de mots. Ces deux traitements peuvent être répétés jusqu'à ce qu'aucune nouvelle structure type ne puisse être découverte. S'il est effectivement vrai que le nombre de structures type est fini, il y aura une progression spirale qui se transformera ensuite en une progression linéaire. La banque de structures type finira par être complète et seulement la banque de paires en relation d'hyponymie pourra être augmentée. Dans ce cas, un seul traitement s'avérera suffisant pour un nouveau document.

5. Conclusion

Nous avons décrit une approche automatique de la reconnaissance des hyponymes. Cette approche peut être utilisée pour des manipulations lexicales comme la collecte et la classification des termes. Les résultats obtenus jusqu'à date sont satisfaisants et d'ici quelques mois nous allons être en mesure de présenter les résultats définitifs. Nous envisageons d'appliquer cette approche à d'autres liens sémantiques comme la synonymie (l'équivalence) ou l'association qui comprend l'antonymie (le contraste), la meronymie (tout / partie), la fonction (l'action usuelle d'un être ou d'un objet), les relations spatiales, la succession (listes ordonnées comme les jours de la semaine), etc.

Bibliographie

- BLANC, Daniel, *La physique nucléaire*, Collection Que sais-je?, Presse universitaire de France, n° 2130, Paris, 1984.
- CRUSE, D.A., *Lexical Semantics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1986.
- HEARST, A. Marti, *Automatic Acquisition of Hyponymes from Large Text Corpora*, Proceedings of the fifteenth International Conference on Computational Linguistics (Coling-92), New York, 1992, pages 539-545.
- HUDON, Michèle, *Le thésaurus: Conception, élaboration, gestion*, Les éditions ASTED, Montréal, 1995.
- LADOUCEUR, J., COCHRANE, G., *TERMPLUS: Un logiciel d'extraction terminologique*, dans Terminologies nouvelles, ACCT, à paraître.
- LEVIN, Beth, & Pinker, Steven, éd., *Lexical & Conceptual Semantics*, Blackwell, Cambridge, 1992.
- LYONS, John, *Semantics* (tomes 1 et 2), Cambridge University Press, Cambridge, 1977.
- OUELLET, Jacques, *La sémantique grammaticale du français*, Département de langue et linguistique, Université Laval, Québec, 1995.
- SABAH, Gérard, *L'intelligence artificielle et le langage: représentation des connaissances*, Hermes, Paris, 1990.

L'accent contrastif en français québécois: étude d'un corpus de phrases lues

LINDA THIBAUT, Université du Québec à Montréal

1. Introduction*

La structure rythmique du français comporte deux grandes catégories d'accent: la première comprend l'accent démarcatif ou accent rythmique primaire, qui est prédit jusqu'à un certain point par la syntaxe et dont la fonction est d'indiquer la frontière droite des unités intonatives (Martin 1987); elle comprend également l'accent rythmique secondaire, qui se place en début de mot et a une fonction d'équilibrage rythmique (Paseloup 1991). La deuxième grande catégorie d'accent comprend tous les types de proéminences qui ne sont pas prédites par la syntaxe et qui ont un rôle pragmatique: focus, accent emphatique, etc. Le présent travail s'attarde à un de ces accents de nature pragmatique, soit l'accent contrastif, qui est une sous-catégorie de l'accent d'insistance et a comme fonction de «souligner le choix particulier qui est fait dans une unité d'un élément d'un paradigme donné» (Martin 1980:1).

La présente recherche propose d'examiner le phénomène de l'accent contrastif dans une série de phrases lues, afin de contrôler le maximum de paramètres et d'obtenir des résultats qui serviront de points de repères pour l'examen d'un phénomène similaire en discours spontané. Dans les paragraphes qui suivent, je présenterai d'abord la méthodologie suivie des résultats de l'analyse phonétique. Par la suite, le cadre théorique de l'analyse tonale sera explicité, suivi des résultats.

2. Méthodologie

Le corpus¹ comprend trois phrases principales (les accents démarcatifs sont indiqués en gras):

¹ Ce corpus a été constitué par P. Touati de l'université de Lund et G. Ayers de Ohio State University pour une étude sur les patrons tonals du français. Il m'a été fourni par G. Ayers que je remercie.

(1)

1. *Nana va mimer sa maman.*
2. *La Mallarma va mimer sa maman.*
3. *À Manama, Na mimait sa maman.*

L'avantage d'un tel corpus est le contrôle de plusieurs paramètres, comme les structures syntaxique et syllabique ainsi que des facteurs microprosodiques. La première partie du corpus est constituée des productions neutres de ces phrases; la deuxième partie comprend des productions contenant un accent contrastif sur la première syllabe des mots suivants: *Nana*, *mimer*, *maman*, *Mallarma* et *Manama*.

Dans les trois premiers cas, il sera possible d'examiner l'effet du déplacement du contraste à l'intérieur de la phrase, alors que les deux derniers mots cibles permettront d'observer l'effet de la présence d'un accent rythmique secondaire en contexte neutre. De plus, la phrase 3 contient un syntagme prépositionnel disloqué à gauche, qui risque d'avoir un effet sur la structure prosodique de la phrase.

Au total, le corpus contient 80 phrases: 15 productions neutres de chaque phrase test (=45) et 7 productions de chaque phrase contenant un contraste (=35). Elles ont été placées en désordre pour la lecture. Quatre locuteurs de la région de Québec, deux hommes et deux femmes dans la vingtaine poursuivant des études de 2^e et 3^e cycles en linguistique, ont participé à l'enregistrement du corpus, qui s'est effectué en chambre sourde avec du matériel de bonne qualité.

Deux paramètres phonétiques ont été mesurés, soit la durée syllabique et la fréquence fondamentale des voyelles des syllabes cibles; les résultats des syllabes inaccentuées ont été comparés à ceux des syllabes accentuées. Pour l'analyse tonale, des courbes de F_0 ont été extraites; toutes les mesures ont été effectuées à l'aide du logiciel de traitement de signal CSL de Kay Elemetrics et les résultats ont par la suite été traités à l'aide de MS Excel.

3. Résultats des mesures acoustiques

Globalement, les résultats des mesures acoustiques montrent qu'il existe une variation importante parmi les locuteurs. En ce qui concerne la durée, les mesures moyennes montrent qu'il est possible de diviser les mots cibles en trois groupes: *Nana* et *maman*, dont les augmentations de durée tournent autour de 30%, *mimer*, dont l'augmentation dépasse 40%, et *Mallarma* et *Manama*, dont l'allongement est de moins de 20%. Le tableau 1 montre les valeurs détaillées pour tous les locuteurs:

Mots cibles	Durée inaccentués (ms)				Durée accentués (ms)			
	GC	LD	PD	PL	GC	LD	PD	PL
Nana	174	133	132	143	206 (18,4)	171 (28,6)	179 (35,6)	189 (32,2)
Mïmer	126	128	135	132	200 (58,7)	164 (28,1)	170 (25,9)	206 (56)
Maman	152	139	146	139	182 (19,7)	192 (38,1)	177 (21,2)	197 (41,7)
Mallarma	155	145	154	147	186 (20)	154 (6,2)	172 (11,7)	156 (6,1)
Manama	172	154	141	155	204 (18,6)	178 (15,6)	172 (22)	164 (5,8)

Tableau 1: Durées moyennes et différences en pourcentages entre les syllabes inaccentuées et accentuée pour les quatre locuteurs.

Il est clair que l'utilisation de la durée varie d'un locuteur à l'autre, et d'une façon encore plus marquée pour *mïmer*, où deux locuteurs augmentent la durée de plus de 50% alors que les deux autres l'augmentent de moins de 30%. D'autre part, seule la locutrice LD allonge davantage *maman* que *mïmer*; de plus, à l'instar du locuteur PD, elle distingue *Mallarma* et *Manama*. Enfin, bien que les deux trisyllabiques soient moins allongés en moyenne que les bisyllabiques, ceci n'est pas vrai pour la locutrice GC, qui allonge toutes les syllabes cibles d'environ 20%, à l'exception de *mïmer*, qu'elle allonge de presque 60%.

Quoique la durée soit clairement utilisée dans la production de l'accent contrastif, il n'existe pas de patron unique d'allongement parmi les locuteurs. Voyons maintenant les résultats des mesures de F_0 . D'une part, les résultats globaux montrent que le F_0 est utilisé différemment selon qu'il s'agit d'un bisyllabique ou d'un trisyllabique; en effet, il semble que la présence d'un accent rythmique secondaire dans les versions neutres des phrases 2 et 3 réduise l'écart de F_0 . La position du mot dans la phrase a aussi un effet sur la variation de F_0 : en raison de la déclinaison, les mots placés en début de phrase subissent une variation moindre que ceux placés en milieu ou en fin de phrase.

Mots cibles	F_0 inaccentués (Hz)				F_0 accentués (Hz)			
	GC	LD	PD	PL	GC	LD	PD	PL
Nana	213	211	112	118	266 (3,8)	257 (3,4)	131 (2,7)	149 (4)
Mïmer	190	204	111	112	254 (5)	266 (4,6)	144 (4,5)	150 (5)
Maman	165	165	99	92	205 (3,8)	232 (5,9)	118 (3)	122 (4,9)
Mallarma	224	234	128	131	253 (2,1)	268 (2,4)	140 (1,6)	141 (1,3)
Manama	221	212	122	128	250 (2,1)	277 (4,6)	143 (2,8)	142 (1,8)

Tableau 2: Valeurs de F_0 détaillées pour les quatre locuteurs et différences en demi-tons.

Bien que l'utilisation du F_0 est plus stable que la durée parmi les locuteurs, il existe tout de même de la variation: la locutrice LD, par exemple, pour les mots *Manama* et *maman*, utilise ce paramètre de façon plus marquée. Le locuteur PL, d'autre part, est celui qui distingue le plus clairement les unités bi- et trisyllabiques: pour les bisyllabiques, l'augmentation est de 4 à 5 demi-

tons, alors que pour les trisyllabiques, le F_0 n'est augmenté que de 1,3 à 1,8 demi-tons, ce qui constitue un bon indice de la présence d'un accent rythmique secondaire en version neutre. Enfin, en moyenne, *mimer* et *maman*, respectivement en positions médiane et finale de phrase, montrent des variations de F_0 supérieures aux unités se trouvant en début de phrase; ceci est vraisemblablement causé par la déclinaison.

Il n'est pas possible, d'après les mesures acoustiques, d'établir un consensus parmi les locuteurs et encore moins de proposer un patron stable de variation des paramètres dans la production de l'accent contrastif. La prochaine section présente l'analyse tonale des données, qui mettra en lumière des éléments nouveaux.

4. Analyse tonale

Cette analyse est inspirée des travaux de Pierrehumbert (1980) et, plus récemment, du système de transcription de l'intonation ToBI (Silverman et al. 1992). Ce que je propose ici est une adaptation partielle de ce système au français, étant donné que la version originale a été conçue pour l'anglais. En résumé, deux types de tons ont été conservés²:

(2)

- a. les tons de frontières, qui correspondent à la fin d'une unité intonative, sont identifiés par un ton haut ou bas accompagné du signe %: B% ou H%;
- b. les accents, que je réserve aux cas d'accents rythmiques secondaires et accents non rythmiques, sont identifiés par un ton simple ou complexe accompagné d'un astérisque (*): B*, H*, B+H*.

Un troisième type de ton, qui sert, dans le système original, à identifier les frontières droites des unités intermédiaires (qui se sont pas clairement définies pour le français), servira ici à décrire les mouvements tonals entre l'accent et la frontière d'unité intonative; deux tons sont possibles: B- et H-.

L'analyse tonale s'est effectuée sur la base des courbes de F_0 obtenues jumelées à la perception auditive du transcripateur (l'auteur). Il en résulte une série de courbes adéquatement étiquetées qui peuvent par la suite être analysées.

Les résultats de cette analyse montrent, globalement, un fort consensus parmi les quatre locuteurs, malgré, bien entendu, les variations causées par les registres individuels. En ce qui concerne la version neutre de la phrase 1, on obtient le patron tonal suivant:

(3)

B-H% B-H% B-B%
Nana va mimer sa maman.

qui montre trois unités intonatives, dont deux montantes et une descendante, soit un patron régulier de phrase déclarative où l'intonation suit la syntaxe. Dans le cas des deux autres phrases test, les versions neutres montrent des patrons

² Une partie des tons a été identifiée par Cedergren et al. (1990).

s'alignant sur la syntaxe; la phrase 2 contient un accent rythmique secondaire sur *Mallarma* alors que la phrase 3 en contient deux, un sur *Manama* et un sur *Na*.

Pour les trois phrases test, la présence d'un accent contrastif en position initiale (deuxième syllabe dans les phrases 2 et 3) déclenche un processus similaire, et ce pour tous les locuteurs: on observe un ton montant B+H* sur la syllabe cible, suivi d'une forte baisse de F_0 accompagnée de la désaccentuation des unités qui suivent. Pour la phrase 1, la transcription est la suivante:

(4)

B+H* B- B% B- B%
 NA na va mimer sa maman.

Le patron est similaire pour les phrases 2 et 3. Lorsque l'accent contrastif se déplace en position médiane ou finale de phrase, on observe que les unités précédant l'accent sont très peu affectées, alors que ce qui suit l'accent (réalisé par un ton B+H* ou H*) subit une forte baisse de F_0 et une désaccentuation.

5. Conclusion

L'analyse tonale s'est avérée un moyen plus efficace d'obtenir un consensus parmi les locuteurs dans la production de l'accent contrastif; elle a montré que ce type d'accent, du moins en contexte lu, provoque une forte montée de F_0 sur la syllabe cible suivie d'une baisse accompagnée d'une désaccentuation des unités subséquentes. Une étude ultérieure se chargera de vérifier si ces patrons se trouvent également en discours spontané, qui est soumis à plusieurs contraintes absentes des phrases lues.

* Remerciements: Cette recherche a été rendue possible grâce à une bourse du CRSH ainsi qu'une bourse offerte par Ohio State University; je les en remercie.

6. Références

- Cedergren, H., H. Perreault, F. Poiré et P. Rousseau (1990), «L'accentuation québécoise: une approche tonale», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 19, no 2, p. 25-38.
- Martin, P. (1980), «Une théorie syntaxique de l'accentuation en français», *Studia Phonetica*, vol. 15, Ottawa, Didier, p. 1-12.
- Martin, P. (1987), «Prosodic and rhythmic structures in French», *Linguistics*, 25, p. 925-949.
- Pasdeloup, V. (1991), «Exploiting the secondary accent in a prosodic model for French synthesis», *Proceedings of the 12th International Congress of Phonetic Sciences*, vol. 2, Aix-en-Provence, p. 254-257.
- Pierrehumbert, J.B. (1980), *The Phonology and Phonetics of English Intonation*, thèse de doctorat, MIT.
- Silverman, K., M. Beckman, J. Pitrelli, M. Ostendorf, C. Wightman, P. Price, J. Pierrehumbert et J. Hirschberg (1992), «TOBI: A standard for labeling English prosody», *Proceedings of the 1992 International Conference on Spoken Language Processing*, Banff, p. 867-870.

Le marqueur discursif disons dans le français oral du Québec

JUDITH TREMBLAY, Université du Québec à Chicoutimi

1. Problématique

Les marqueurs discursifs sont souvent laissés de côté dans les dictionnaires contemporains. Lorsqu'ils sont considérés, les définitions sont allusives, incomplètes. Pourtant, nous avons avec ces mots, un domaine du lexique très disponible, surtout à l'oral. Un marqueur discursif se définit comme un élément à morphologie invariable qui, contrairement à l'adverbe, n'a pas de fonction dans la phrase et a un statut en pragmatique. Les marqueurs discursifs s'insèrent dans une catégorie plus large que forment les mots polysémiques. on parle de polysémie lorsqu'à un même signifiant correspondent plusieurs signifiés voisins.

2. Objectifs

A) Dégager les différents sens du marqueur *disons* à partir d'un corpus d'énoncés.

B) Délimiter ces valeurs selon trois grandes zones:

-une zone lexicale: cette zone comprend les emplois lexicaux pleins, c'est-à-dire lorsque le sens d'un marqueur est déterminé par sa catégorie syntaxique (n., v., adj.).

-une zone grammaticale: elle regroupe les marqueurs qui effectuent des opérations de spécification sur n. et v.; ces spécificateurs touchent les opérations énonciatives telles la détermination, le temps, l'aspect, la modalité, en vue de construire la référence.

-une zone pragmatique: cette zone comprend les actes illocutoires, les marqueurs de structuration de la conversation et les actes argumentatifs.

C) Et enfin, lier les valeurs recensées à l'aide de ce que Mel'cuk appelle les ponts sémantiques.

3. La méthodologie

La sémantique constitue notre point de départ pour le classement des sens de notre marqueur, mais chaque acception sera accompagnée d'informations syntaxiques qui apparaissent dans nos fiches informatiques. Nous nous inspirons théoriquement et méthodologiquement de Mel'cuk, de Culioli et de J.-M. Léard. Chez Mel'cuk, nous retenons les notions de paraphrase et de pont sémantique. Chez Culioli, nous retenons la notion de spécificateurs et chez Léard, nous retenons le classement des valeurs en trois zones. La combinaison de ces différentes approches montre notre souci de tenir compte de la syntaxe, de la sémantique et de la pragmatique.

4. Le corpus

Notre corpus de référence se compose de 81 énoncés puisés dans 5 différents corpus oraux qui présentent des transcriptions de conversations semi-dirigées. Quatre corpus ont été recueillis au Saguenay-Lac-St-Jean et le cinquième corpus consulté est celui de l'Estrie. Nous ajoutons à nos données des exemples tirés de conversations que nous avons saisies au vol. Une analyse poussée des faits linguistiques amène à dépasser les corpus et à forger des exemples qui sont soumis à des tests d'acceptabilité auprès de locuteurs québécois.

5. Valeurs du marqueur *disons*

Emplois lexicaux:

1. idée de transmission d'information

1a1.

Définition: X transmet par la parole une information Y à Z

Exemple: Nous disons à Julie qu'elle est malade

1a2.

Définition: X transmet par écrit une information Y à Z

Exemple: Dans nos lettres, nous disons à Pierre que nous sommes très heureux

Synonyme: informer

2. idée d'ordre

Définition: X conseille fortement à Y par la parole de Z_é

Exemple: Nous disons à Julie de partir

Synonymes: ordonner, suggérer fortement

3. idée de formule

Définition: X exécute en paroles une série d'informations pré-programmées

Exemple: Nous disons nos prières

Synonyme: réciter

Le pont sémantique regroupant les valeurs lexicales est l'idée de *émission d'un énoncé oral ou écrit*.

Emplois grammaticaux

4. modalisation d'approximation

4a1.

Définition: Je pose un terme X ou une notion Y qui, à ce stade-ci, est approximatif (ve)

Exemple: Même si c'est pas: bon si i y a toujours une disons / exception à la règle ou des choses comme ça là

Catégorie: approximation sur la nomination ou sur la notion

Synonyme: mettons

4a2.

Définition: Je pose une quantification X bien que celle-ci soit approximative

Exemple: Parce que depuis deux ans / depuis deux ans / trois ans/ disons trois ans là

Catégorie: approximation quantitative

4a3.

Définition: Je pose une qualification qui à ce stade-ci est approximative

Exemple: Ses parents sont des immigrants de vieille disons de plus vieille souche

Catégorie: approximation de qualification

Synonyme: mettons

Le pont sémantique des valeurs grammaticales est représenté par l'idée de *poser ou avancer quelque chose d'approximatif, de non stabilisé, non-certain*.

Emplois pragmatiques

5. idée de proposition

5a.

Définition: Pour faire avancer la conversation ou pour la terminer, je te fais une proposition X que je te demande d'accepter pour l'instant

Exemple: On pourrait se rencontrer disons lundi

- Catégorie:** marqueur illocutoire de proposition
Synonyme: proposer
5b.
Définition: Je te donne mon accord, même si je ne suis pas tout-à-fait convaincu, pour que nous passions à autre chose ou que nous arrêtions la discussion parce que cela ne présente pas d'intérêt ou parce que ce n'est pas l'enjeu de la discussion
Exemple: A.-Écoute, je suis convaincue que ce n'est pas ce que tu penses, Guillaume ne ferait jamais ça
 B.-Ouais, ouais disons (ton sarcastique)
Catégorie: marqueur de structuration de la conversation et marqueur discursif d'accord mitigé.
Synonyme: faire comme si

6. idée de vérité

6a.

- Définition:** Étant donné les raisons X, je peux confirmer tel fait, tel élément
Exemple: Ça je le comprends très bien eh disons on l'a accepté tout de suite
Catégorie: valeur argumentative de confirmation
Synonyme: asserter, ou sur-asserter
6b.
Définition: Étant donné tel fait, tel élément, je peux poser que mon raisonnement puisse déboucher sur telle conséquence
Exemple: Quand y pogne un morceau de viande accroché sur le mur pis que...tasse les bibittes après là / pis qu'y met ça là...disons que j'ai déjà moins faim
Catégorie: structure argumentative de conséquence
Synonymes: en arriver à, en déduire que

7. idée de délimitation d'un cadre de validation argumentative

7a.

- Définition:** Étant donné la visée argumentative que je poursuis, je restreins mon champ argumentatif par une délimitation thématique
Exemple: disons que je parle juste dans un cas de traitement de texte si je compare mon texte pis que j'en suis pas satisfait...

- Catégorie: valeur argumentative de restriction thématique ou d'illustration
- Synonyme: considérons
- 7b.
- Définition: Étant donné mon incertitude sur tel fait, je restreins mon champ argumentatif par une délimitation lexicale
- Exemple: Ses parents sont des immigrants de vieille disons de plus vieille souche
- Catégorie: valeur argumentative de repli par un ajustement lexical

Le pont sémantique des valeurs pragmatiques serait l'idée de *à ce stade-ci, posons comme si*.

Conclusion

Évidemment cette analyse est préliminaire. Il nous faudra encore considérer les situations où il y a seulement l'intervention du locuteur et les situations où il y a demande de connivence entre *je* et *tu*. Nous croyons, et c'est encore une hypothèse à vérifier, qu'il faudra faire deux entrées pour *disons*; une entrée pour les emplois lexicaux autour de l'idée de *émission d'un énoncé oral ou écrit* et une entrée qui pourrait regrouper les sens grammaticaux et pragmatiques autour de l'idée de *manière de construire le pourquoi de ce que l'on pose*.

Bibliographie

- CULIOLI, Antoine (1991), *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentation*, Tome I, Paris, Ophrys.
- DOSTIE, Gaétane (1991), *Étude lexico-sémantique de marqueurs discursifs du français à valeur expressive*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- LÉARD, Jean-Marcel (1989), «Les mots du discours : variété des enchaînements et unité sémantique», *Revue québécoise de linguistique*, vol.18, n°1, 86-108.
- MEL'CUK, Igor A. et al. (1984), *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain, -Recherches lexicosémantiques I*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- VINCENT, Diane (1990), «Genèse de la définition d'une variable discursive : Les marqueurs d'exemplification en français parlé à Montréal», *Travaux de linguistique*, #21, p.99-109.

Comment mesurer la compréhension écrite en L2?

PAULE TURMEL-JOHN, Université Laval

1. Introduction

Comprendre un texte, que ce soit en L1 ou en L2, est un processus complexe. Cette complexité a été mise en évidence non seulement dans les théories portant sur la lecture mais aussi dans les recherches récentes portant sur la compréhension écrite. En effet, parmi les auteurs qui se sont penchés sur l'aspect théorique, Bernhardt (1991) définit la lecture comme « un processus de reconstruction du sens par le lecteur ». Des recherches récentes ont également montré que la compréhension écrite est « un processus qui implique de lier l'information nouvellement acquise à celle déjà emmagasinée dans la mémoire ». Étant donc une activité cérébrale, il s'avère impossible de mesurer directement la compréhension écrite. Alors on a recours à des moyens indirects, tels les tests de compréhension dont les plus connus sont le test à choix multiples, le test de closure et les questions/réponses. Toutefois, l'utilisation de ces tests soulèvent des interrogations: ces tests mesurent-ils vraiment la compréhension? mesurent-ils tous la même habileté? présentent-ils tous le même niveau de difficulté?

Le présent article a donc pour but de tenter de cerner à quel point les tests de compréhension écrite en L2 mesurent vraiment cette habileté. Pour ce faire, nous définirons, tout d'abord, les caractéristiques d'un bon test de compréhension, ensuite, nous traiterons des quatre types de tests fréquemment utilisés et, enfin, nous examinerons les résultats de quelques recherches empiriques menées sur différentes méthodes de tests.

2. Validité et fidélité

Le facteur déterminant la qualité d'un test est sa validité, c'est-à-dire à quel point le test mesure ce qu'il prétend mesurer. Il existe plusieurs types de validité. La validité de contenu a pour but de vérifier dans quelle mesure le test est représentatif de ce qu'il prétend mesurer, tandis que la validité critérielle cherche à examiner à quel point les résultats d'un test concordent avec ceux d'autres tests qui mesurent la même chose. La validité de construit, quant à elle, vise à

cerner dans quelle mesure le test reflète les principes de la théorie de l'apprentissage de la langue seconde ou étrangère et, enfin, la validité apparente cherche à voir jusqu'à quel point le test donne l'impression qu'il mesure ce qu'il prétend mesurer?

Mais on ne peut parler de validité sans faire allusion à la fidélité. Cette caractéristique est de déterminer jusqu'à quel point les résultats d'un test sont constants. La fidélité du test est contrôlée en vérifiant si les résultats sont stables d'une fois à une autre (test - retest); si deux tests pris dans un même domaine mesurent le même trait (formes parallèles); si différents évaluateurs sont d'accord sur le résultat accordé (accord inter-juge); si un même évaluateur est cohérent dans sa notation (accord intra-juge).

3. Qu'est-ce qu'un bon test de compréhension?

Alors, comment peut-on définir ce qu'est un bon test de compréhension? De façon générale, ce dernier doit mesurer un trait spécifique, dans le cas qui nous concerne, la compréhension écrite. Selon Shohamy (1984), un bon test de compréhension a peu d'effet sur le trait mesuré, c'est-à-dire que les moyens utilisés pour mesurer la compréhension ne créent pas d'interférence. Enfin, il doit aussi se rapprocher le plus possible du processus impliqué dans la compréhension..

4. Types de tests

Nous traiterons ici de quatre types de tests (choix multiples, questions ouvertes, test de closure, protocoles de rappel) les plus fréquemment utilisés dans l'évaluation de la compréhension écrite. Pour chacun, nous décrivons le but du test, les habiletés mesurées, la tâche requise, le système de notation, les avantages, et les critiques.

Le test à choix multiples. Selon Weir (1990: 46), le but de ce test est de « mesurer l'habileté du lecteur à interpréter l'information pour en découvrir le sens ». Shohamy (1985: 38) précise que ce type de test mesure surtout la connaissance du lexique et de la grammaire. Il s'agit dans ce test de désigner parmi un nombre de réponses possibles (en général 4) l'option correcte. Le système de notation est objectif. En effet, l'évaluateur n'est pas influencé pendant la correction, car la réponse acceptable a fait l'objet d'un consensus avant l'étape du test. Selon Shohamy (1985: 38) les avantages de ce test sont qu'il est facile à noter et qu'il est fiable. Wolf (1993a: 323) ajoute qu'il est familier aux sujets, qu'il est économique, que son format est simple et clair et qu'il est facile à réussir. Par contre, ces auteurs relèvent aussi certaines critiques adressées à son égard. Il semble que ce type de test ne nécessite pas de lecture attentive, car il est parfois possible de répondre aux questions sans avoir lu le texte, alors la compréhension ne serait pas mesurée; qu'il incite à la devinette les candidats peu préparés; qu'il permet aux candidats d'avoir recours à des indices provenant d'autres questions; qu'il permet d'établir des relations syntaxique et sémantique entre le début de la

question et les choix de réponse; qu'il favorise l'utilisation de stratégies ascendantes, c'est-à-dire que le candidat ne fait pas de synthèse de l'information du texte ni d'inférences sur l'information implicite; qu'il est impossible de savoir si un échec est attribuable au fait que l'apprenant n'a pas compris le texte ou qu'il n'a pas compris les questions.

Les questions ouvertes. Le but de ce test est de vérifier la compréhension d'éléments du texte aussi bien au niveau microstructural que macrostructural. Selon Shohamy (1985: 43-44) ce type de test mesure la compréhension et la production écrite. La tâche consiste à répondre brièvement, dans un espace réservé à cette fin, à des questions ou compléter l'information déjà donnée en utilisant ses propres mots. C'est un test difficile à noter, car les évaluateurs ne sont pas toujours d'accord sur le choix d'une bonne réponse. Shohamy (1985: 43-44) souligne qu'il a toutefois l'avantage d'être une tâche plus authentique que le test à choix multiples, car il combine la compréhension et l'écriture. Mais, parmi les critiques qui lui sont adressées (Shohamy 1985: 43-44, Wolf 1993a: 324), nous retenons que ce test dépend de la qualité des questions; qu'il semble possible d'assortir les mots et les phrases à celles du texte sans avoir vraiment lu et compris le texte; que les questions mesurent souvent des détails et des faits isolés sans que l'information ait été assimilée à différents niveaux de lecture; que le candidat peut modifier son interprétation du texte selon l'information contenue dans les questions de compréhension.

Le test de closure. Selon Weir (1990: 46), ce test a pour but de « mesurer l'habileté du lecteur à comprendre le texte au moment même où il lit ». En fait, ce type de test mesure plutôt les habiletés linguistiques. La tâche consiste à lire un texte dont ont été retranchés des mots à intervalle fixe (tous les 5e, 6e, 7e... 11e mots) tout en gardant intact le début et la fin du texte. Le candidat doit combler les lacunes en fournissant le mot qu'il croit avoir été retiré. Ce type de test est connu sous le nom de « closure à ratio fixe ». Le système de notation le plus approprié semble être celui qui retient les mots sémantiquement acceptables. Les avantages de ce test, tels que décrits par Shohamy (1985: 46-47), Jonz (1990: 61-62), Weir (1990: 46), Wolf (1993a: 324), sont qu'il est stable, fiable; qu'il mesure les processus de compréhension à différents niveaux; que les connaissances linguistiques requises sont similaires d'un test à l'autre; qu'il est facile à construire; que le test n'est influencé par aucun facteur externe. Toutefois, plusieurs auteurs en font la critique, car il est plutôt considéré comme un exercice de vocabulaire et de grammaire; il ne nécessite que le contexte immédiat pour combler les lacunes, il ne mesure pas vraiment la compréhension globale; ce type de test n'est pas très fiable, car il a été noté qu'il y avait une différence dans la compréhension selon le nombre de mots retranchés; c'est un moyen indirect et non naturel de mesurer l'habileté de lecture; il est impossible de savoir si le candidat comprend le texte reconstruit; il est possible d'améliorer sa performance par des stratégies d'apprentissage (voir Alderson 1979: 225-226, Weir 1990: 47-48, Wolf

1993a: 324). Cependant il existe des alternatives à ce type de test. Le closure rationnel qui consiste à retirer des items choisis en fonction de critères spécifiques, par exemple retrancher tous les verbes, toutes les prépositions, etc. et le test C qui consiste à retrancher la seconde partie de chaque 2e mot (voir Cohen 1994: 238, Bachman 1985).

Les protocoles de rappel. Bernhardt (1983: 27) précise que le but de ce test est de « mesurer l'habileté des candidats à comprendre un texte écrit en langue étrangère sans avoir recours à une aide extérieure ». Selon cette auteure, ce type de test mesure l'habileté de compréhension globale. La tâche consiste pour le candidat à lire un texte aussi souvent qu'il lui est nécessaire et, ensuite, à écrire tout ce dont il se souvient sans retourner au texte. La notation est basée sur le système de Meyer (1985, cité par Bernhardt 1991: 201) où l'unité d'analyse est l'idée. Il s'agit d'établir une structure hiérarchique du texte en précisant le thème, les idées principales et les idées secondaires et de confronter cette structure à celle produite par le candidat. Le nombre d'idées relevées est noté. Parmi les avantages de ce test, Bernhardt (1991: 200) souligne qu'il n'influence pas la compréhension; que c'est le moyen le plus direct de mesurer le résultat de l'interaction lecteur/texte; qu'il permet de voir comment est organisée l'information dans la mémoire, comment les lecteurs utilisent leurs stratégies de recouvrement de l'information et la méthode employée pour encoder l'information dans un texte; qu'il permet aux chercheurs de déterminer les sources d'erreur commises par les sujets dans leur façon de reconstruire ce qu'ils ont compris; qu'il a une bonne validité critérielle, car les résultats à ce type de test sont comparables à la performance dans d'autres mesures de compétence langagière. Mais, Cohen (1994: 241) relève certaines critiques formulées à l'égard de ce test: le rappel d'une unité d'idée est plutôt fonction de sa place dans le texte (début, milieu, fin) que de sa fonction hiérarchique; les protocoles contiennent trop de détails; la tâche de rappel peut inciter le lecteur à traiter également toutes les idées contenues dans le texte sans mettre l'accent sur l'assimilation de l'information et sans porter attention aux idées principales; si l'évaluation des protocoles de rappel est basée sur le rapport que le lecteur établit avec le texte, comment est-il possible de rendre compte des schémas du lecteur; l'évaluation est complexe en ce qui a trait à la pondération et à l'analyse des propositions.

5. Recherches empiriques menées sur différentes méthodes de mesure

Les recherches empiriques menées par Shohamy (1984) et par Wolf (1993b) portant sur différentes méthodes de mesure ont permis de montrer que chaque méthode présente différents niveaux de difficulté pour les sujets (en effet, ces derniers réussissent mieux dans les tâches à choix multiples que dans les questions ouvertes et les tests de closure); que les sujets ont une meilleure performance quand on les évalue dans leur L1; que les sujets plus avancés semblent obtenir de meilleurs résultats que les sujets moins avancés, mais leur compréhension en L2 n'est pas aussi bonne qu'en L1; que l'habileté des apprenants à démontrer leur

compréhension est aussi influencée par le niveau d'expérience dans la L2, mais plus les sujets acquièrent de l'expérience en L2 plus leur performance dans les tests de compréhension augmente quantitativement.

6. Conclusion

Comme il l'a été mentionné précédemment, différents tests mesurent différentes habiletés (par exemple répondre à des questions à choix multiples exige d'utiliser des habiletés de compréhension et de sélection, tandis que répondre à des questions ouvertes demande d'être habile à comprendre et à construire une réponse appropriée, la tâche de combler des lacunes dans le test de closure exige de pouvoir comprendre, construire et d'avoir des connaissances de la syntaxe afin de reconnaître les indices syntaxiques). Par conséquent, plus il faut utiliser d'habiletés pour compléter une tâche, plus difficile est cette dernière. Ceci entrave la comparaison entre les recherches qui utilisent différentes méthodes de mesure. Il est donc de plus en plus conseillé d'utiliser plusieurs types de méthodes de mesure dans les recherches sur la compréhension écrite afin d'assurer une certaine homogénéité et de donner ainsi aux sujets l'opportunité de bien rendre compte de leur compréhension.

7. Bibliographie

- Alderson, J. Charles (1979), «The cloze procedure and proficiency in English as a Foreign language », dans *TESOL Quarterly*, vol. 13, n° 2, p. 219-227.
- Bachman, Lyle F. (1985), «Performance on cloze tests with fixed-ratio and rationale deletions », dans *TESOL Quarterly*, vol. 19, n°3, p. 535-556.
- Bernhardt, Elizabeth (1991), *Reading development in a second language: Theoretical, empirical, and classroom perspectives*, Norwood, Ablex Publishing Corporation.
- Bernhardt, Elizabeth (1983), «Three approaches to reading comprehension in intermediate German », dans *Modern Language Journal*, 67, p. 111-115.
- Cohen, Andrew D. (1994), *Assessing language ability in the classroom*, Boston, Heinle & Heinle Publishers.
- Joñz, John (1990), «Another turn in the conversation: What does cloze measure?», dans *TESOL Quarterly*, vol. 24, n°1, 61-83.
- Shohamy, Elana (1985), *A practical handbook in language testing for the second language teacher*, Israel, Shaked, Ramat Aviv.
- Shohamy, Elana (1984), «Does the testing method make a difference? The case of reading comprehension », dans *Language Testing*, vol. 1, p. 147-170.
- Weir, Cyril (1990), *Communicative language testing*, New York, Prentice Hall.
- Wolf, Darlene F. (1993a), «Issues in reading comprehension assessment: Implications for the development of research instruments and classroom tests », *Foreign Language Annals*, vol. 26, n° 3, p. 322-331.
- Wolf, Darlene F. (1993b). «A comparison of assessment tasks used to measure FL reading comprehension», *The Modern Language Journal*, vol. 77, n°4, p.472-489.

Considérations sur la nature du participe français

JINGHUI ZHU, Université Laval

1. Introduction

Le participe français se présente généralement dans deux situations: participe associé au substantif dans *une personne étonnante/une personne étonnée*, ou associé au verbe *avoir* ou *être* dans *Pierre a lu cette étude/Marie est retournée chez elle*. Des grammairiens considèrent que le participe peut être regardé tantôt comme forme verbale, tantôt comme adjectif. "Le participe est la forme adjectivale du verbe: il tient à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif (Grevisse 1990: 195)". Le participe peut-il être ainsi classé dans deux parties du discours de nature différente? Quelle est la nature du participe? Dire que le participe est adjectif, c'est dire qu'il représente un qualificatif. Cependant, comme le verbe, le participe évoque toujours un événement. Et s'il est considéré comme un verbe, il devrait se conformer aux caractéristiques du verbe.

Selon la méthode de la sémantique grammaticale de M. Jacques Ouellet qui met en cause l'analyse de la morphologie et du comportement syntaxique des mots, nous allons exposer nos considérations sur la nature du participe et illustrer cette analyse à l'aide d'exemples.

2. Principes d'analyse

Selon cette méthode, un mot est toujours le signe d'un concept, alors que le concept marqué par le mot est une séquence de notions qui comporte nécessairement une composante lexicale et une composante grammaticale; la première représente la valeur particulière qui oppose un concept à tous les autres concepts d'une même catégorie, et la seconde, une valeur générale commune à tous les concepts de la même catégorie. Et chaque type de concept a une

structure caractéristique: "Une partie du discours est une série de concepts de même morphologie grammaticale et de même structure syntagmatique: à cette valeur catégorielle commune est liée une même valence syntaxique (Ouellet 1996: 80)". C'est ainsi que pour définir la nature du participe, il faut recourir à ces deux niveaux d'analyse: la morphologie et la syntaxe.

3. Analyses morphologiques

Le participe est une série de concepts qui comportent leur morphologie grammaticale spécifique. Ces concepts, qu'on a appelé souvent le participe en -ant et le participe en -é (i, u, t, s), doivent comporter dans tous les cas et en même temps trois notions fondamentales: un genre, un nombre et un événement. Cette morphologie est marquée par des signes distinctifs qui permettent de les identifier.

Lorsque le participe est employé indépendamment du verbe *avoir* ou *être*, il est généralement classé selon la grammaire traditionnelle dans la catégorie de l'adjectif, parce que l'adjectif nominal et l'adjectif participe comportent la morphologie de genre et de nombre:

(1) *des chaises roulantes / des tapis roulés*

(2) *des chaises confortables / des tapis confortables*

et qu'ils remplissent les mêmes fonctions syntaxiques. Cependant, ce qui fait la différence entre ces deux types de concepts, c'est la notion d'événement représentée dans le participe, mais non dans l'adjectif nominal. Dans les exemples cités, l'adjectif *confortables* comporte simplement une qualité qui ajoute à la désignation des substantifs *chaises* et *tapis*. En plus de cette morphologie de genre et de nombre, les deux participes comportent en outre un morphème qui représente un événement: il s'agit dans *roulantes* d'une situation active, en ce sens qu'on considère l'événement *rouler* comme inaccompli et que cet événement détermine le lieu d'origine de l'événement; par contre il s'agit dans *roulés* d'une situation passive où cet événement se présente comme accompli, et détermine le lieu d'échéance de l'événement. Ce morphème évoque un événement qui met le désigné dans une situation active s'il est inaccompli, et passive, s'il est accompli: ce qu'on appelle la voix.

Par ailleurs, si le participe est employé en association avec le verbe *avoir* ou *être*, dit auxiliaire par la grammaire traditionnelle, il est classé dans la catégorie du verbe, même s'il ne comporte pas la morphologie grammaticale du verbe: il ne se conjugue pas comme un verbe. Cependant, malgré le fait que le participe représente

sémantiquement le même événement que le verbe correspondant, il manifeste en ce cas la même morphologie de genre et de nombre:

- (3) *les études que Pierre a lues / les études lues par Pierre;*
 (4) *Ces études ont été lues.*

Pourtant le verbe ne comporte jamais cette morphologie de genre et de nombre qui est le propre du nom.

Grevisse considère que: "Le verbe est un mot qui se conjugue (Grevisse 1993: 1118)". Si la conjugaison est considérée comme une caractéristique fondamentale du verbe, elle devrait se présenter dans toutes les unités verbales. Et pourtant le participe ne comporte jamais cette caractéristique. Ainsi s'opposent:

- (5) *Pierre a lu cette étude/Pierre a cette étude/ Pierre *lu cette étude*
 (6) *Pierre n'a pas lu cette étude / Pierre ne *lu pas cette étude*
 (7) *Cette étude, Pierre l'a lue / cette étude, Pierre la *lu*
 (8) *une chaise non roulante / une chaise ne *roulante*

Ces exemples démontrent que le participe, qui varie en genre, en nombre et en voix, ne peut manifester les variations morphologiques du verbe en mode, en temps, en personne et ne peut remplir les fonctions qui sont propres au verbe: il n'accepte jamais de sujet ni d'objet grammatical et ne peut entrer en rapport ni avec un pronom casuel ni avec la négation *ne*.

En passant, nous signalons que dans un emploi comme: *On a besoin d'une personne parlant trois langues*, le mot *parlant* est considéré selon nous comme un verbe dans cette situation et non comme un participe, puisqu'il a un objet grammatical et qu'il ne peut manifester la morphologie de genre et de nombre.

4. Valences syntaxiques

Grevisse considère le participe employé avec le verbe *avoir* ou *être* comme partie d'un temps composé: "Les temps composés sont ceux dans lesquels le verbe se conjugue à l'aide d'un auxiliaire (Grevisse 1993: 1189)". Et "On appelle verbes auxiliaires des verbes qui, dépouillant leur signification propre, servent de simples éléments morphologiques en se combinant avec d'autres formes verbales (surtout le participe passé) (Grevisse 1993: 1178)". Dans l'exemple:

- (9) *Pierre a lu cette étude.*

a et *lu* sont considérés comme temps composé et traités comme une seule partie du discours, donc, un seul concept. Considérer *a lu* comme une seule partie du discours ou un verbe nous semble poser un problème de cohérence par rapport à la définition du mot, puisque cette séquence comporte deux unités qui ont leur morphologie

grammaticale propre et distincte: *a* conserve la morphologie du verbe et *lu* conserve la morphologie nominale de genre et de nombre:

(10) *Pierre a/avait lu cette étude*--->*Il l'a lue/Il l'avait lue.*

(11) *Pierre a/avait cette étude*--->*Il l'a/Il l'avait.*

avec ou sans le participe, *a* manifeste la même morphologie et la même valence syntaxique, alors que *lu* qui conserve sa morphologie de genre et de nombre ne peut remplir cette fonction du verbe par rapport au sujet et à l'objet:

(12) *Pierre *lu cette étude; Il la *lue*

Ceci permet de considérer que *a* est verbe, mais *lu* ne l'est pas, c'est une unité nominale. Il s'agit donc d'un syntagme verbal formé de deux concepts de nature différente.

L'analyse des rapports institués entre les éléments du syntagme ainsi qu'entre les éléments de la phrase requiert la distinction des relations grammaticales et des relations logiques. Une phrase comme:

(13) *Pierre lit cette étude.*

démontre que le verbe établit une relation explicite avec son sujet et son objet grammatical. Il s'agit alors d'un événement *lire*. Quand il s'agit d'un événement *avoir*, la phrase se présente comme:

(14) *Pierre a cette étude.*

où l'événement du verbe demande également une telle relation grammaticale. Par contre, dans:

(15) *Pierre a lu cette étude.*

il s'agit de deux événements, celui représenté par le verbe et celui représenté par le participe. Les phrases (14) et (15) ont toutes les deux le même verbe, donc, elles doivent avoir une même relation grammaticale: *Pierre*, sujet grammatical et *cette étude*, objet grammatical. Cependant, il s'agit dans la (15) de l'événement *lire*, comme dans la (13), et il doit y avoir également une personne lisante et une chose lue. Sous cette perception référentielle, l'analyse des relations logiques permet de considérer que dans la (15) le sujet grammatical du verbe se présente comme la personne lisante, celle qui fait l'action, donc il demeure en même temps le sujet logique de l'événement exprimé par le participe. L'objet grammatical du verbe considéré comme la chose lue, tient lieu d'objet logique du participe.

Dans ce type de syntagme, le verbe a une valeur résultative et le participe, une valeur opérative d'accompli. L'association de ces deux valeurs exprime une antériorité, c'est-à-dire que le verbe exprime le résultat de la réalisation d'un événement antérieur. Cette antériorité se présente aussi dans le cas où le participe est employé avec *être*:

(16) *Marie est retournée chez elle.*

Dans cet exemple, le verbe et le participe conservent leur nature respective. Cependant, le verbe manifeste une relation réflexive. Le sujet grammatical du verbe demeure le sujet logique du participe, et il en est également l'objet logique. Et en raison de cette réflexivité, le sujet du verbe est à la fois la personne retournante et la personne retournée. Il y a antériorité lorsque le sujet grammatical du verbe demeure le sujet logique du participe, car la fonction met étroitement en rapport les deux événements représentés

Certains syntagmes verbaux n'expriment pas l'antériorité: soit les cas où le participe est en fonction attribut:

(17) *Les bandits sont poursuivis par les policiers.*

En ce cas, le sujet grammatical du verbe n'est pas le sujet logique du participe, mais son objet logique, d'où l'accord du participe avec le sujet. Le sujet logique du participe attribut est alors exprimé par un complément dit "d'agent", *les policiers*. La fonction attribut assumée par le participe évoque une situation où les deux événements sont concomitants: le verbe exprime le résultat d'un événement en cours.

La représentation d'un événement figure aussi bien dans le verbe que dans le participe, mais l'événement représenté n'a pas le même rôle dans les deux cas: "Dans le cadre du participe, l'événement lexicalement désigné a lui-même fonction de désignation (...). Dans le cadre du verbe, l'événement lexicalement désigné a par contre une fonction prédicative (Ouellet 1988, 213-214)".

5. Conclusion

Les caractéristiques propres du participe permettent de définir cette série de concepts comme incluse dans la catégorie nominale, mais non dans la catégorie verbale. Le participe s'oppose nettement au verbe. Les mêmes critères d'analyse doivent intervenir dans tous les cas et convenir à l'analyse de chacun des emplois, en particulier lorsqu'on veut définir une partie du discours.

Bibliographie

- Grevisse, Maurice (1993), *Le bon usage*, 13^e éd., Paris-Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Grevisse, Maurice (1990), *Précis de grammaire française*, Paris-Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Ouellet, Jacques (1996), *Précis de sémantique grammaticale du français*, notes de cours, Université Laval, Québec.
- Ouellet, Jacques (1988), «Sémantique grammaticale du verbe II», dans *Langues et linguistique*, n° 14, Université Laval, Québec.

*L'Association des étudiant(e)s diplômé(s) inscrit(e)s en langues et linguistique (**AÉDILL**) de l'Université Laval organise chaque année, depuis dix ans, un colloque permettant aux étudiant(e)s-chercheur(e)s de deuxième et troisième cycles de présenter l'état d'avancement de leurs travaux. Il s'agit du seul colloque linguistique organisé par et pour des étudiants au Canada. La diversité des communications et la provenance internationale des participants en font un instrument de diffusion de premier plan de la recherche actuelle en linguistique.*

FL024372



U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement (OERI)
Educational Resources Information Center (ERIC)



NOTICE

REPRODUCTION BASIS

This document is covered by a signed "Reproduction Release (Blanket)" form (on file within the ERIC system), encompassing all or classes of documents from its source organization and, therefore, does not require a "Specific Document" Release form.

This document is Federally-funded, or carries its own permission to reproduce, or is otherwise in the public domain and, therefore, may be reproduced by ERIC without a signed Reproduction Release form (either "Specific Document" or "Blanket").